

SOMMAIRE

I	PREAMBULE GENERAL.....	5
II	PRESENTATION GLOBALE : CARTE D'IDENTITE D'ODYSSI.....	6
III	LA DEMARCHE QUALITE D'ODYSSI.....	11
IV	EAU POTABLE	14
IV.1	Indicateurs descriptifs des services et de performance 2007 d'ODYSSI	15
IV.2	A propos de la facture d'eau	19
IV.2.1	<i>Les modalités de facturation.....</i>	19
IV.2.2	<i>Les redevances perçues pour le compte de tiers.....</i>	19
IV.3	Recettes d'exploitation	19
IV.4	Charges de personnel	20
IV.5	Patrimoine Eau Potable	20
IV.5.1	<i>Ouvrages d'exploitation Eau potable.....</i>	20
IV.5.2	<i>Ouvrages de production de l'eau potable</i>	20
IV.5.3	<i>Ouvrages de distribution de l'eau potable</i>	21
IV.6	Résultats des volumes obtenus.....	22
IV.7	Travaux d'amélioration réalisés.....	23
IV.7.1	<i>Alimentation en Eau.....</i>	23
IV.7.2	<i>Travaux d'amélioration réalisés en Distribution.....</i>	23
IV.7.3	<i>Travaux d'amélioration réalisés en Adduction.....</i>	24
III-8	Travaux d'amélioration programmés pour 2008.....	25
III-8	Autres travaux d'amélioration	25
IV.8	Synthèse du contrôle sanitaire effectué par la DSDS	26
IV.9	Autocontrôle des stations eau potable.....	26
V	ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	26
V.1	Présentation générale du service.....	26
V.1.1	<i>La compétence assainissement collectif</i>	26
V.1.2	<i>Les missions du service :</i>	26
V.1.3	<i>L'assainissement en quelques chiffres.....</i>	26
V.1.4	<i>Les modalités de facturation et tarification.....</i>	26
V.1.5	<i>Recettes d'exploitation en Assainissement.....</i>	26
V.1.6	<i>Les charges de personnel.....</i>	26

V.2	Synthèse des faits marquant en 2007 :	26
V.3	Perspectives 2008 et horizon 2015	26
V.4	Les caractéristiques principales du parc des stations d'épuration....	26
V.5	Bilan par STEP	26
V.5.1	<i>Station d'épuration de la Pointe des Nègres</i>	26
V.5.2	<i>Station d'épuration de Dillon filière I</i>	26
V.5.3	<i>STEP Dillon filière II</i>	26
V.5.4	<i>STEP Chateauboeuf</i>	26
V.5.5	<i>STEP Godissard</i>	26
V.5.6	<i>STEP fond lahaye</i>	26
V.5.7	<i>Les minis stations</i>	26
V.6	Evaluation du service de l'assainissement collectif	26
VI	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	26
VI.1	Les missions du SPANC	26
VI.2	Le SPANC à ODYSSI.....	26
VI.2.1	<i>Contrôle des installations neuves et réhabilitées</i>	26
VI.2.2	<i>Contrôles de l'existant</i>	26
VI.2.3	<i>Autres actions réalisées</i>	26
VI.2.4	<i>Les difficultés rencontrées</i>	26
VI.2.5	<i>les indicateurs de performance</i>	26
VI.2.6	<i>le budget</i>	26
VI.2.7	<i>la charge de personnel</i>	26
VI.2.8	<i>les recettes d'exploitation</i>	26
VI.2.9	<i>les perspectives 2008</i>	26
VI.2.10	<i>En conclusion</i>	26
VII	ETUDES ET TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS REALISES PAR ODYSSI	
EN 2007		26
VII.1	Commune de Fort-de-France.....	26
VII.2	Commune du Lamentin	26
VII.3	Commune du Schœlcher	26
VII.4	Commune du St-Joseph.....	26
VIII	ETUDES ET TRAVAUX INVESTISSEMENTS PROGRAMMES PAR	
ODYSSI POUR 2008		26
VIII.1	Commune de Fort-de-France.....	26
VIII.2	Commune du Lamentin	26
VIII.3	Commune de Schœlcher	26
VIII.4	Commune de Saint-Joseph.....	26

IX	SYNTHESE DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT REALISES PAR ODYSSI ENTRE 2005 et 2007	26
IX.1	Commune de Fort-de-France.....	26
IX.2	Commune du Lamentin.....	26
IX.3	Commune de Schœlcher	26
IX.4	Commune de Saint-Joseph.....	26
IX.5	Répartition des investissements en eau et en assainissement sur le territoire communautaire entre 2005 et 2007	26
X	PARTENARIAT ODYSSI / SAUR / SME	26
X.1	Partenariat ODYSSI / Déléataire SAUR - Commune de Schœlcher	26
X.1.1	<i>Indicateurs de performance de la SAUR.....</i>	26
X.2	Partenariat ODYSSI / SME.....	26
X.2.1	<i>Le Lamentin : les indicateurs descriptifs du service</i>	26
X.2.2	<i>Le Lamentin : Indicateurs de performance de la SME.....</i>	26
XI	ANNEXES	26
XI.1	Tableau de tarification.....	26
XI.2	Règlement général sur les abonnements - Section Eau Potable	26
XI.3	Comptes administratifs et comptes de gestion 2007.....	26

I PREAMBULE GENERAL

Par délibération du 7 novembre 2003, la CACEM, Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique, fonde sa régie communautaire dénommée Odyssi, pour la gestion de l'eau et de l'Assainissement sur les quatre Communes membres.

En activité depuis le 1^{er} janvier 2004, Odyssi est monté en charge progressivement, élargissant son champ d'action en assainissement collectif et individuel, notamment, sur le territoire CACEM.

Aujourd'hui cet EPIC original par la composition de son personnel et par la création d'une agence comptable en son sein, est reconnu pour son savoir-faire grâce à l'obtention de la certification ISO 9001 version 2000 en 2005.

Le présent rapport a vocation de retracer la gestion intercommunale de l'eau et de l'assainissement par Odyssi en 2007. Il s'inscrit dans l'obligation légale d'information des élus et des usagers et se veut un recueil de données annuelles fidèle et transparent.

Il retrace également les résultats d'exploitation d'ODYSSI et inclut les indicateurs de performance du délégataire SAUR et autres partenaires SME et SOGEA.

II PRESENTATION GLOBALE : CARTE D'IDENTITE D'ODYSSI

CARTE D'IDENTITÉ D'ODYSSI													
Statut / Particularités	● Régie créée par délibération de la CACEM en date du 7 novembre 2003 et dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. ● Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) ● Entreprise locale ● Entité regroupant des agents fonctionnaires et des salariés de droit privé.												
Âge	● 4 ans 1/2. ODYSSI est une jeune Entreprise.												
Missions	Mission d'intérêt public, sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération, dans les domaines suivants : - captage, production et distribution d'eau potable - collecte, traitement des eaux usées - contrôle et suivi des dispositifs d'assainissement non collectif - accueil et services aux clients - conception et conduites de projets (réseaux et stations)												
Politique managériale	● Améliorer l'organisation des services ● Créer une cohésion sociale forte ● Maintenir la performance technique ● Mettre en place et développer une veille juridique et technologique adaptée ● Poursuivre les investissements et le développement des projets, en assurant l'équilibre budgétaire exigé par notre statut d'Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial. ● Développer une communication interne et externe et en faire le véritable miroir de nos performances ● prendre une part active dans le développement durable ; mise en œuvre d'un Système de Management Intégré qui met en connexion la Qualité, la Sécurité et l'Environnement.												
Esprit d'Entreprise	● Co-responsabilité ● Esprit d'équipe ● Efficacité, Efficience ● Productivité, Compétitivité												
Implantation géographique / Périmètre d'action	● L'Agglomération du Centre de la Martinique : Fort-de-France ; Lamentin ; Saint-Joseph ; Schœlcher. <table border="1"> <thead> <tr> <th>Communes</th><th>Population totale/commune</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fort-de-France</td><td>94.152</td></tr> <tr> <td>Lamentin</td><td>35.488</td></tr> <tr> <td>Saint-Joseph</td><td>15.759</td></tr> <tr> <td>Schœlcher</td><td>20.839</td></tr> <tr> <td>total</td><td>166.238</td></tr> </tbody> </table> (source : dernier recensement officiel de l'INSEE - mars 1999 ; résultats du prochain recensement : début 2009)	Communes	Population totale/commune	Fort-de-France	94.152	Lamentin	35.488	Saint-Joseph	15.759	Schœlcher	20.839	total	166.238
Communes	Population totale/commune												
Fort-de-France	94.152												
Lamentin	35.488												
Saint-Joseph	15.759												
Schœlcher	20.839												
total	166.238												

CARTE D'IDENTITÉ D'ODYSSI

Données financières	■ EAU POTABLE ● Recettes / dépenses <table><tr><th>EAU POTABLE</th><th>Section d'exploitation</th><th>Section d'investissement</th></tr><tr><td>total recettes réalisées (€)</td><td>12 099 225,63</td><td>4 558 328,63</td></tr><tr><td>dépenses réalisées (€)</td><td>11 996 557,28</td><td>5 478 572,48</td></tr></table> ● Capacité d'Auto Financement (CAF) en Eau Potable : 1 420 598,12€	EAU POTABLE	Section d'exploitation	Section d'investissement	total recettes réalisées (€)	12 099 225,63	4 558 328,63	dépenses réalisées (€)	11 996 557,28	5 478 572,48
	EAU POTABLE	Section d'exploitation	Section d'investissement							
	total recettes réalisées (€)	12 099 225,63	4 558 328,63							
	dépenses réalisées (€)	11 996 557,28	5 478 572,48							
	■ ASSAINISSEMENT ● Recettes / dépenses <table><tr><th>ASSAINISSEMENT</th><th>Section d'exploitation</th><th>Section d'investissement</th></tr><tr><td>total recettes réalisées (€)</td><td>7 906 633,94</td><td>5 442 864,11</td></tr><tr><td>dépenses réalisées (€)</td><td>7 246 396,49</td><td>8 739 284,70</td></tr></table> ● Capacité d'Auto Financement (CAF) en Assainissement : 1 777 847,23€	ASSAINISSEMENT	Section d'exploitation	Section d'investissement	total recettes réalisées (€)	7 906 633,94	5 442 864,11	dépenses réalisées (€)	7 246 396,49	8 739 284,70
	ASSAINISSEMENT	Section d'exploitation	Section d'investissement							
	total recettes réalisées (€)	7 906 633,94	5 442 864,11							
	dépenses réalisées (€)	7 246 396,49	8 739 284,70							
	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ● Recettes / dépenses <table><tr><th>ASSAINISSEMENT</th><th>Section d'exploitation</th><th>Section d'investissement</th></tr><tr><td>total recettes réalisées (€)</td><td>77 292,19</td><td>19,70</td></tr><tr><td>dépenses réalisées (€)</td><td>164 480,67</td><td>2 294,83</td></tr></table>	ASSAINISSEMENT	Section d'exploitation	Section d'investissement	total recettes réalisées (€)	77 292,19	19,70	dépenses réalisées (€)	164 480,67	2 294,83
	ASSAINISSEMENT	Section d'exploitation	Section d'investissement							
total recettes réalisées (€)	77 292,19	19,70								
dépenses réalisées (€)	164 480,67	2 294,83								
Besoin en financement : 87.168,78 €										
Ressources humaines	● Nombre total d'agents : 200 - Secteur Administratif : 30,5 % - Secteur Technique : 69,5 % ● Répartition statutaire : - 62,5 % agents fonctionnaires mis à disposition par la CACEM - 8 % agents fonctionnaires détachés à ODYSSI - 29,5 % de salariés de droit privé ODYSSI									
Ressources en Eau Potable	● 6 Captages d'eau superficielle : Rivière l'Or, Rivière Monsieur ; Dumauzé, Duclos, Absalon ; Rivière Blanche. Les rivières fournissent de l'eau destinée à la consommation. ● 3 stations de traitement : Caféière, Didier et Durand ; 2 mini stations : Médaille et Haut de Didier. ● 7 unités de distribution : Balata Barème, Fort-de-France Centre, Fort-de-France Est, Fort-de-France Ouest, Haut de Didier, Médaille, Rivière l'Or.									
Compétence Assainissement	● 5 stations d'épuration - pour la Commune de Fort-de-France : Chateauboeuf, Dillon, Godissard ; - pour la Commune de Schœlcher : Pointe des Nègres, Fond Lahayé ; - pour la Commune de Saint-Joseph : Rosière ● 14 mini stations : - Commune de Fort-de-France : 2 - Commune de Saint-Joseph : 12									

CARTE D'IDENTITÉ D'ODYSSI

Croissance / Développement

- **ODYSSI** accède à son identité propre en 2004.
- Son itinéraire prend essor en 1968 : la **Régie Autonome des Eaux** relaye le **Service des Eaux de la ville de Fort-de-France**.
- En 1969, la **Régie autonome de l'Eau et de l'Assainissement** naît de la fusion de la Régie Autonome des Eaux et du Service des égouts de la ville de Fort-de-France.
- 1970, création du **Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Fort-de-France Ouest(SIAFOS)**.
- En 1999, la **Régie autonome de l'Eau et de l'Assainissement** devient **Régie Personnalisée de l'Eau et de l'Assainissement (RPEA)** avec le statut d'Entreprise Publique à Caractère Industriel et Commercial (EPIC), dotée d'une personnalité morale et d'une autonomie financière.
- En 2002, la compétence de la CACEM s'étend à l'assainissement ; elle se substitue ainsi au SIAFOS.
- En 2004, la RPEA et l'ex-SIAFOS laissent place à **ODYSSI** dont le slogan est « **Dlo Bòkay** ».
- Février 2005 : ODYSSI, 1^{er} EPIC des Antilles à être certifié ISO 9001 version 2000.
- Décembre 2005 : obtention du Prix Qualité Martinique - mention "Service à la Collectivité" décerné par l'ADEM.
- En 2006 : création du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).
- En 2007 : exploitation de l'assainissement à St-Joseph.

Mode de gestion du service

Originalité de l'Entreprise

Double expertise : - Exploitant
- Maître d'ouvrage.

	Eau potable	Assainissement	Assainissement non collectif
Fort-de-France	Exploitant ODYSSI	Exploitant ODYSSI	Exploitant ODYSSI
Lamentin	Maître d'ouvrage : Syndicat mixte CACEM/SICSM Partenaire : SME	Délégataire : SME	Exploitant ODYSSI
Schoelcher	Maître d'ouvrage ODYSSI Délégataire : SAUR	Exploitant ODYSSI	Exploitant ODYSSI
Saint-Joseph	Maître d'ouvrage : Syndicat mixte CACEM/SICSM	Exploitant ODYSSI	Exploitant ODYSSI

CARTE D'IDENTITÉ D'ODYSSI

Coordonnées postales et téléphoniques

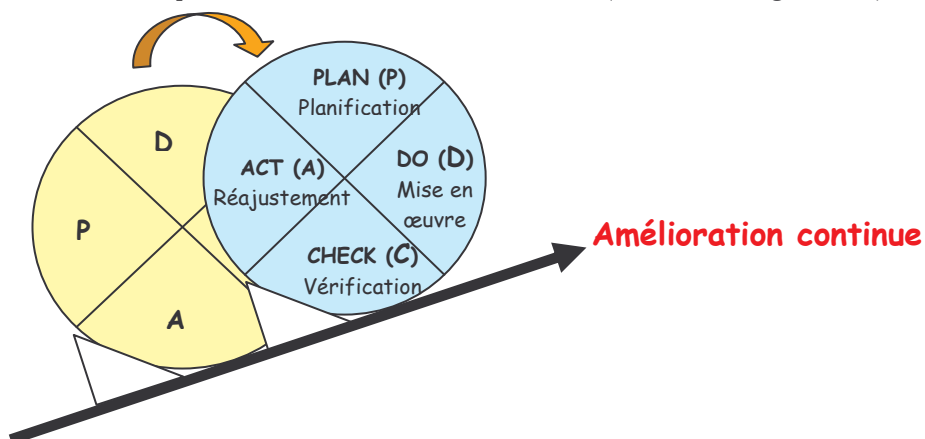
Le Service administratif et le Service technique d'ODYSSI sont à proximité l'un de l'autre afin de permettre à nos clients d'accéder plus aisément aux différents services, de « matérialiser » l'unité d'ODYSSI et renforcer la cohésion des équipes.

Service Administratif	Service Technique
Heures de réception : Lundi : de 7h15 à 16h15 Jeudi : de 7h15 à 14h Mardi, mercredi, vendredi : de 7h15 à 12h	
tel : 05.96.71.20.10 – n° astreinte : 06.96.25.41.77 mail : odyssi@odyssi.fr	
fax : 05.96.71.20.15	fax : 05.96.72.87.02
7, 9 rue des Arts et Métiers – Bâtiment Flore Gaillard – Lot. Dillon Stade – BP162 – 97202 Fort-de-France Cedex	

POURQUOI ISO 9001 A ODYSSI ?

ODYSSI est un organisme qui regroupe un grand nombre de métiers. Pour **harmoniser les actions, en fédérant les compétences et les énergies**, il importait de mettre en place une **méthode de travail** qui rassemble autour d'un but commun : s'améliorer pour améliorer le service public rendu. C'est le **Système de Management de la Qualité (SMQ)**.

ODYSSI s'est portée **volontaire** pour lancer ce Système de Management de la Qualité qui la rend plus performante et qui **inscrit CHACUN DE SES AGENTS dans une démarche de progrès permanent**, illustrée par la **boucle d'amélioration continue** (roue de Déming : PDCA) :



CARTE D'IDENTITÉ D'ODYSSI

CHARTES GRAPHIQUES

- **LE NOM** de l'Entreprise :
ODYSSI fait référence à dlo bòkay (eau d'ici) et à l'Odyssée qui est synonyme de voyage et de grands territoires.
- **LE LOGO**
Image plurielle :
 - Cratère du haut s'écoule de l'eau
 - Soleil : qui baigne dans l'eau
- **LE SLOGAN**
ODYSSI est la seule structure de production et de distribution d'eau potable entièrement martiniquaise. Le slogan est donc tout naturellement "Dlo bò bay".

Le slogan et le logo sont des signes extérieurs de l'Entreprise. Ils participent à sa notoriété par l'image qu'elle véhicule.



L'ANIMAL-SYMBOLE

ODYSSI dispose d'un animal-symbole : l'écrevisse. Plus communément connue en Martinique sous le nom de Cribish, ce crustacé de plus en plus rare, est synonyme de rivières propres.



III LA DEMARCHE QUALITE D'ODYSSI

- ⇒ Les premiers jalons de réflexion sur la mise en place d'une démarche qualité à ODYSSI ont été engagés en 2000 par l'ex-Régie Personnalisée de l'Eau et de l'Assainissement de Fort-de-France (RPEA), mais c'est en 2002 qu'a formellement débuté le projet de certification ISO 9001, avec l'accompagnement d'un consultant.
- ⇒ La démarche vise à faire reconnaître la qualité des prestations de production, de distribution d'eau potable et d'épuration des eaux usées selon le référentiel international ISO 9001 et, ainsi, à accélérer la professionnalisation des agents en mettant la satisfaction des clients au centre de leurs préoccupations.
- 2000** - Premières réflexions : choix entre les différents labels qualité existants. Le choix s'est porté sur la norme ISO 9001 parce qu'elle est une norme internationale d'organisation qualité connue et reconnue.
- 2001** - Création d'un journal interne mensuel spécifique à la qualité : Info Qualité.
- 2002** - Création d'un comité de pilotage qualité, composé de l'encadrement et d'agents de terrain. Toutes les activités sont passées en revue.
Réalisation de notre système documentaire et du système qualité.
Nomination de représentants Qualité dans chaque site : les correspondants ISO.
Diffusion des premiers documents (procédures, modes opératoires...).
- 2004** - Nomination des auditeurs internes et réalisation des premiers audits.
Création de "ISO-LA" le flash info de la qualité.
Audit Blanc de tous les sites Odyssi.

2005 - Audit de certification.

ODYSSI est certifiée ISO 9001 version 2000 le 28 février 2005 pour l'ensemble de ses activités hormis le champ financier, non concerné par la norme.

ODYSSI obtient également une autre distinction la même année, il s'agit de la mention "SERVICE A LA COLLECTIVITE" du Prix Qualité Martinique 2005

- ⇒ Le système qualité mis en place par ODYSSI repose sur un ensemble documentaire de référence établi en collaboration avec les agents de terrain et comprenant des procédures, des modes opératoires, des instructions...
- ⇒ Le socle de ce système documentaire est un document de synthèse, confidentiel, le "Manuel Qualité ODYSSI" récapitulant l'ensemble des pratiques et processus d'ODYSSI.
- ⇒ Chaque site, service, usine dispose de ses instructions de référence. L'amélioration des résultats et des performances, de même que l'impact du travail quotidien sur la satisfaction du client sont mesurés régulièrement sur la base de critères chiffrés et concrets (tableaux de bord; indicateurs, objectifs...).
- ⇒ La politique qualité d'ODYSSI se traduit alors essentiellement par la définition de quatre grands objectifs qualité :
 - Satisfaire les clients et les usagers ;
 - Produire une eau (eau potable et eau assainie) conforme à la réglementation ;
 - Respecter les exigences réglementaires et légales liées à nos métiers et notre statut d'établissement public
 - Améliorer notre cadre de travail et nos performances internes et externes ;
- ⇒ Bien que la compétence d'ODYSSI concerne les quatre communes de la CACEM, le périmètre de certification a concerné dans un premier temps le territoire de Fort de France, la démarche Qualité ayant été initiée en 2000 par la Régie des Eaux de Fort de France. L'intégration des autres sites est déjà en cours avec une certification à élargir aux autres territoires CACEM.
- ⇒ En 2005, ODYSSI est le seul établissement public à avoir obtenu le label "QUALITE" ISO 9001 dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

2006 - Odyssi fait le choix d'utiliser ce système qualité comme système de management. Dès lors, la politique générale de l'entreprise est déployée dans son ensemble et ne se limite donc plus à la « qualité ». Des indicateurs de performance notamment financiers sont ajoutés aux indicateurs existants.

Odyssi subit son premier audit de suivi par l'AFAQ-AFNOR, ce suivi effectué par le même auditeur AFAQ permet de mesurer les améliorations enclenchées suite aux écarts constatés au moment de l'audit.

2007 - Audit de suivi 2

ODYSSI franchit avec succès l'étape de l'audit de suivi 2) avec succès son audit de suivi n°2.

L'auditeur apprécie particulièrement le choix stratégique d'être passé d'un système qualité à un système de management.

2008 - Audit de renouvellement

Odyssi doit renouveler son certificat pour les 3 prochaines années : l'audit de renouvellement se tient du 5 au 20 mai 2008 et est couplé à une démarche d'évaluation plus large intitulée AGP – AFAQ globale Performance – qui permet d'évaluer l'ensemble des performances non seulement sur le champ de la Qualité mais également des Ressources Humaines, de la Sécurité et de l'Environnement.

Odyssi a obtenu avec succès le renouvellement de sa certification.

Les objectifs ont encore été affinés et s'articulent autour des thèmes suivants :

- l'amélioration de l'organisation des services
- la mise en œuvre d'une cohésion sociale forte
- le maintien de la performance technique
- la mise en œuvre d'une veille stratégique
- la poursuite des investissements, dans le respect de l'équilibre budgétaire
- le développement de la communication interne et externe
- le démarrage d'une politique environnementale pour prendre une part active dans le développement durable

ODYSSI veut être un exemple dans le domaine de l'eau et l'assainissement, en Martinique et dans le Caraïbe

IV EAU POTABLE

Quand on parle du service EAU POTABLE à ODYSSI on entend les activités de Captage, de Production et de Distribution.

Composé de 80 personnes environ les activités de ce service vont du captage de l'eau, à la distribution au robinet des abonnés en passant par le traitement dans les usines de production.

Cela inclut également l'entretien et la réparation des réseaux, l'entretien des réservoirs, la pose de compteurs etc. ...



IV.1 Indicateurs descriptifs des services et de performance 2007 d'ODYSSI

Indicateurs descriptifs des services

n° Indicateur	Indicateurs de performance	Fort-de-France		
		2006	2007	évolution 2007/2006
	Estimation du nombre d'habitants desservis Données recensement INSEE	94.152	94.152	
	Nombre d'abonnés domestiques et assimilés (nb)	32.105	32.651	1,70 %
	Prix TTC (redevances et taxes comprises) du service au m3 pour 120 m3 (€)			
		2006	2007	évolution
	Montant eau facture 120m3 HT <i>(prix du m3 unitaire x 120)</i>	156	169,2	8,46 %
	Prime fixe eau annuelle	62,9	62,9	
	Taxe sur la consommation d'eau (1)	2,56	2,56	
	TAOM (2)	3,32	3,52	
	Taxe ODE (3)	0	0	
	Montant HTVA	224,78	238,18	
	TVA	4,72	5,00	
	Montant TTC	229,5	243,18	
	Soit le m3 € TTC	1,91	2,03	6,28%
	(1) Taxe sur la consommation d'eau : redevance versée au profit du Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau (FNDAE) géré par le Ministère de l'Agriculture pour aider les communes rurales à développer leur propre distribution. Cette redevance s'élève à 0,02134€ HT/m3 vendue pour une consommation comprise entre 0 et 6000m3/an. (2) TAOM : Taxe additionnelle d'Octroi de Mer, Equivalente à 1,5% du montant perçu au titre de la consommation d'eau (redevance + prime fixe) et de la taxe sur la consommation d'eau. TAOM non soumise à la TVA. (3) Taxe ODE : Participation à la préservation de la ressource - Fort de France : non appliquée ** Pas de TVA en assainissement à la SAUR en 2006. Prise en compte de la TVA à partir de la facturation de déc. 2007.			
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (heures ouvrées, ouvrables, horaires ; jours ouvrés, ouvrables, calendaires)	48 h	24 h		

Indicateurs de performance

Indicateurs de performance relatifs à la QUALITE DE SERVICE A L'USAGER

n° Indicateur	Indicateurs de performance	Fort-de-France		
		2006	2007	évolution 2007/2006
	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service	99,76 %	100%	0,2%
	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%) <i>Stations de traitement + unités de distribution</i>	97%	98,5 %	1,5%
	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%) <i>Stations de traitement + unités de distribution</i>	Résultat non communiqué par la DSDS	Résultat non communiqué par la DSDS	
	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m3) <i>Eau Potable + Assainissement</i>	55.000	55.000	0 %
	Taux d'occurrence des interruptions de service (fourniture de l'eau) non programmées (‰) (nombre pour 1000 abonnés)	ND	2,14 ‰	
	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%) <i>Eau potable + Assainissement</i>	13,2 %	11,90 %	- 9,85%
	Taux de réclamations <u>écrites</u> (‰) (nombre pour 1000 abonnés)	16 réclamations pour 1000 abonnés	9,5 ‰	- 40,62%

Indicateurs de performance relatifs à la GESTION FINANCIÈRE ET PATRIMONIALE

n° Indicateur	Indicateurs de performance	Fort-de-France		
		2006	2007	évolution 2007/2006
8	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (valeur de 0 à 100) <i>Indice de 0 à 100 obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C ci-dessous. Les parties B et C ne sont prises en compte que si les 20 points sont obtenus pour la partie A.</i> <u>Partie A</u> a) 0 point : absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte (quels que soient les autres éléments détenus) ; b) 10 points : existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ; c) 20 points : mise à jour du plan, au moins annuelle. <u>B</u> – Informations sur les éléments constitutifs du réseau (40 points supplémentaires au maximum) Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants : d) +10 points : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ; e) +10 points : connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations ; f) +10 points : localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ; g) +10 points : localisation des branchements sur la base du plan cadastral ; <u>C</u> – Informations sur les interventions sur le réseau (40 points supplémentaires au maximum) h) +10 points : localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) (0 pour une réalisation partielle) ; i) +10 points : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements (0 pour une réalisation partielle) ; j) +10 points : existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (plan pluriannuel de renouvellement = programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans) ; k) +10 points : mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations. • Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompes ... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.	40 points	40 points	
	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%) Nb de mètres linéaires renouvelés en 2007 : 6.213	1,13 %	ND	
	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (an) Eau Potable <u>Commentaires</u> : • selon la FNCRR, un résultat inférieur à 7 ans est très satisfaisant.	< 2 ans (1,56)	> 3 ans (3,12)	100 %

Indicateurs de performance relatifs à la PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

n° Indicateur	Indicateurs de performance	Fort-de-France		
		2006	2007	évolution 2007/2006
9	Rendement du réseau de distribution (%) <i>Commentaires :</i> Production (+ 3.021.673 m3/an) Mise en place de comptage plus performant. Dégradation du réseau lié aux nombreux phénomènes climatiques (séisme et cyclone DEAN) Facturation : - 4% (- 243.177 € : due à l'individualisation des compteurs d'eau, à utiliser des équipements plus économiques et à avoir des gestions éco-citoyens	69,6 %	53%	- 17,6%
	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j)	36,34 m3/km/j	43,75 m3/km/j	20,39%
	Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j)	26,26 m3/km/j	40,84 m3/km/j	55,52%
10	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%) a) 0% = aucune action ; b) 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ; c) 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ; d) 50 % : dossier déposé en préfecture e) 60 % : arrêté préfectoral ; f) 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005 ; g) 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.	40 % c) : <u>étape</u> <u>franchise</u> : « avis de l'hydrogéologue rendu ».	40 % c) : <u>étape</u> <u>franchise</u> : « avis de l'hydrogéologue rendu ».	Indice d'avancement stationnaire

IV.2 A propos de la facture d'eau

IV.2.1 Les modalités de facturation

La facturation est **semestrielle** (2 fois/an par zone) et tient compte à la fois de la consommation réelle de l'abonné enregistrée par son compteur et des frais fixes, indépendamment du nombre de m³ livrés.

Ces frais fixes (**prime fixe**) correspondent aux charges d'investissement et aux charges fixes d'exploitation :

- entretien du compteur, relevé du compteur
- facturation, encaissement, comptabilité.

Cette prime fixe varie selon le diamètre du compteur (voir tableau des tarifs en annexe).

Une **prime fixe**, imputée à chaque période de facturation, couvre notamment les frais d'entretien du branchement et de location du compteur en fonction de son diamètre (cf. extrait art. 9 règlement de service)

IV.2.2 Les redevances perçues pour le compte de tiers

La réglementation veut que les services de distribution d'eau perçoivent pour le compte de tiers des **taxes et des redevances** ayant pour assiette la consommation d'eau des usagers.

Il s'agit en l'occurrence de :

- la **redevance versée au profit du Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau (FNDAE)** géré par le Ministère de l'Agriculture pour aider les communes rurales à développer leur propre distribution d'eau.
Cette redevance s'appelle désormais « **taxe sur la consommation d'eau** » et s'élève à 0,02134 €/m³ d'eau vendue pour une consommation comprise entre 0 et 6 000 m³/an.
- la **T.V.A. perçue pour le compte des services fiscaux** au taux de 2,10 %.
- la **Taxe Additionnelle d'Octroi de Mer (T.A.O.M.)** équivalente à 1,5% du montant perçu au titre de la consommation d'eau (redevance + prime fixe) et de la Taxe sur la consommation d'eau.

IV.3 Recettes d'exploitation

Fort de France	2006	2007	Evolution 2007 par rapport à 2006
Recettes d'exploitation	11.720.565,43	12.064.073,32	2,93%

IV.4 Charges de personnel

Fort de France	2006	2007	Evolution 2006 par rapport à 2005
Charges de personnel – Eau Potable	6.200.021,00	6.293.133,12	1,5%

IV.5 Patrimoine Eau Potable

IV.5.1 Ouvrages d'exploitation Eau potable

IV.5.2 Ouvrages de production de l'eau potable

IV.5.2.1 UNITE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE DIDIER

Cette station alimente les **quartiers de Ouest de Fort-de-France et le Centre ville.**

- **4 captages** (Duclos – Dumauzé – Absalon 1 – Absalon 2), seuils munis de grilles avaloirs.
- **Capacité nominale de production** : 25 000 m³/j
- **Process** : Dessablage – coagulation floculation- décantation – filtration – désinfection
- 2 réservoirs de tête de 2000 m³ chacun (réservoir de Venté)

IV.5.2.2 UNITE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE CAFEIERE

Cette station alimente les **quartiers Centre et Nord de Fort-de-France.**

- **2 captages** (Rivière L'or – Rivière Monsieur), seuils munis de grilles avaloirs.
- **Capacité nominale de production** : 7000 m³/j car la filière l'or a été abandonnée lors des travaux de réhabilitation.
- **Process** : Dessablage – coagulation floculation- décantation – filtration – désinfection
- 1 réservoir de tête de 200 m³ (réservoir de Caféière)

IV.5.2.3 UNITE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE DURAND

Cette station alimente les **quartiers Centre et Est de Fort-de-France.**

- 1 captage (Rivière Blanche), seuils munis de grilles avaloirs.
- **Capacité nominale de production** : 25 000 m³/j
- **Process** : Dessablage – décantation – filtration – désinfection
- 1 réservoir de tête de 1000 m³ (réservoir de Durand)

IV.5.3 Ouvrages de distribution de l'eau potable

IV.5.3.1 RESERVOIRS

	RESERVOIRS	CAPACITES TOTALE	CAPACITES	SITUATION GEOGRAPHIQUE	STATION DE PRODUCTION	Date de construction
1	Evêché	6000	2 * 3000 m3	QUARTIER EVECHE	DIDIER	1915
2	Tartenson	3000	2* 1500 m3	TARTENSON	DIDIER	1975 1977
3	Sainte-Catherine	3000	2* 1500 m4	LOTISSEMENT BERNY-DIDIER	DIDIER	1957
4	Barême	700	700 m3	ROUTE DE BALATA 7Km500	DIDIER	1967
5	Bois Thibault	700	700 m3	BOIS THIBAUT	DIDIER	1978
6	Camp de Balata	400	4* 100 m3	ROUTE DE BALATA 9Km	DIDIER	
7	Ermitage	700	700 m3	ERMITAGE	DIDIER	1957
8	Gouyé	2500	1000 + 1500 m3	ROUTE DE BALATA 4,500Km	DIDIER	1968 1976
9	Tivoli Post-Colon	40	7 * 10m3	TIVOLI POST COLON	DURAND	1987
10	Tivoli Rodate	60	2* 5 + 1* 10 m3 +2* 20m3	TIVOLI RODATE	DURAND	1982
11	Venté	4000	2* 2000m3	DIDIER-MORNE VENTE	DIDIER	1968
12	Morne Lillet	20	2 * 10m3	RIVIERE L'OR	CAFEIERE	
13	Foyer	300	300 m3	RIVIERE L'OR	CAFEIERE	
14	Tiberge	3000	2* 1500 m3	REDOUTE	DURAND- CAFEIERE	1939 1971
15	Jambette	1000	1000 m3	JAMBETTE BEAUSEJOUR	DURAND	1971
16	Clarac	350	2* 175 m3	MORNE DESAIX - REDOUTE	DURAND	1934
17	Marine	2000	2* 1000 m3	MORNE DESAIX - REDOUTE	DURAND	1943 1968
18	Pichevin	1000	1000 m3	MORNE PICHEVIN	DIDIER	1955
19	La Joyau	1500	1500 m3	LA MEYNARD	DURAND	
20	Dillon	3000	2* 1500 m3	MORNE DILLON	DURAND	1973 1986
21	Morne Morissot	1000	1000 m3	MORNE MORISSOT	DURAND	1976
22	Calebasse	700	700 m3	CALEBASSE	DURAND	1963
23	Manoir	1000	1000 m3	CITE BON' AIR ROUTE DES RELIGIEUSES	DURAND/CAFEIERE	1983
24	Pommies	2000	2* 1000m3	REDOUTE	DURAND/CAFEIERE	1971 1985
25	Religieuses	700	700 m3	RELIGIEUSE	DURAND/CAFEIERE	1943
26	Chateauboeuf	1500	1500 m3	ZAC 4 CHATEAUBOEUF	DURAND	1980
27	DURAND	1000	1000 m3	QUARTIER SEAILLES SAINT JOSEPH	DURAND	
28	CAFEIERE	500	500 m3	RIVIERE L'OR	CAFEIERE	

IV.5.3.2 ADDUCTIONS PRINCIPALES

Origine	Terminaison	DN	/Linéaire	Observations
Durand	Dillon	500/450	10km	fonte
Durand	Didier	500/350	11km	fonte
Tivoli Post Colon		2 "	3km	Galva
Station Didier	Bois Thibault	100	2 km	fonte
Station Didier	Barême	100	3,5 km	fonte
Station Didier	Centre Ville	550/200	16 km	fonte

IV.6 Résultats des volumes obtenus

	2006	2007	Evolution	2006	2007	Evolution	2006	2007	Evolution	2006 et 2007
Fort-de-France	Volume annuel produit (m³/an)			Volume annuel distribué (m³/an)			Volume annuel facturé (m³/an)			Volume annuel acheté (m³/an)
Didier	5.154.488	5 599 485	+8,6%	5.154.488	5.184.902	+5,9 %				0
Durand	5.389.924	9 003 495	+67 %	5.389.924	8.327.829	+54,5 %				0
Caféière	498.275	586 457	+17,6 %	498.275	529.459	+6,2 %				0
Total	11.042.687	15 189 437	+ 37,55 %	11.042.687	14 064 360	+ 27,36 %	6.400.240	6.117.691	- 4,4%	

IV.7 Travaux d'amélioration réalisés

IV.7.1 Alimentation en Eau

IV.7.2 Travaux d'amélioration réalisés en Distribution

COMMUNE DE FORT-DE-FRANCE

1. Reprise en régie de 300 ml de réseau à la main (réseau inaccessible aux engins) pour amélioration de la distribution du quartier TSF, Baie des Tourelles et remise en conformité de 50 branchements.





POSE DU NOUVEAU RESEAU
A LA MAIN

- Dévoiement de 200ml de DN 200 à ravine vilaine (posé non encore mise en service)
- Reprise de 210 ml de réseau de DN 125 rue Jacques Cazotte
- Reprise de 210 ml de réseau de DN 125 rue Félix Eboué dans le cadre du TCSP
- Pose de 160 ml de DN 110 pvc, 424 ml pehd DN 100, pose de réservoir pehd de 64 m3 et d'un nouveau groupe de surpression de 17 m3/h au quartier balata (au niveau du camp, non encore mis en service)
- Pose de 900 ml de DN 125 à la rue des pionniers à Texaco
- Pose de 150 ml de DN 125 à la rue des lutins à Didier
- Remplacement de 222 ml de DN 125, 140 ml de DN 63 pehd à la rue des gloulou au quartier Bois Boyer
- Dévoiement de 43 ml de DN 200 au quartier Zac Chateauboeuf (réalisé non encore mis en service)

IV.7.3 Travaux d'amélioration réalisés en Adduction

1. Dévoiement et remise en conformité de 200 ml réseau DN 550 et 600 sur la route de Didier.
2. Remplacement de deux (2) hydrosavy DN 200 réservoir Marine
3. Remplacement clapet anti retour DN 100 réservoir Clarac
4. Remplacement hydrosavy DN 150 réservoir Pommies
5. Pose débitmètre adduction DN 300 réservoir Dillon
6. Pose compteur distribution DN 150 réservoir Barême
7. Remplacement ventouse DN 100 Fond Zombi
8. Remplacement vanne DN 200 réservoir Châteauboeuf
9. Remplacement hydrostab DN 250 Morne Desaix

III-8 Travaux d'amélioration programmés pour 2008

- 1- Remplacement conduite fonte grise TSF, Baie des Tourelles (1200 ml fait en 2006, 300 ml en 2007 à la main, 900ml seront fait en 2008 pour finir les travaux de toute la zone).
- 2- DN 100, 200 et DN 300 Sainte Thérèse (En attente de lancement du projet d'aménagement du TCSP)

III-8 Autres travaux d'amélioration

Les travaux seront planifiés au cours des prochaines années.

- 1- Réhabilitation du réseau fonte DN 100 du lotissement Espérance
- 2- Remplacement ancienne fonte grise DN 200 Châteauboeuf, de la croisée Montgérald jusqu'à voie 4
- 3- Remplacement conduite Dillon quartier dallas
- 4- Remplacement réseau DN 100 voie principale et aménagement des artères Secondaires Volga plage
- 5- Reprise des réseaux fonte 125 et 400 au morne Desaix rue du général Brosset et Mangin
- 6- Reprise des réseaux fontes au quartier Redoute de l'entrée de Desaix
- 7- DN 80 rue des tulipiers
- 8- DN 200 en pvc De Briand Sud
- 9- DN 300 route de l'Union à dévier
- 10- DN 550 route de Didier à reprendre
- 11- DN 125 voie principale de l'Ermitage ainsi que les antennes raccordées au réseau principal
- 12- Remplacement fonte grise boulevard Sainte-Catherine
- 13- Remplacement fonte 100 rue Vincent Placol
- 14- Remplacement DN 100 fonte Avenue Frantz Fanon quartier Bellevue
- 15- Remplacement fonte 100 route de balata au détour Bourdin
- 16- Remplacement réseau fonte route des religieuses
- 17- Remplacement DN 125 Rue Henry Sthélé au quartier Tivoli
- 18- Remplacement d'un réseau DN 100 fonte en propriété privé de la route de l'Union à la rue Zamana à 6ml de profondeur
- 19- Lotissement Donatien au quartier Cluny

* Un fond de renouvellement de canalisation de l'ordre de 400 000 à 600 000 €/an serait nécessaire dans un premier temps pour réaliser ces travaux d'amélioration.

Le chemin de l'eau « du captage aux quartiers desservis »

Captages	Stations de traitement - production	Unités de distribution	Quartiers desservis
RIVIERE DUMAUZE RIVIERE ABSALON RIVIERE DUCLOS	STATION DE DIDIER	FORT DE FRANCE BALATA BAREME	Route de Balata du 7km5 à l'Eglise – Bois-Thibault – Belvédère - Route de Didier – Balata – Morne Laurent – Chemin Jules Beaunesses – Du camp de Balata au 13 ème km – Hôpital Clarac - Route du Pavé – Crozanville – Avenue Pasteur – Route de Redoute (Fond d'or) – Ermitage – Terre Sainville – Pont de chaines – Détour Bourdin – Centre ville – Rive droite – Ravine Bouillée – Morne Tartenson – Tivoli Rodate – Didier – Vieux moulin – Route de l'union – Lotissement Berny – Trénelle - Citron - Fond Lada - Rond point du Viêt-Nam héroïque - Cluny - Plateau Roy – Clairière – Pointe des nègres – Clairière - Pointe la vierge – Ancienne route de Schœlcher
	STATION HAUT DIDIER	FORT DE FRANCE HAUT DIDIER	Didier après tunnel
RIVIERE MONSIEUR RIVIERE L'OR	STATION DE CAFEIERE	FORT DE FRANCE RIVIERE L'OR	Rivière l'or – Foyer – Morne Lillet- Ravine Vilaine
RIVIERE BLANCHE BOULIKI	STATION DE DURAND	FORT DE FRANCE CENTRE	Cité calebasse – Calebasse 1 et 2 – Cité Bon air – Cité de l'amitié – Les hauts du port – Morne Pichevin Religieuses – Bas maternité – route de Folie – Renéville – Ravine Bouillée - Redoute – Ravine- vilaine – Coridon – Entraide – Moutte – Eaux découpées – Sainte- Thérèse – Lunette Bouillée – Languellier Bellevue – Morne Desaix – Morne Surey
	STATION DE DURAND	FORT DE FRANCE EST	Jambette – La joyau – Voix de ville – Zac Chateauboeuf – Zac Ouest – Zac Est – Morne Morissot – Espérance – Chateauboeuf - Dillon – Volga-plage – Zac Rivière roche – Zac Etang Z'abricot – Canal Alaric – TSF – Baie des Tourelles – Avenue Maurice Bishop
		FORT DE FRANCE OUEST	Balata - Godissard – De Briand – Gouyer – Lotissement Les Pitons - Tivoli post-colon - Desrochers
SOURCE CRISTAL	STATION MEDAILLE	FORT DE FRANCE MEDAILLE	La médaille

IV.8 Synthèse du contrôle sanitaire effectué par la DSDS

Les services de la **Direction de la Santé, de l'Environnement et du Développement Social (DSDS)** ont pour **mission** notamment de **contrôler la qualité de l'eau brute, et de l'eau produite et distribuée** par les exploitants, conformément au **décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001**.

Sur l'ensemble de l'année 2007, **348 analyses réalisées par la DSDS sur les eaux captées, produites et distribuées par Odyssi**.

	ANNEE 2006	ANNEE 2007
	Nb total de prélèvements DSDS (tous paramètres confondus)	Nb total de prélèvements DSDS (tous paramètres confondus)
Captages	47	44
Unités de traitement-production	70	65
Unités de distribution	213	239
Total annuel de prélèvements (tous paramètres confondus)	330	348

⇒ La qualité des eaux brutes (captages)

Analyses bactériologiques 2007

Au niveau des captages, sur **41 prélèvements** effectués par la DSDS en 2007, on note **12 dépassements** (Rivière Monsieur, en raison de l'absence d'infrastructure d'assainissement en amont de ce captage).

CAPTAGE	Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique
RIVIERE ABSALON	5	100%
RIVIERE BLANCHE BOULIKI	12	100%
RIVIERE DUCLOS	3	100%
RIVIERE DUMAUZE	6	100%
RIVIERE L'OR	2	100%
RIVIERE MONSIEUR	12	83%
SOURCE CRISTAL	1	100%
total	41	98%

⇒ La qualité des eaux de sortie des unités de traitement

Analyses bactériologiques 2007

En sortie des usines de production, sur **59 prélèvements** effectués par la DSDS en 2007. La qualité est très satisfaisante (**100 % de conformité**). Les résultats sont détaillés dans le tableau ci-après.

	2006	2007	Comparatif 2007 - 2006
	Conformité bactériologique (source DSDS)	Conformité bactériologique (source DSDS)	
Station de Cafetière	77 %	100 %	amélioration
Station de Didier	100 %	100 %	stabilité
Station de Durand	100 %	100 %	Maintient de la performance optimale
Mini Station Haut de Didier	50 %	100 %	Nette amélioration
Mini Station Médaille	50 %	100 %	Nette amélioration
Nb total de prélèvements DSDS	67	59	
Taux total de conformité bactériologique	92.54 %	100 %	amélioration globale

Analyses physico-chimiques 2007

	2007	Analyse
	Conformité physico-chimiques (source DSDS)	
Station de Cafetière	100 %	performance optimale
Station de Didier	92 %	Paramètre concerné : turbidité. (2 dépassements)
Station de Durand	100 %	performance optimale
Mini Station Haut de Didier	100 %	performance optimale
Mini Station Médaille	100 %	performance optimale

⇒ La qualité des eaux de sortie des unités de distribution (réseaux)

On distingue **7 UDI (unités de distribution)**, correspondant chacune à une zone d'alimentation dont l'eau a la même origine.

En 2007, pas moins de **208 prélèvements** ont été effectués par la DSDS.

La qualité est très satisfaisante (100 %) (**sauf UDI Fort de France Médaille (71 %)** pour lesquels des travaux ont débuté en 2007.

Analyses bactériologiques 2007

	2006	2007	Comparatif 2007 - 2006
	Conformité bactériologique (source DSDS)	Conformité bactériologique (source DSDS)	
Fde F- Balata Barème	100 %	100 %	Maintient de la performance optimale
Fde F Centre	100 %	100 %	
Fde F Est	100 %	100 %	
Fde F Haut Didier	100 %	100 %	
Fde F Médaille	71 %	83 %	Nette amélioration
Fde F Ouest	100 %	100 %	Maintient de la performance optimale
Fde F Rivière l'Or	100 %	100 %	performance optimale maintenue
Nb total de prélèvements DSDS	211	208	
Taux total de conformité bactériologique	96,68 %	98 %	Maintient de la performance

Analyses physico-chimiques 2007

	2007
	Conformité physico-chimique (source DSDS)
Fde F- Balata Barème	100 %
Fde F Centre	100 %
Fde F Est	100 %
Fde F Haut Didier	100 %
Fde F Médaille	100 %
Fde F Ouest	100 %
Fde F Rivière l'Or	100 %
Taux total de conformité physico-chimiques e	100 %

⇒ La contamination des eaux par les produits phytosanitaires

PRODUITS PHYTOSANITAIRES

	2007				
RIVIERE BLANCHE BOULIKI	Nombre prélèvements	Moyenne	Pourcentage de détection	Pourcentage de valeurs supérieures à 0,1 µg/l	Max
AMPA	11	0,009	9%	0%	0,1

	Nombre prélèvements	Moyenne	Pourcentage de détection	Pourcentage de valeurs supérieures à 0,1 µg/l	Max
RIVIERE DUMAIZE					
Chlordécone	5	0,004	20%	0%	0,02
Glyphosate	5	0,02	20%	0%	0,1

	Nombre prélèvements	Moyenne	Pourcentage de détection	Pourcentage de valeurs supérieures à 0,1 µg/l	Max
RIVIERE MONSIEUR					
AMPA	12	0,014	8%	8%	0,17
Chlordécone	12	0,566	100%	100%	0,92
Dieldrine	12	0,002	17%	0%	0,01
HCH bêta	12	0,044	100%	0%	0,06
HCH gamma (lindane)	12	0,001	8%	0%	0,01

	Nombre prélèvements	Moyenne	Pourcentage de détection	Pourcentage de valeurs supérieures à 0,1 µg/l	Max
STATION DE CAFEIERE					
Anthraquinone	10	0,004	10%	0%	0,04
Chlordécone	10	0,038	80%	0%	0,07

	Nombre prélèvements	Moyenne	Pourcentage de détection	Pourcentage de valeurs supérieures à 0,1 µg/l	Max
STATION DE DURAND					
Acétochlore	5	0,006	20%	0%	0,03

Commentaires

L'eau du captage de Rivière Monsieur présente toujours une contamination en produits phyto (Chlordécone, AMPA).

Grâce au système de traitement au charbon actif à la Station de Cafetière, aucune trace de pesticides n'est retrouvée dans l'eau traitée.

IV.9 Autocontrôle des stations eau potable

En plus du contrôle sanitaire réglementaire effectué par la DSDS, Odyssi dispose de son propre programme d'autocontrôle de la qualité de l'eau potable mise en distribution ; les résultats en sont détaillés ci-après.

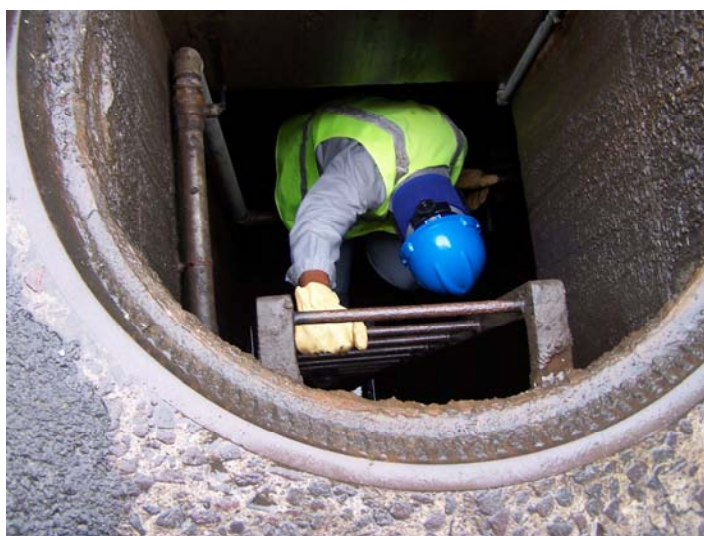
2- Autocontrôle qualité 2007

Code indic.	Indicateur	Janv.	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Cumul
12461	Analyses turbidité (nb)	593	510	551	330	518	555	442	538	553	576	551	230	5 947
12462	Dépassements turbidité (nb)	19	15	0	0	0	0	20	10	8	16	7	0	95
12463	% Conformité Turbidité	97%	97%	100%	100%	100%	100%	95%	98%	99%	97%	99%	100%	98,4%
12471	Analyses aluminium (nb)	268	160	163	21	152	253	208	260	284	340	240	8	2 357
12472	Dépassements aluminium (nb)	0	2	0	0	3	0	0	2	0	0	0	0	7
12473	% Conformité aluminium	100%	99%	100%	100%	98%	100%	100%	99%	100%	100%	100%	100%	99,7%
12481	Analyses chlore (nb)	604	518	562	334	516	547	438	547	556	545	533	131	5 831
12482	Dépassements chlore (nb)	115	125	85	69	38	52	70	55	45	48	52	8	762
12483	% Conformité chlore	81%	76%	85%	79%	93%	90%	84%	90%	92%	91%	90%	94%	87%
12491	Analyses Ph (nb)	574	488	528	315	510	546	434	537	539	569	456	10	5 506
12492	Dépassements Ph (nb)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	6	0	9
12493	% Conformité Ph	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	99%	99%	100%	99,8%

V ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le service assainissement collectif, composé de 45 agents environ, s'occupe des ouvrages d'assainissement à Fort de France et à Schœlcher (stations d'épuration, mini-stations) ainsi que des réseaux sur tout le territoire de la CACEM.

La réorganisation des services et des activités a suivi très rapidement et l'opérationnalité et l'efficacité des équipements et des personnes.



V.1 Présentation générale du service

V.1.1 La compétence assainissement collectif

A l'exception de la ville du Lamentin, l'ensemble du territoire de la CACEM est exploité par ODYSSI.

Par délibération du 25 mars 1999, la ville du Lamentin a confié l'exploitation de son service assainissement à la Société Martiniquaise des Eaux (SME) depuis le 1^{er} avril 1999 pour une durée de 20 ans.

V.1.2 Les missions du service :

- Collecte et traitement des eaux usées
- Création, réhabilitation des stations et des réseaux de collecte.

V.1.3 L'assainissement en quelques chiffres

	EXPLOITATION ODYSSI				EXPLOITATION SME Lamentin
	Fort-de-France	Saint-Joseph	Schœlcher	Total exploitation ODYSSI	
Nombre d'abonnés	18 471	505	4 701	23.677	7 615
Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	53 262	1 515	11 235	66 012	22 953
Nbre de Km de réseau	224,664	3,675	150	378,339	65
Nombre de stations et capacité totale (eq. Hab.)	7	13	2	22	7
	110 670	3 400	34 460	148 530	45 500
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0)	1	0	0	1	
Quantité de boues en t MS (sans réactifs)	Godissard : 33		Pte Nègres : 244		
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	Dillon 1 : 911 Dillon 2 : 1 250 Chateauboeuf : 358				Gaigneron : 170,7 tMS Acajou : 13,6 tMS Station Long pré : 2,1 tMS Désirade : 6,1 tMS Roche Carrées : 0,1 tMS Club Nautique : 0,0 tMS Sarraul : boues acheminées vers Station Désirade
EU. Collectés (m³)	4 844 201	88 000	1 637 552	6 569 753	
EU. Traités (m³)	4 869 976	88 000 Non compris Rosières	1 307 266	6 265 242	

V.1.4 Les modalités de facturation et tarification

La facturation comprend une partie variable, différente selon la commune, et une prime fixe.

La partie variable est calculée sur le volume d'eau potable consommé multiplié par le prix de l'assainissement au m³.

La facture d'assainissement permet de couvrir :

- L'entretien et l'exploitation des équipements,
- L'autofinancement des investissements,
- Les frais généraux de fonctionnement de service.

La facturation de l'assainissement est couplée à celle de l'eau potable quelque soit la commune concernée.

V.1.4.1 COMMUNE DE FORT-DE-FRANCE

La facturation est réalisée par ODYSSI, elle est semestrielle.

Facture type pour 120m ³ annuel consommés exprimée en € Commune de Fort-de-France					
	M ³	Prix unitaire 01/01/2008	Montant 01/01/2008	Montant 01/01/2007	Evolution
Prime fixe annuelle assainissement			40,00	40,00	
Redevance Assainissement	120	1,40	168,00	157,20	
TVA à 2,1%			4,37	4,14	
Total pour 120 m3 TTC			212,37	201,34	+ 5,47%
Soit le m3 TTC			1,76	1,67	+ 5,38%
Commentaires sur l'évolution	Date d'actualisation des prix : 1 ^{er} avril 2007 Les prix ont augmenté d'environ 5,5%. Il s'agit d'une augmentation progressive des prix destinée à couvrir notamment les dépenses d'investissement.				

V.1.4.2 COMMUNE DE SCHÖELCHER

La facturation est réalisée par la SAUR pour le compte d'ODYSSI, elle est quadrimestrielle.

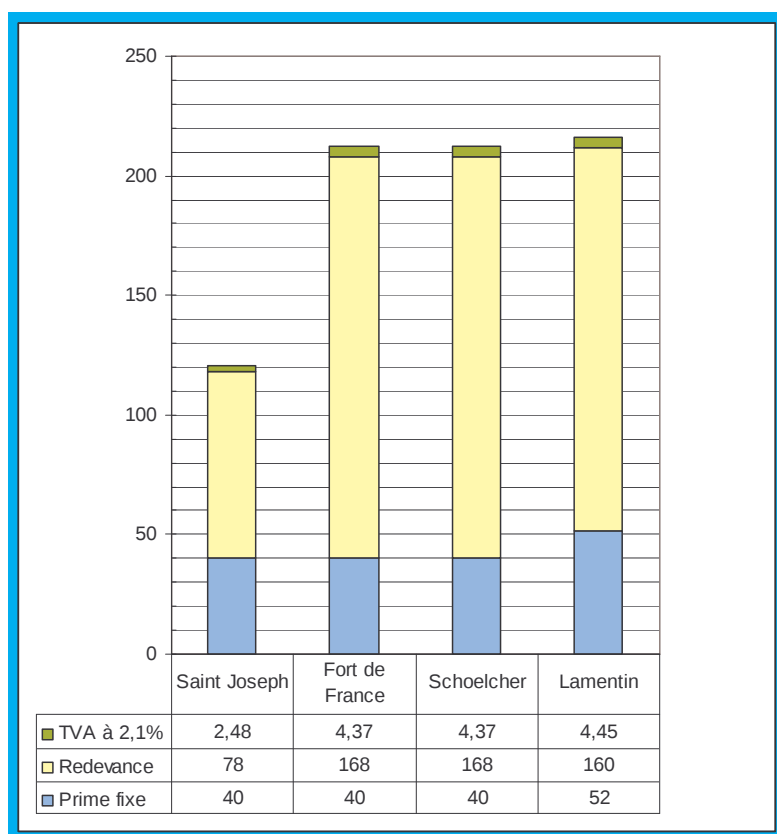
Facture type pour 120m ³ annuel consommés exprimée en € Commune de Schoelcher					
	M ³	Prix unitaire 01/01/2008	Montant 01/01/2008	Montant 01/01/2007	Evolution
Prime fixe annuelle assainissement			39,99	39,99	
Redevance Assainissement	120	1,40	168,00	157,20	
TVA à 2,1%			4,37	-	
Total pour 120 m3 TTC			212,35	197,20	7,68%
Soit le m3 TTC			1,76	1,67	5,38%
Commentaires sur l'évolution	Date d'actualisation des prix : 1 ^{er} avril 2007 Les prix ont augmenté d'environ 6%. A compter de 2007, la SAUR a appliqué la TVA sur la rubrique assainissement. Sans compter l'augmentation progressive des prix destinée à couvrir notamment les dépenses d'investissement.				

V.1.4.3 COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

La facturation est réalisée par la Société Martiniquaise des Eaux (SME), elle est semestrielle.

Facture type pour 120m ³ annuel consommés exprimée en € Commune de Saint-Joseph					
	M ³	Prix unitaire 01/01/2008	Montant 01/01/2008	Montant 01/01/2007	Evolution
Prime fixe annuelle assainissement			40	-	
Redevance Assainissement	120	0,65€	78	18	
TVA à 2,1%			2,478	0,378	
Total pour 120 m3 TTC			120,478	18,378	+ 555,6%
Soit le m3 TTC			1,004	0,1531	+ 555,8%
Commentaires sur l'évolution	Date d'actualisation des prix : 2 ^{ème} semestre 2007 Nette augmentation des prix avec la création de la prime fixe pour la commune de Saint-Joseph et augmentation de la part variable qui passe de 0,15€ à 0,65€. Cette augmentation est destinée à couvrir notamment le montant des investissements et l'exploitation des mini-step sur la commune.				

V.1.4.4 RECAPITULATIF SUR LE TERRITOIRE DE LA CACEM



V.1.5 Recettes d'exploitation en Assainissement

Volumes et montants facturés

	EXPLOITATION ODYSSI				EXPLOITATION SME Lamentin
	Fort-de-France	Saint-Joseph	Schœlcher	Total exploitation ODYSSI	
Nombre de m ³ facturés	3 222 247	57 242	732 735	4 012 224	1 155 329
Montant facturé € TTC	4 372 378€	32 211	1 206 524	5 511 013	1 865 999

Recettes d'exploitation

	2006	2007	Evolution 2007 par rapport à 2006
Fort-de-France	6 715 092,24	7 881 466,86	17,36 %
Schœlcher	1 163 935	1 215 094	4,39 %
Saint-Joseph		0	

V.1.6 Les charges de personnel

	2006	2007	Evolution 2007/2006
Fort-de-France			
Schœlcher	2 682 676,23	2 800 063,22	4,38 %
Saint-Joseph			

V.2 Synthèse des faits marquant en 2007 :

Avril 2007 terme du contrat d'exploitation SOGEA/ODYSSI concernant les installations de Saint Joseph ; ODYSSI assure l'exploitation directe.

Juin 2007 fin des travaux de réhabilitation des minis STEP commune de Saint Joseph,
Deuxième semestre 2007 fin des travaux réhabilitation des postes de refoulement de Saint Joseph, et démarrage travaux de réhabilitation STEP Rosières,

Réorganisation du service assainissement collectif 2005 et l'extension de l'astreinte en 2006 après remise à niveau de la télésurveillance des STEP et PR de Fort de France, et création d'une cellule diagnostic des réseaux de collecte agissant sur le territoire CACEM.

Passage du cyclone DEAN le 17 août 2007.
Tremblement de terre du 29 novembre 2007.

Evolution de la réglementation avec l'abrogation de l'arrêté du 22 décembre 1994 (systèmes de + de 2 000 EH) et de l'arrêté du 21/06/1996 (systèmes de - de 2 000 EH) qui ont été remplacés par celui du 22 juin 2007 publié au JO du 14/07/2007.

V.3 Perspectives 2008 et horizon 2015

Etude transformation de la STEP de Fond-Lahayé en poste pompage,
Inspection émissaire de rejet en mer de la STEP de Pointe des Nègres,
Fin installation 2^{ème} centrifugeuse de la STEP de pointe des Nègres,
Etude d'intégration poste autocurage de la Pointe Simon,
Remplacement de 1000 ml de canalisation de refoulement du poste de transfert de Pointe Simon,
Etude d'extension du quartier Goureau Saint Joseph,
Réalisation extension du réseau EU Schoelcher (Enclos, Plateau Fofu),
Réalisation extension du réseau EU Fort de France (Kerlys, Calvaire, Ravine Vilaine, Didier)
Etude de traitement des matières de vidange STEP Dillon,
Etude réhabilitation STEP Chateauboeuf ou transfert des effluents vers STEP Dillon,
Etude installations de dégrilleurs automatiques (STEP Fond Lahahé et 4 PR Fort de France)
Etude réhabilitation 2 postes de refoulement de Fort de France,
Etude extension réseau Goureau Saint Joseph,
Réalisation travaux réhabilitation STEP Rosières Saint Joseph,
Réalisation de tranches de travaux de transfert des effluents de Saint Joseph vers Le Lamentin,
Diagnostic du réseau de saint Joseph,
Réalisation de tranches de travaux d'automatisation réseau sous vide,
Réparation outil de déshydratation Fond Lahayé,
Extension réseau à Ravine Vilaine et suppression de 3 Mini STEP,
Extension réseau à Didier et suppression de d'environ 10 Mini STEP ;

V.4 Les caractéristiques principales du parc des stations d'épuration

Commune	Nom station	Type	Dispositif de traitement	Capacité (EH)	Année	Filière boue
Fort-de-France	Chateaubœuf	Boues activées		14 500	1983	Mécanique
	Dillon I	Boues activées		22 500	1990	Mécanique
	Dillon II	Boues activées		60 000	1999	Mécanique
	Godissard	Boues activées		13 000	1981	Mécanique
	Lunette Bouillée	Boues activées		500	1978	Lit séchage
	Les Charmilles	Boues activées		140		Vidangeur
	Les Meynard	Boues activées		30	1991	Vidangeur
Schœlcher	Pointe des Nègres	Physico-chimique	Biofiltration	30 000	2001	Mécanique
	Fond Lahayé	Boues activées		4 000		Mécanique
Saint-Joseph	Rosières	Boues activées		2500	1972	Vidangeur
	Presqu'île	Boues activées		50		Vidangeur
	Morne Basset	Boues activées		25	2000	Vidangeur
	Belle Etoile	Boues activées		500	1999	Vidangeur
	Les Hameaux	Boues activées		150		Vidangeur
	Bois Neuf Nord	Boues activées		125		Vidangeur
	Bois Neuf Sud	Boues activées		200		Vidangeur
	Gondeau-Monterose	Boues activées		185		Vidangeur
	Gondeau Bois-Neuf I	Boues activées		200		Vidangeur
	Gondeau Bois-Neuf II	Boues activées		150		Vidangeur
	Choisy	Boues activées		200		Vidangeur
	Bambou Duchamp	Boues activées		100		Vidangeur
	Rivière Monsieur	Décanteur digesteur	Epandage	75		Vidangeur

Le nombre de dispositifs d'épuration en exploitation directe par ODYSSI sur les communes de Fort de France, Schoelcher et Saint-Joseph s'élève à 22 dont :

5 STEP de plus de 10 000 éq/h,

2 STEP de plus de 2000 éq/h,

15 Mini STEP et digesteur de moins de 2 000 éq/h.

Evolution du parc en 2007 :

Saint Joseph : Transformation Mini-STEP du Gymnase en poste de relevage, du décanteur-digesteur de Cité Cayol idem.

Fort de France : Transformation Mini-STEP Rocher Union en poste de refoulement.

V.5 Bilan par STEP

Stations de traitement des eaux usées supérieures à 2 000 EH exploitées directement par ODYSSI

V.5.1 Station d'épuration de la Pointe des Nègres



i- Son réseau de collecte

Description : type séparatif

Postes de refoulement : 5 dont 4 maîtres

Autorisation rejet établissements industriels : 0

Travaux 2007

❖ Postes de refoulement :

Réhabilitation des PR : Madiana, Bourg Schœlcher, Anse-Gouraud, Texaco

ii- Le système de traitement de la STEP

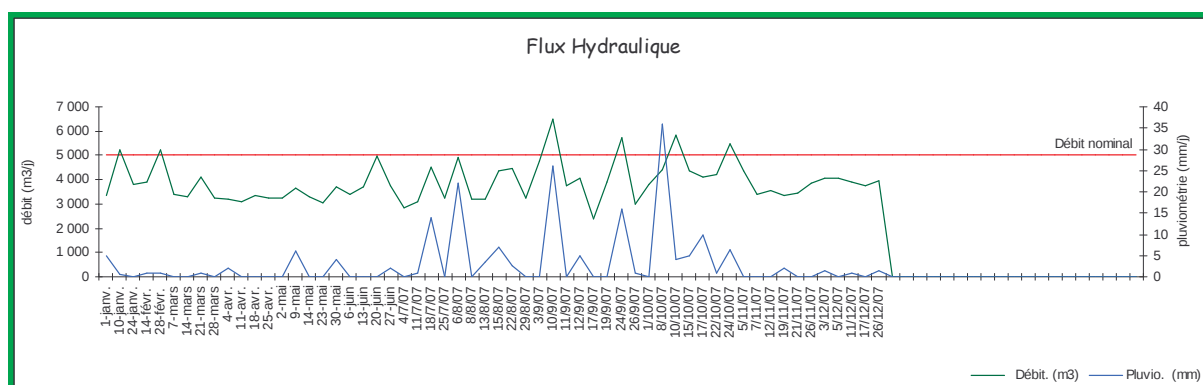
Description du système : type Physicochimique avec bio-filtration est alimentée par des postes de refoulement en réseau. Aussi équipée d'une bache eau pluviale, d'un stockeur de boues, de 2 lignes de centrifugation des boues à fonctionnement alterné.

Les communes desservies : Schœlcher et Fort de France Ouest

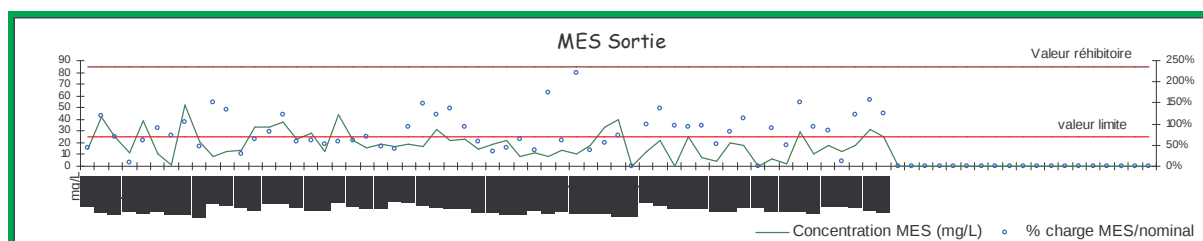
Milieu récepteur : Mer des caraïbes (émissaire de rejet en récepteur de 1,2 km).

❖ Caractéristiques principales

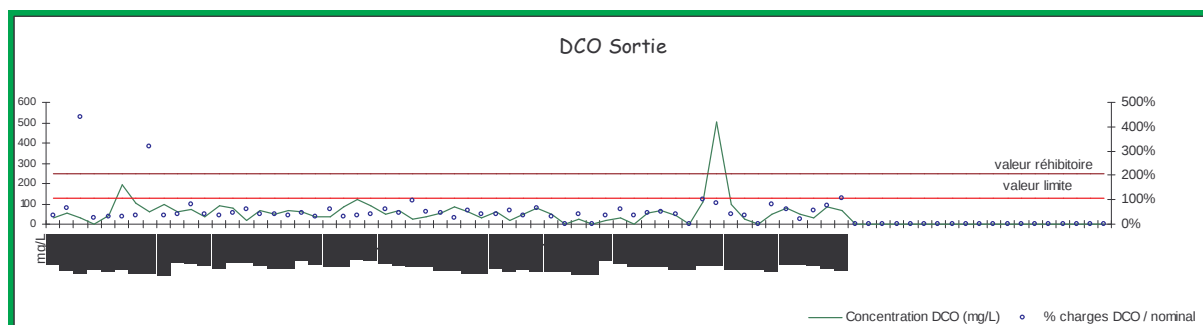
		Charge nominale	Charge reçue	Taux de charge (%)
Capacité nominale	Eq/habitant	30 000	22 758	76
Débit moyen (sec)	m ³ /jour	5 000	3869	77
Débit de référence	m ³ /jour	5 500		
Débit moyen horaire	m ³ /heure	208	169	81
Débit de pointe horaire	m ³ /heure	500		
DBO5	Kg/jour	1 900	1 566	83
DCO	Kg/jour	6 800	3 548	52
MEST	Kg/jour	2 000	1 631	81
NTK (azote Kjeldal)	Kg/jour	450		
PT (phosphore total)	Kg/jour	115		



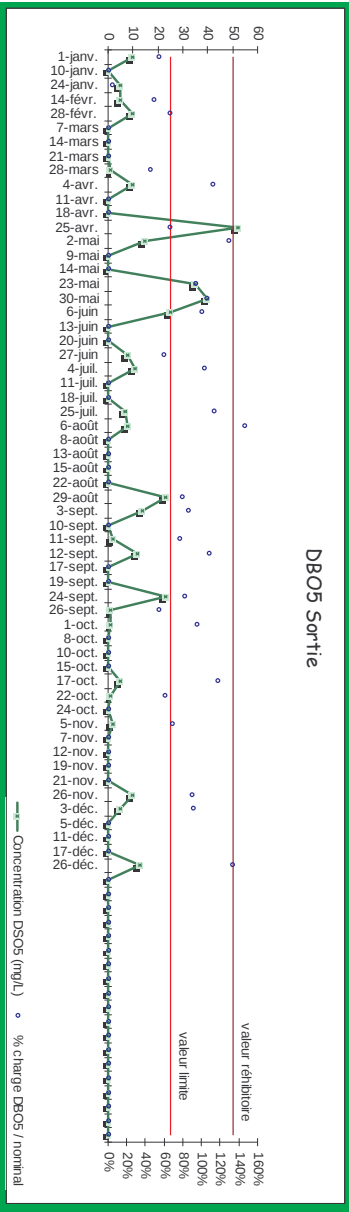
Commentaires : La charge hydraulique se situe autour de 80 % de la charge nominale, sachant que celle installation est équipée d'un bassin d'orage de 125 m³. Aussi, Les paramètres principaux physicochimiques mettent en évidence des charges de ce même ordre de grandeur sauf celui de la DCO 50 %.



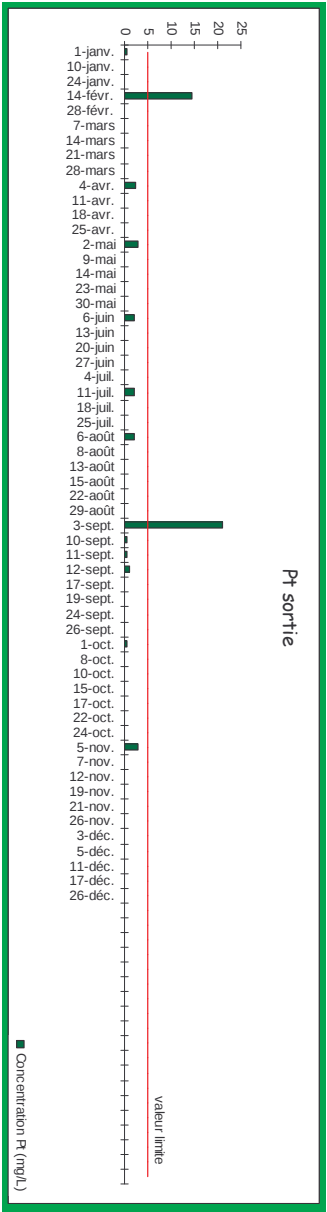
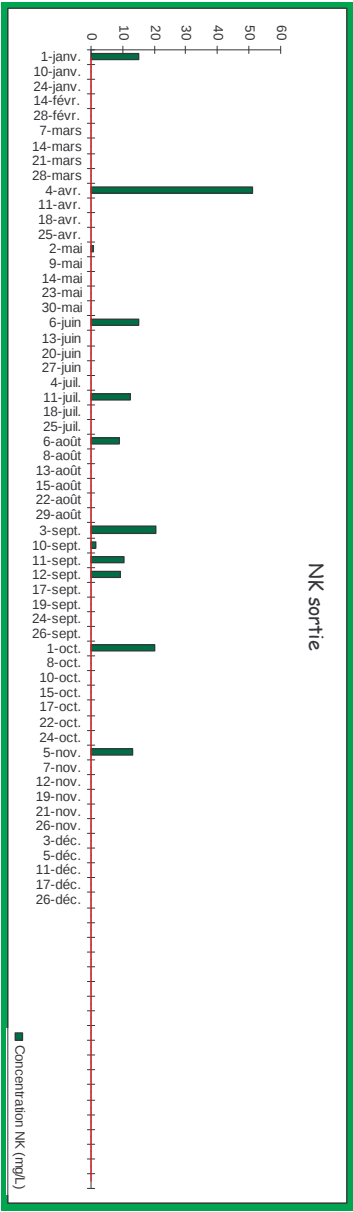
Commentaires : Nombreux dépassements de la charge nominale.



Commentaires : 1 dépassement du seuil et 1 valeur réhibitoire



Commentaires : 3 dépassements de seuils et nombreux dépassements de la charge nominale.



❖ Conditions techniques imposées au rejet par arrêté préfectoral n° 992113 du 01 septembre 1999

Paramètres	Concentration maxi (mg/l)	Rendement mini (%)
DBO5	25	90
DCO	125	70
MEST	25	90
NTK	30	70
PT	5	

❖ Qualité du rejet

Paramètres	Concentration (mg/l)			Rendement (%)		
	maxi	moyen	mini	maxi	moyen	mini
DBO5	52	13	1	100	96	74
DCO	501	70	2	100	92	69
MEST	52	20	1	99	94	75
NTK	51	15	1			
PT	21	4	0	97	72	14

➤ Commentaires sur la qualité des rejets

La concentration moyenne des rejets est bonne bien que l'on observe des charges reçues supérieures à la capacité nominale de l'installation. On note l'atteinte de la valeur rédhitoire. La STEP respecte le nombre annuel d'échantillons prescrit à l'arrêté du 22 /12/94.

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

Nombre total de bilans réalisés : 58

Nombre de bilans conformes : 51

Taux de conformité : 88 %

Taux de conformité par paramètre :

MEST: 91 %; DCO: 98 %; DBO5: 96 %

❖ Les sous-produits de l'épuration

Boues issues des ouvrages d'épuration : 278 t de MS (sans réactifs)

Siccité : 30 %

Produits de dégrillage : 46 m³

Sables : 50 m³

Graisses collectées : 144 m³

Consommation polymères : 2,1 tonnes

La station de Pointe des Nègres (30 000 éq. hab)

Commentaires 2007 : Les travaux de réhabilitation des postes de refoulement ont eu plus ou moins une incidence sur les charges de la station ; les résultats devront être observés avec intérêt en cours de l'année 2008.

La siccité de la boue est conforme à la réglementation.

❖ Evénements notoires :

L'installation a été secourue par le groupe d'électrogène pendant 2 jours en absence de courant EDF suite au passage du cyclone DEAN du 17 août 2007.

Les dysfonctionnements électriques et de télésurveillance des postes de refoulement ont apparus suite au passage du cyclone.

Les installations ont bien tenue lors du tremblement de terre du 29 Novembre 2007.

❖ Difficultés rencontrées :

Dépose des dégrilleurs grossiers pour la maintenance,

❖ **Travaux curatifs réalisés sur la STEP :**

Reprogrammation des commandes O & F des vannes du biofiltre
Etude de sécurisation de la falaise visa vis de la STEP (tranche 1),
Travaux d'installation 2^{ième} centrifugeuse,
Remplacement ordinateur salle de commande de la STEP,

❖ **Projets en cours pour la STEP :**

Révision pluriannuelle des biofors (en attente devis),
Renforcement de la falaise et mur béton,
Remplacement des 2 dégrilleurs grossiers (en attente devis)
Relevés bathymétriques et inspection émissaire de rejet en mer (52 000 €)



ODYSSEI

V.5.2 Station d'épuration de Dillon filière I



i- Son réseau de collecte

Description : type séparatif

Postes de refoulement : 7 dont 2 maîtres

Autorisation rejet établissements industriels : 0

Travaux 2007

❖ Réseaux :

Réhabilitations : 50 ml

Nombre de nouveaux branchements : 50

❖ Postes de refoulement :

Réhabilitation PR Montgérald,

➤ Projets :

Etude installation dégrilleur automatique PR Rivière Roche

Etude installation dégrilleur automatique, réfection armoire de commande et intégration paysagère PR Pierre Chant

ii- Le système de traitement de la STEP

Description du système : type à boues activées aération prolongée par turbines, elle est alimentée par des postes de refoulement en réseau ;

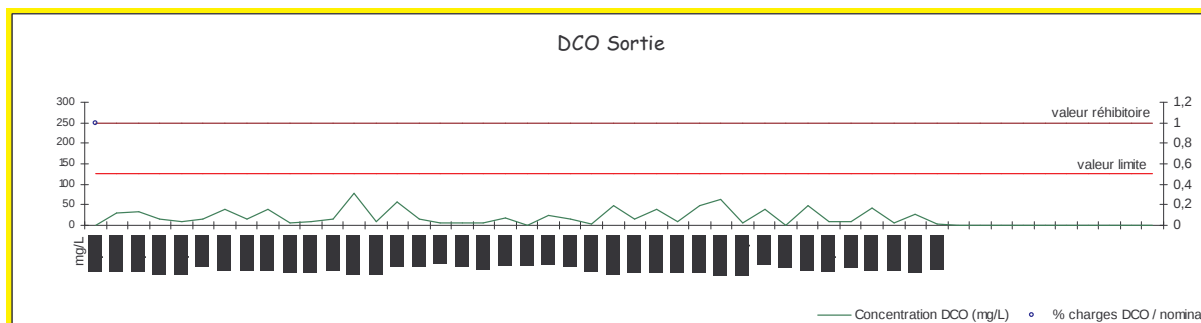
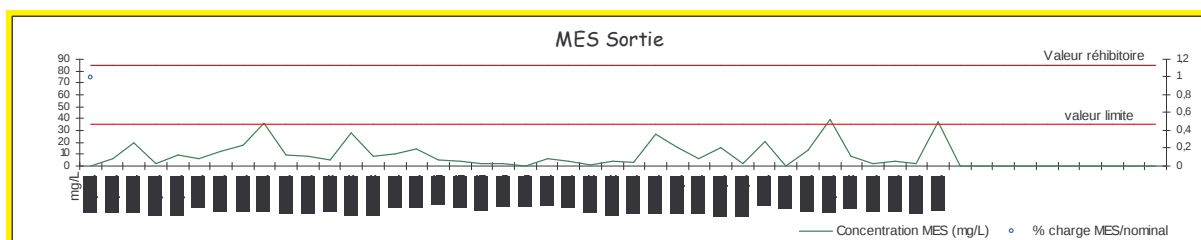
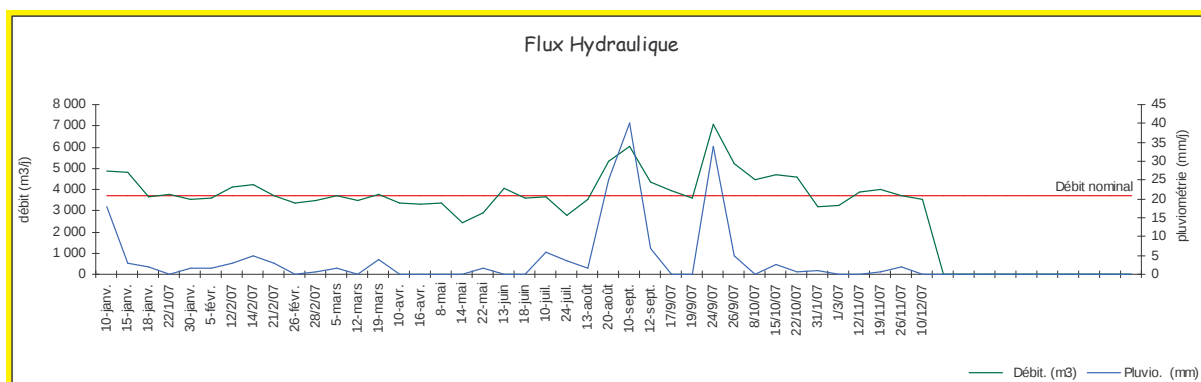
Elle est équipée d'un concentrateur de boues et de 2 unités de centrifugation pour la déshydratation des boues.

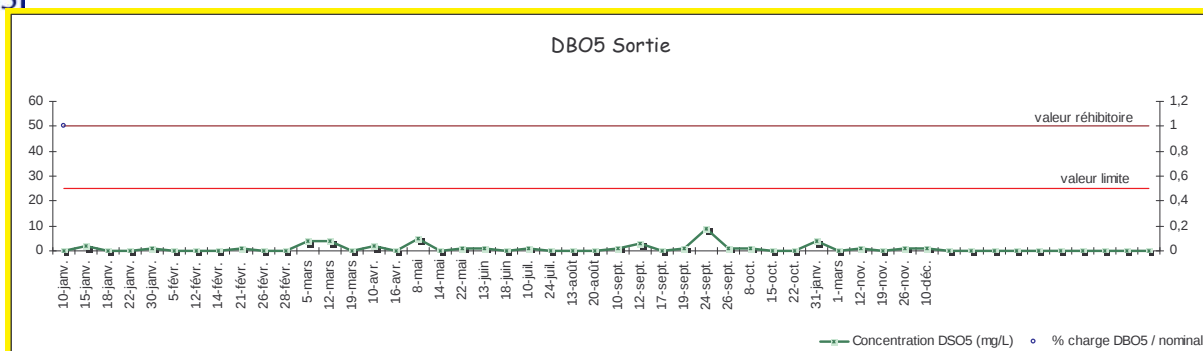
Commune desservie : Fort de France,

Milieu récepteur : Rivière Monsieur

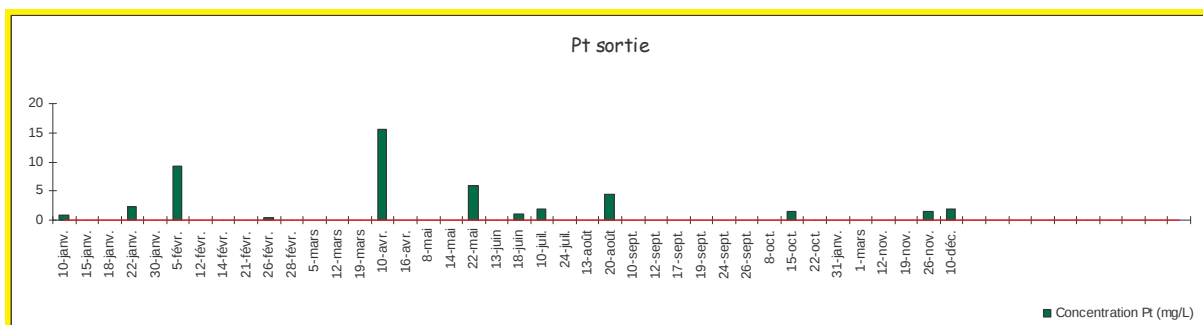
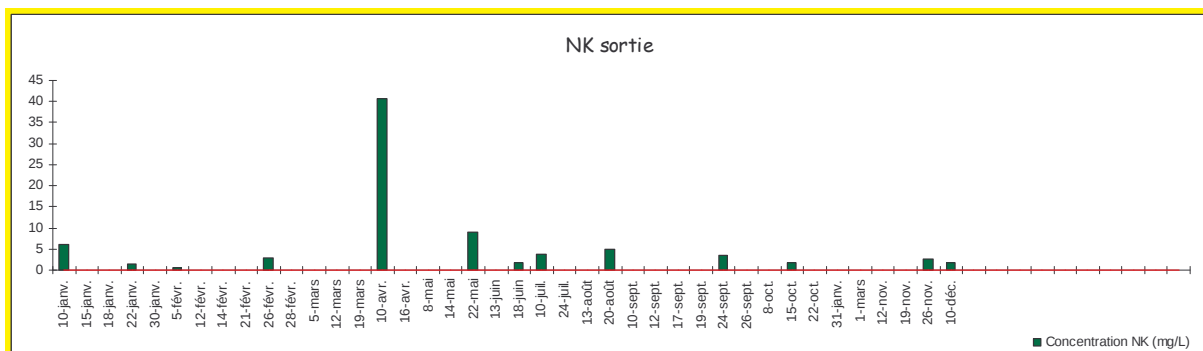
❖ Caractéristiques principales

		Charge nominale	Charge reçue	Taux de charge (%)
Capacité nominale	éq/habitant	25 000	22 344	89
Débit moyen journalier	m ³ /jour	5 000	4022	80
Débit de pointe horaire	m ³ /heure	417		
DBO5	Kg/jour	1 500	1 089	73
DCO	Kg/jour	2275	1 692	74
MEST	Kg/jour	1750	1 007	58
NTK (azote Kjehdal)	Kg/jour	325	224	69
PT (phosphore total)	Kg/jour			





Commentaires : Bonnes valeurs de seuils



Commentaires: Pic NTK et PT du 10 avril incidence probable d'un déversement chimique dans le réseau

➤ **Commentaire sur la charge de la station**

La charge hydraulique atteint les 90 % de la charge nominale ; les épisodes pluvieux montrent le caractère de perméabilité du réseau.

Les principaux indicateurs de la charge polluante montrent 60 à 80 % de reçue par rapport à la nominale selon le paramètre considéré.

❖ **Conditions techniques imposées au rejet par arrêté préfectoral n° 962615 du 02 décembre 1996**

Paramètres	Concentration maxi (mg/l)	Rendement mini (%)
DBO5	25	90
DCO	125	83,8
MEST	25	91,4
NTK	30	38,5
PT	5	

❖ Qualité du rejet

Paramètres	Concentration (mg/l)			Rendement (%)		
	maxi	moyen	mini	maxi	moyen	mini
DBO5	9	2	1	100	98	89
DCO	77	23	3	100	91,3	55
MEST	39	11	1	100	84	
NTK	41	6	1			
PT	16	4	1	91	57	

Commentaires sur la qualité des rejets

La qualité moyenne du rejet est satisfaisante, mais on note des concentrations très faibles qui influent négativement sur le rendement, également l'atteinte de la valeur rédhitoire.

La STEP respecte le nombre annuel d'échantillons prescrit à l'arrêté du 22 /12/94.

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

Nombre de bilans : 40

Nombre de bilans conformes : 38

Taux de conformité : 95%

Taux de conformité par paramètre :

MEST: 95 % ; DCO : 100 % ; DBO5 : 100 %

❖ Les sous-produits de l'épuration

Boues issues des ouvrages d'épuration : 911 tonnes

Siccité de la boue : 15 %

Produits de dégrillage : 9,75 m³

Sables : 14 m³

Graisses collectées : 120 m³

Consommation polymère : 0,987 tonnes

Commentaire : La siccité de la boue a été sensiblement améliorée, elle reste néanmoins inférieure à la prescription réglementaire.

❖ Evènements notoires :

La STEP a peu souffert du passage du cyclone DEAN ; néanmoins certains postes de refoulement ont subi des dégâts.

Les ouvrages ont bien résisté lors du passage du tremblement de terre du 29 novembre 2007.

❖ Difficultés rencontrées

De nombreuses pannes des préleveurs d'échantillons

❖ Travaux réalisés sur la STEP

Installation d'une pompe à boues de secours pour alimenter la centrifugeuse

❖ Projets en cours pour la STEP

Etude réalisation d'ouvrages de traitement des matières de vidange,

Remplacement des préleveurs d'échantillons.

V.5.3 STEP Dillon filière II



i- Son réseau de collecte

Description : type séparatif

Postes de refoulement : 11 dont 2 maîtres

Autorisation rejet établissements industriels : 01

Travaux 2007

❖ Réseaux :

Réhabilitations (ml) : 110m de conduite de refoulement PR transfert Pte Simon,

Réparation refoulement PR Ste Thérèse

❖ Postes de refoulement :

Réhabilitation TGBT poste de transfert Pointe Simon,

Projets :

Remplacement colonnes refoulement des pompes Almadies,

Remplacement colonnes de refoulement des pompes Berge de Briant

ii- Le système de traitement

Description du système : type à boues activées aération prolongée par turbines, elle est alimentée par des postes en réseau dont le principal fonctionne comme un déversoir d'orage.

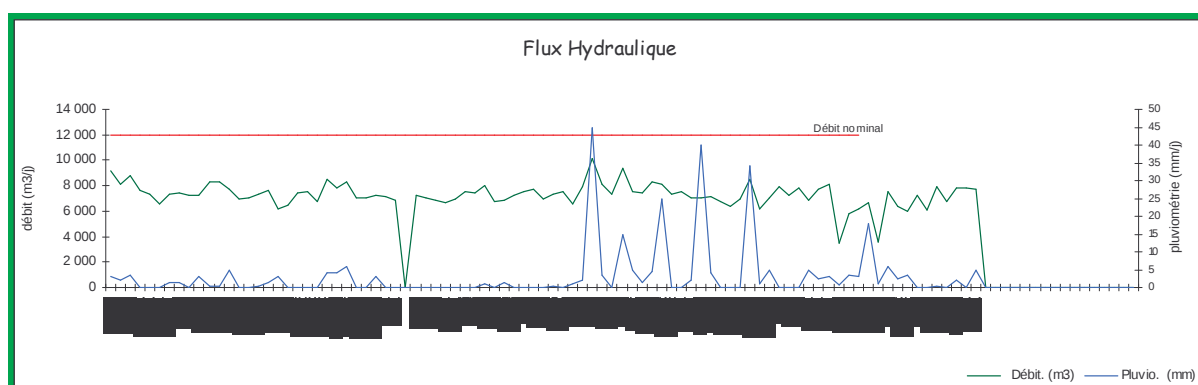
Aussi, équipée d'une stabilisation des boues oxydation par turbines, d'un concentrateur de boues et 2 unités de centrifugation commune à l'unité de traitement Dillon I.

Commune desservie Fort de France,

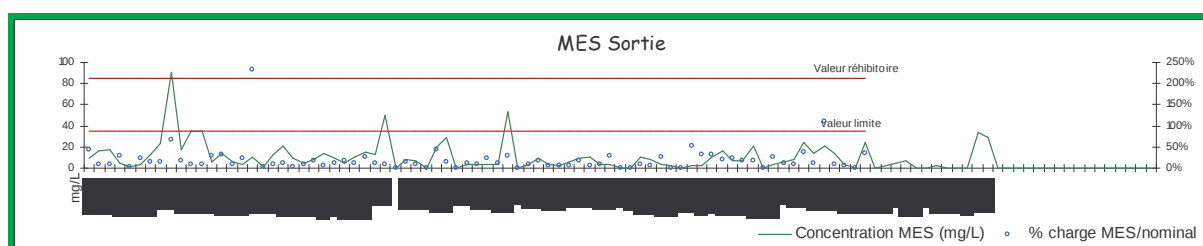
Milieu récepteur : Rivière Monsieur

❖ Caractéristiques principales

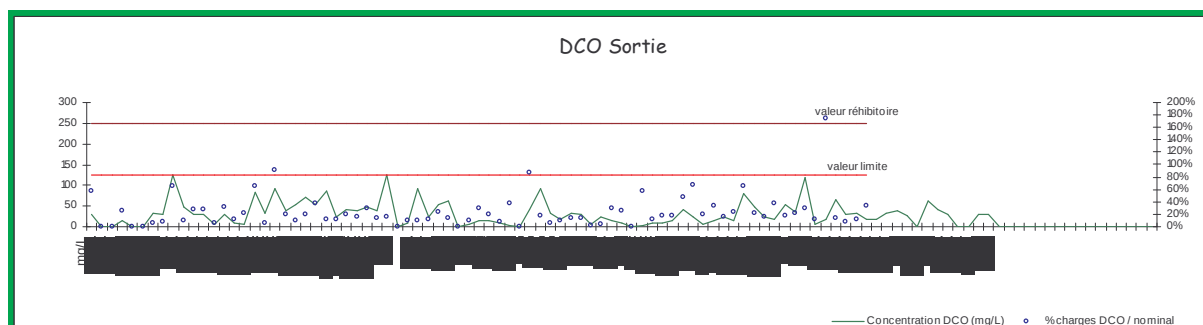
		Charge nominale	Charge reçue	Taux de charge (%)
Capacité nominale	Eq/habitant	60 000	41 305	69
Débit moyen journalier	m ³ /jour	12 000	7 435	61
Débit de pointe horaire	m ³ /heure	1 000		
DBO5	Kg/jour	3600	1656	46
DCO	Kg/jour	6660	3938	59
MEST	Kg/jour	4 200	2737	65
NTK (azote Kjeldal)	Kg/jour	780		
PT (phosphore total)	Kg/jour			



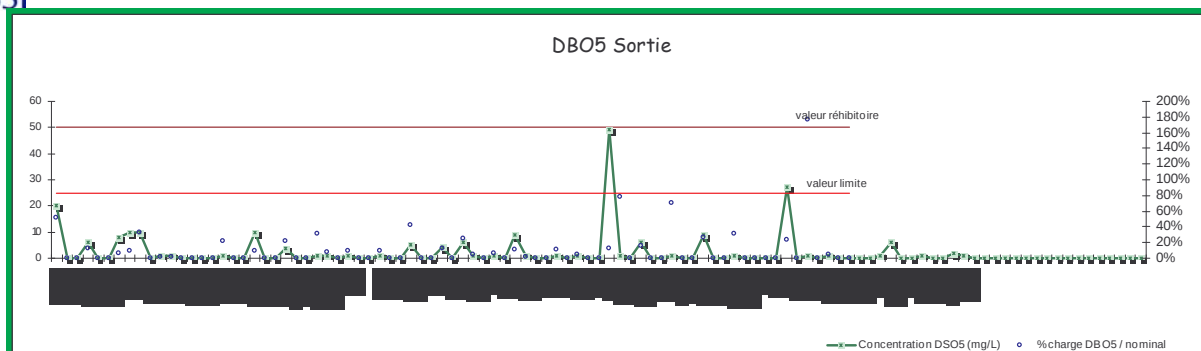
Commentaires : Le 12 avril casse sur refoulement PR de Ste Thérèse. La courbe met en évidence les apports en eaux claires parasites lors des épisodes pluvieux.



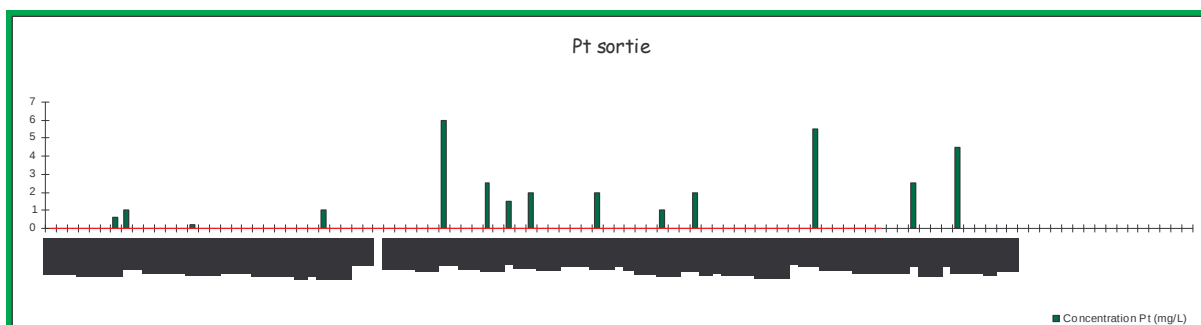
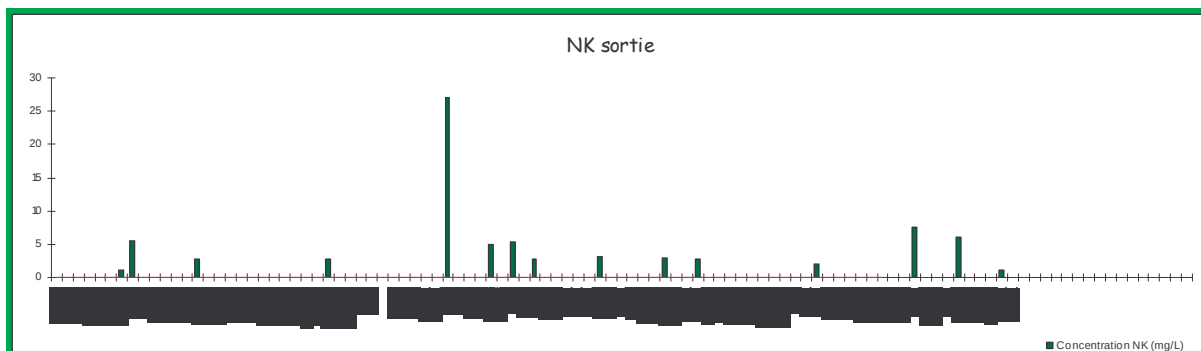
Commentaires : 4 dépassements de seuils de rejet dont 1 valeur réhibitoire.



Commentaires : 3 seuils ont approchés la valeurs limite.



Commentaires : 1 valeur limite approchée, idem pour la valeur réhibitoire.



Commentaire sur la charge de la station

La charge hydraulique atteint les 70 % de la charge nominale ; les épisodes pluvieux montrent la sensibilité du réseau de collecte eaux claires. Les principaux indicateurs de la charge polluante approchent les 60 %, sauf le paramètre DBO5 se situant à 46 %.

La STEP respecte l'arrêté du 22/12/94.

❖ Conditions techniques imposées au rejet par arrêté préfectoral 962615 du 02 décembre 1996

Paramètres	Concentration maxi (mg/l)	Rendement mini (%)
DBO5	25	90
DCO	125	83,8
MEST	25	91,4
NTK	30	38,5
PT	5	

❖ Qualité du rejet

Paramètres	Concentration (mg/l)			Rendement (%)		
	maxi	moyen	mini	maxi	moyen	mini
DBO5	49	6	1			
DCO	125	36	2	100	75	-50
MEST	266	20	1	100	79	-102
NTK	27	5	1			
PT	9	6				

Commentaires sur la qualité des rejets :

Au regard de la concentration des rejets des paramètres principaux la qualité est satisfaisante. On observe cependant des valeurs de concentration en entrée de STEP peu cohérentes, et on note l'atteinte de valeur rédhibitoire. La STEP respecte le nombre annuel d'échantillons prescrit à l'arrêté du 22 /12/94.

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

Nombre de bilans réalisés : 89

Nombres de bilans conformes : 85

Taux de conformité : 95,5%

Taux de conformité par paramètre :

MEST : 95 % ; DCO : 100 % ; DBO5 : 97 %

❖ Les sous-produits de l'épuration

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration : 1251 tonnes,

Siccité : 15 %

Produits de dégrillage : 9 m³

Sables : 360 m³

Graisses collectées : 144 m³

Commentaires : La siccité a été amélioré, néanmoins non-conforme à la réglementation.

❖ Evènements notoires :

La STEP a peu souffert du passage du cyclone DEAN du 17 août 2007. En revanche, le poste de transfert de la Pointe Simon a subi de fortes perturbations liées à la distribution d'énergie électrique.

Les ouvrages ont bien tenu sous les effets du tremblement de terre du 29/11/2007.

❖ Difficultés rencontrées

Pannes en série des préleveurs d'échantillons

❖ Travaux réalisés sur la STEP

Remplacement motoréducteur

Remplacement turbines

Réparation pivot pont clarificateur,

❖ Projets pour la STEP

Remplacement clôture enceinte,

Etude réalisation ouvrages traitement matières vidange.



ODYSSEI

V.5.4 STEP Chateauboeuf



i- Son réseau de collecte

Description : type séparatif

Postes de refoulement : 01

Autorisation rejet établissements industriels : 0

Travaux 2007

❖ Réseaux :

Réhabilitation (ml) : 50

Nouveaux branchements :

Réseau principal Meynard

❖ Postes de refoulement :

Projets : ajustement du temps de séjour en fonction des contraintes de septicité (réduction de l'impact des odeurs).

ii- Le système de traitement

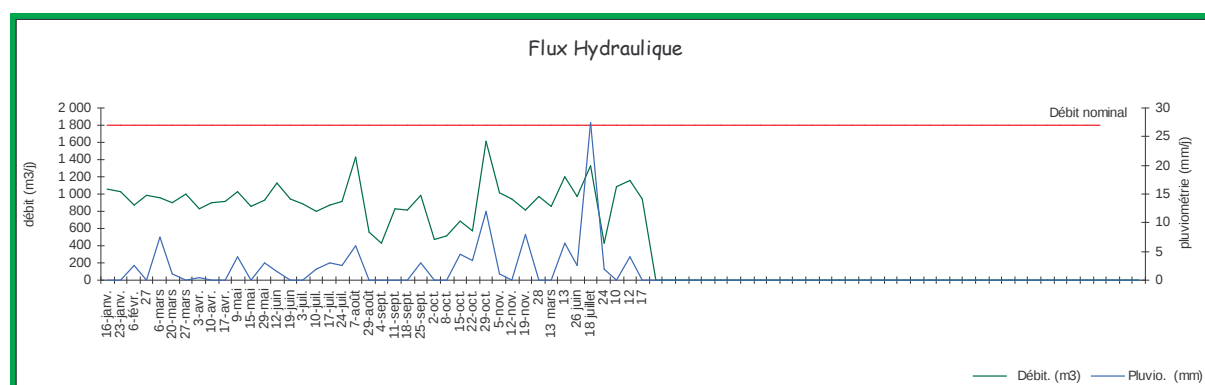
Description du système : type à boues activées moyenne charge avec turbines d'aération, alimenté par un poste de relevage équipé d'un déversoir d'orage. Une stabilisation des boues avec oxydation par turbines, et un filtre presse à bande basse pression pour déshydrater les boues.

Commune desservie : Fort de France

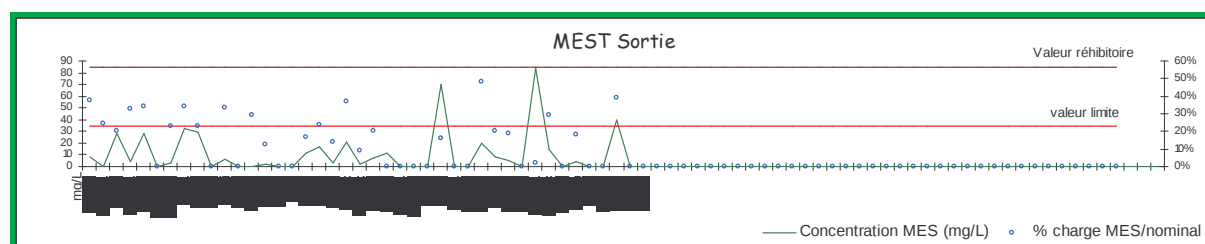
Milieu récepteur : Rivière Jambette

❖ Caractéristiques principales

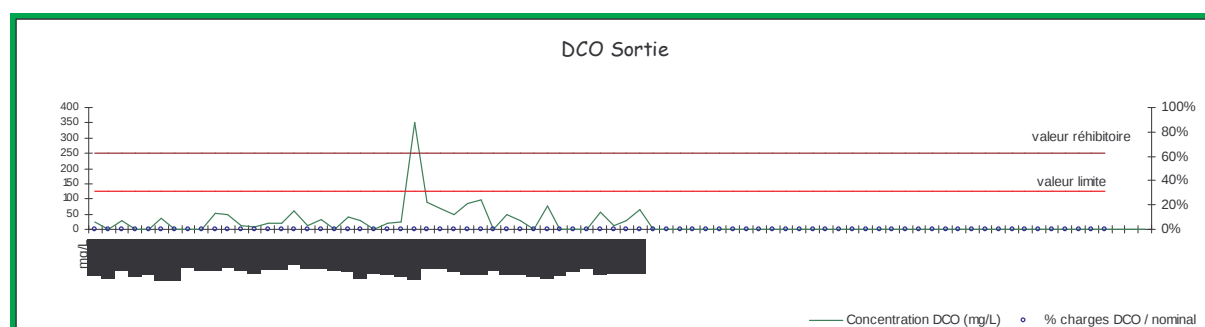
		Charge nominale	Charge reçue	Taux de charge (%)
Capacité nominale	Eq/habitant	14 500	6861	47
Débit moyen journalier	m³/jour	1800	1 235	69
Débit de pointe horaire	m³/heure	150		
DBO5	Kg/jour	840	276	32
DCO	Kg/jour	1 300	606	33
MEST	Kg/jour	1 080	394	36
NTK (azote Kjehdal)	Kg/jour			
PT (phosphore total)	Kg/jour			



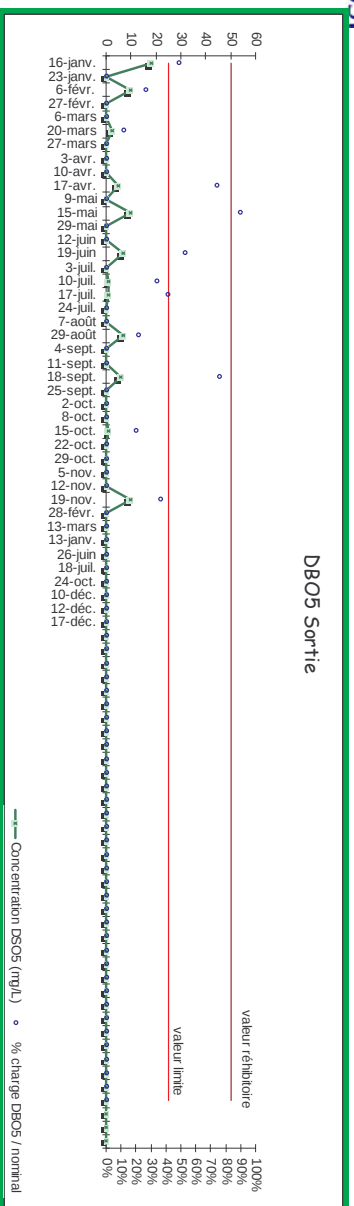
Commentaires : Les épisodes pluvieux révèlent bien le caractère de perméabilité du réseau de collecte.



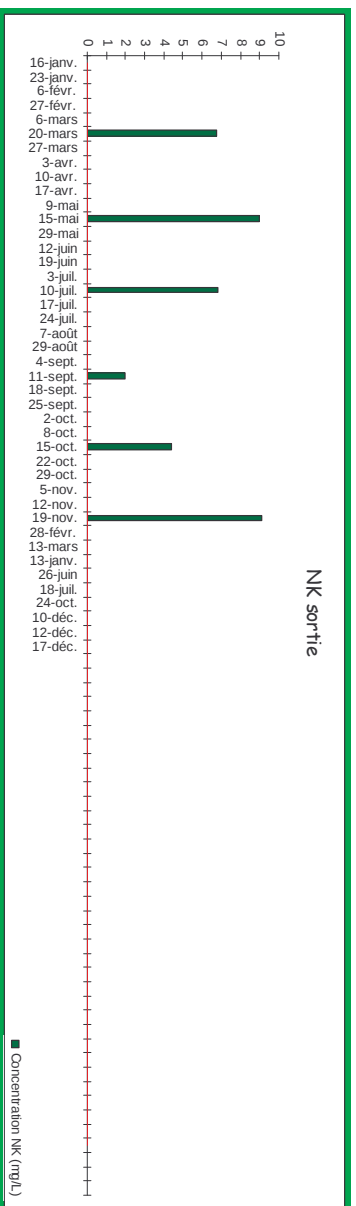
Commentaires : 3 dépassements de seuils



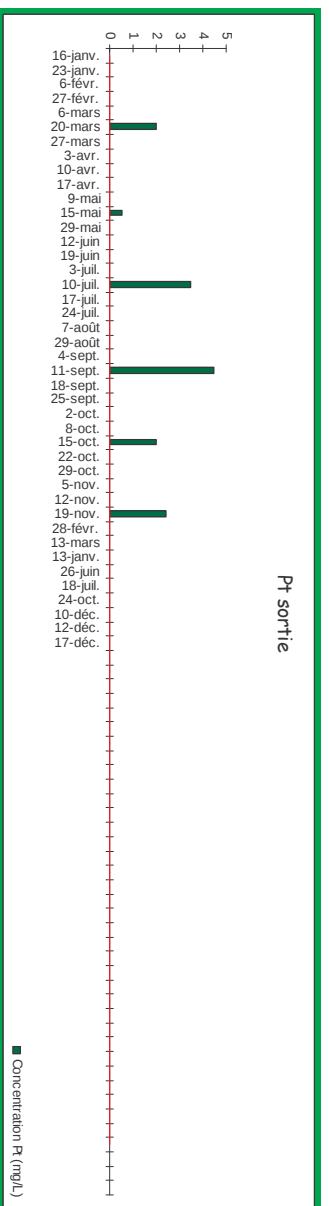
Commentaires : 1 dépassement de la valeur réhibitoire.



Commentaires : Valeurs de seuils corrects



:



Commentaire sur la charge hydraulique de la station

Au regard de la charge hydraulique le débit moyen est de 70 % ; le réseau est très sensible aux infiltrations des eaux claires parasites. Le taux moyen de la charge polluante des principaux paramètres est de 33%.

❖ Conditions techniques imposées au rejet par l'arrêt du 22 décembre 1994

Paramètres	Concentration maxi (mg/l)	Rendement mini (%)
DBO5	25	80
DCO	125	75
MEST	35	90
NTK		
PT		

❖ Qualité du rejet

Paramètres	Concentration (mg/l)			Rendement (%)		
	maxi	moyen	mini	maxi	moyen	mini
DBO5	18	7	1	100	98	95
DCO	353	58	8			
MEST	84	19	2	99	78	-265
NTK	9	6,3	2			
PT	5	2,5	1	81	64	30

Commentaires sur la qualité des rejets

La qualité moyenne des rejets est correcte, néanmoins on observe l'atteinte de la valeur rédhitoire. La STEP respecte le nombre annuel d'échantillons prescrit à l'arrêté du 22/12/94.

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

Nombre de bilans réalisés : 42

Nombre de bilans conformes : 38

Taux de conformité : 90%

Taux de conformité par paramètre

MEST : 95 % ; DCO : 100 % ; DBO5 : 100 %

❖ Les sous-produits de l'épuration

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration : 358 m³

Siccité : 14 %

Produits de dégrillage : 12 m³

Sables : 36 m³

Graisses de la STEP : 10 m³

Polymères cationiques : 0,300 tonnes

Commentaires : Au regard de la réglementation la siccité est insuffisante.

❖ Evènements notoires :

Corps étrangers au fond du clarificateur suite au passage du cyclone DEAN provoquant des dégâts au niveau de la translation du pont.

Les ouvrages de l'installation ont tenu sous les effets du tremblement de terre 29/11/2007.

❖ Difficultés rencontrées :

Collecteur principal placé sous des habitations souvent bouché

❖ Travaux réalisés sur la STEP :

Réparation de la translation du pont racleur du clarificateur,

V.5.5 STEP Godissard



i- Son réseau de collecte

Description : type séparatif

Postes de refoulement : 6 dont 3 maîtres

Autorisation rejet établissements industriels : 0

Travaux 2007

❖ Réseaux :

Réhabilitations (ml) : 40

❖ Postes de refoulement :

Réparation pompe Précart

Projets :

Installation de 2 dégrilleurs automatiques,

Réhabilitation PR Ravine Blanche,

Réparation colonne de refoulement pompes Berge De Briant,

ii- Le système de traitement de la STEP

Description du système : type à boues activées moyenne charge avec oxydation par turbines, et alimentée par un bassin d'écêtement. Une stabilisation des boues, et un filtre presse à bande basse pression pour déshydrater les boues.

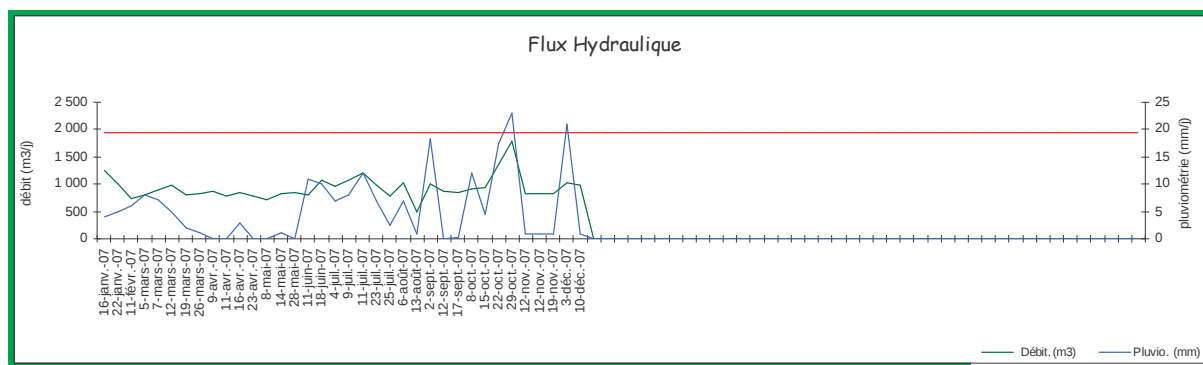
Commune desservie : Fort de France

Commune desservie : Fort de France,

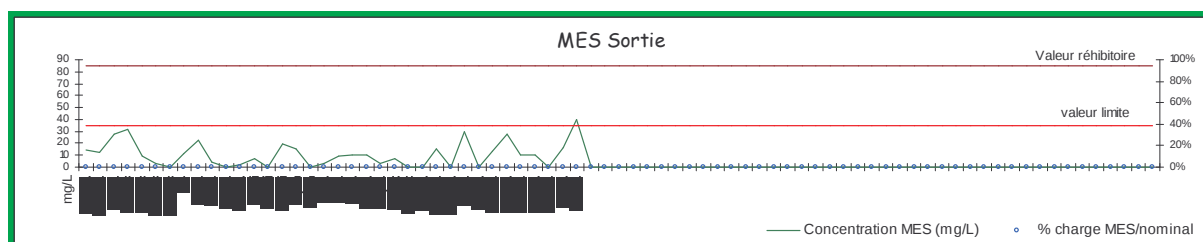
Milieu récepteur : Rivière Madame

❖ Caractéristiques principales

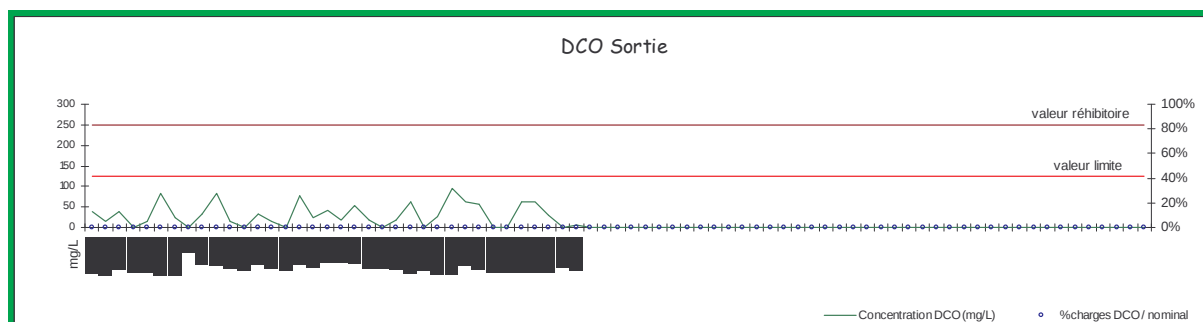
		Nominal	Charge reçue	Taux de charge (%)
Capacité nominale	Eq/habitant	13 000		61
Débit moyen journalier	m³/jour	1 950	920	47
Débit de pointe horaire	m³/heure	162		
DBO5	Kg/jour	1 040	310	30
DCO	Kg/jour	1 170	445	38
MEST	Kg/jour	1 040	233	23
NTK (azote Kjehdal)	Kg/jour			
PT (phosphore total)	Kg/jour			



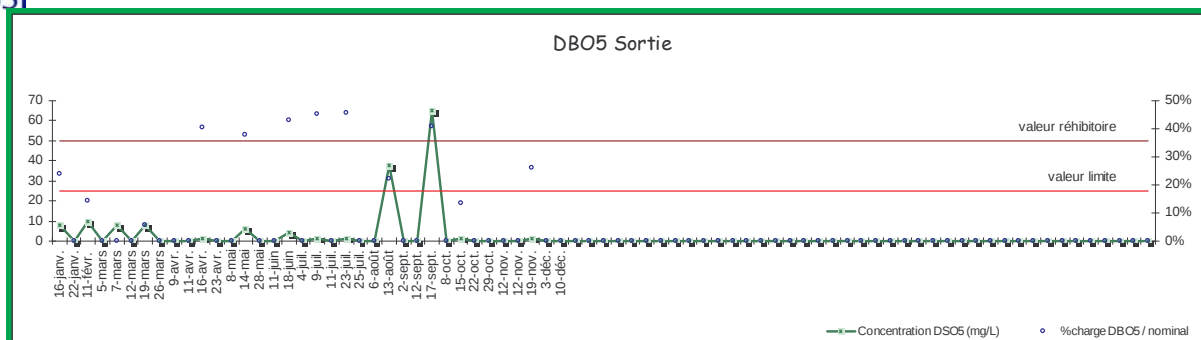
Commentaires : Le graphique met en évidence les épisodes pluvieux à l'entrée de la STEP.



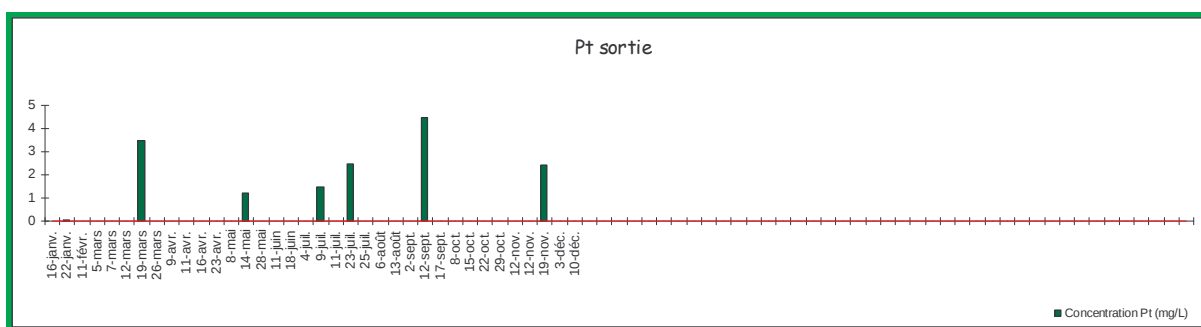
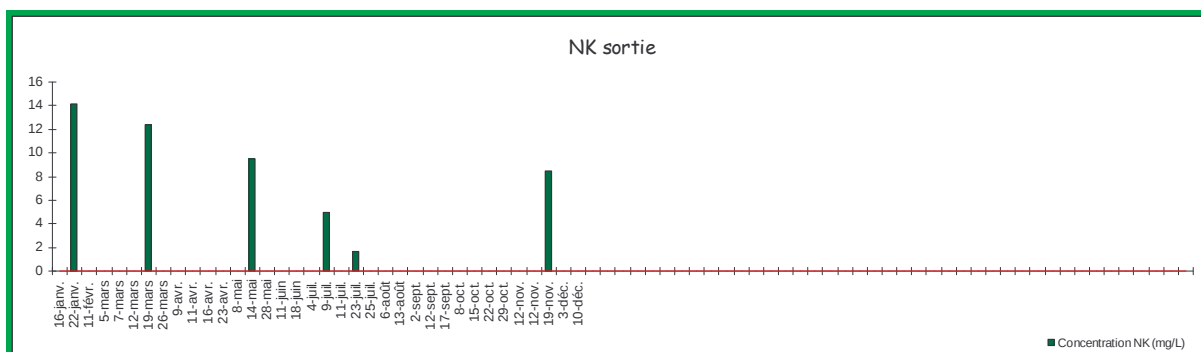
Commentaires : 1 dépassement de la valeur de seuil de la concentration.



Commentaires : Pas de dépassements



Commentaires : 1 dépassement de seuil de la concentration et 1 de la valeur réhibitoire.



Commentaire sur la charge de la station :

La charge hydraulique reçue représente 60 % par rapport à la nominale. Le bassin d'écêtement permet de « casser » les pointes des PR en cascade notamment lors des épisodes pluvieux.

❖ Conditions techniques imposées au rejet 22 décembre 1994

Paramètres	Concentration maxi (mg/l)	Rendement mini (%)
DBO5	35	80
DCO	125	75
MEST	25	90
NTK		
PT		

❖ Qualité du rejet

Paramètres	Concentration (mg/l)			Rendement (%)		
	maxi	moyen	mini	maxi	moyen	mini
DBO5	65	12	1	100	97	87
DCO	94	41	5	99	91	68
MEST	40	14	2	99	93	74
NTK	14	8,5	2			
PT	5	2		90	67	40

Commentaires sur la qualité des rejets

La qualité moyenne des rejets est correcte, néanmoins on note l'atteinte de la valeur rédhitoire. La STEP respecte le nombre annuel d'échantillons prescrit à l'arrêté du 22/12/94.

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

Nombre de bilans réalisés : 36
Nombre de bilans conformes : 34

Taux de conformité : 94%

Taux de conformité par paramètres :
MEST : 96 % ; DCO : 100 % ; DBO5 : 85 %

❖ Les sous-produits de l'épuration

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration : 33 tonnes de MS (sans réactifs)

Siccité : 15 %

Produits de dégrillage : 17 m³

Sables : 18 m³

Graisses de la STEP : 72 m³

Commentaires : La siccité des boues n'est pas conforme à la réglementation en vigueur.

❖ Evénements notoiress

Absence de courant sur plusieurs jours suite au passage du cyclone DEAN.

Les ouvrages de l'installation ont résisté sous les effets du tremblement de terre 29/11/2007.

Difficultés rencontrées :

Colmatage conduite recirculation de boues en excès

❖ Travaux réalisés sur la STEP

Réparation canalisation recirculation des boues

V.5.6 STEP fond lahaye



i- Son réseau de collecte

Description : type séparatif

Postes de refoulement : 1

Autorisation rejet établissements industriels : 0

Travaux 2007

❖ 1) Réseaux :

Nouveaux branchements : 8

ii- Le système de traitement de la STEP

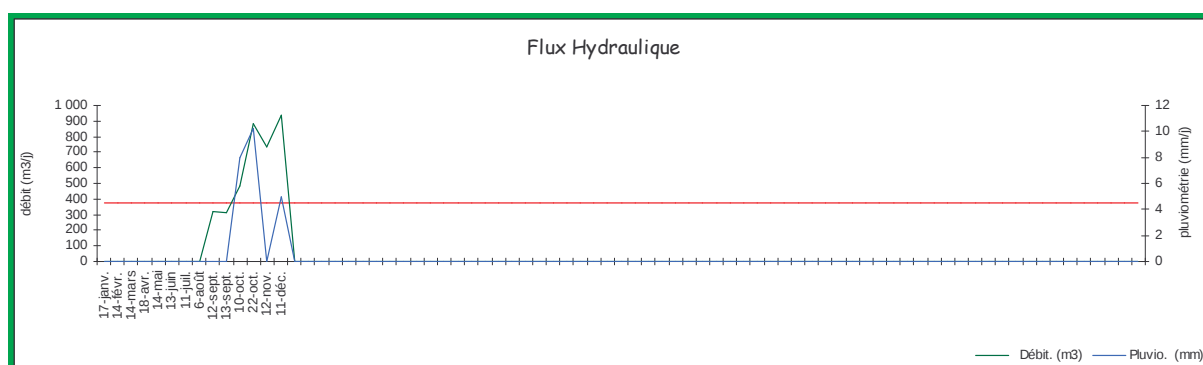
Description du système : type à boues activées avec oxydation par turbines. Elle est alimentée en eau brute par un collecteur gravitaire et un poste de relevage, et est équipée d'un filtre presse à bande basse pression pour déshydrater les boues.

Commune desservie : Fond Lahayé (Schœlcher)

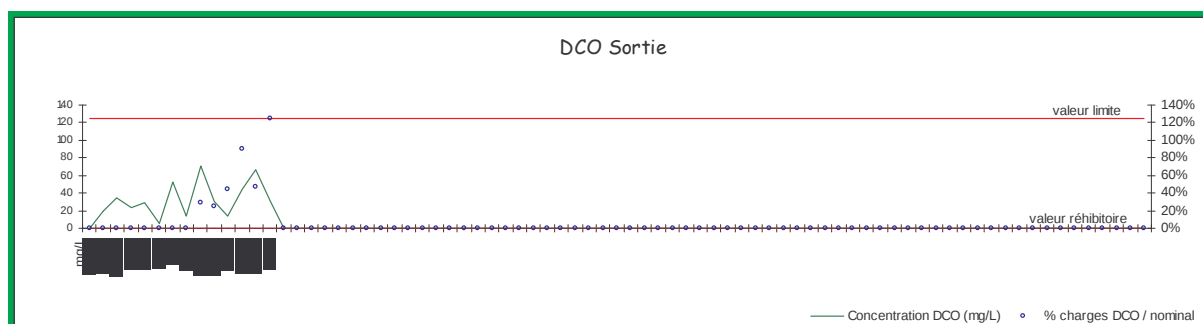
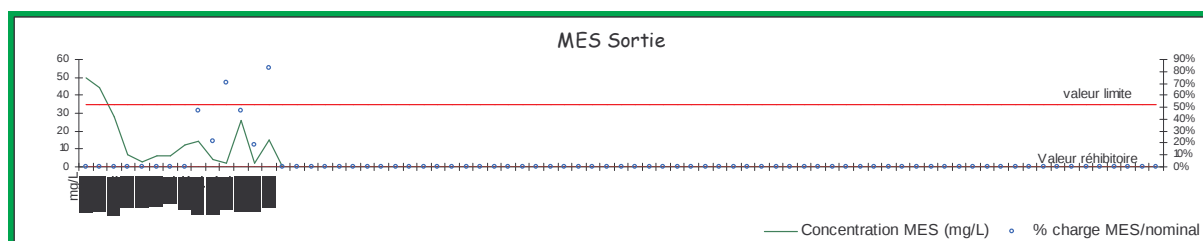
Milieu récepteur : Rivière Duclos

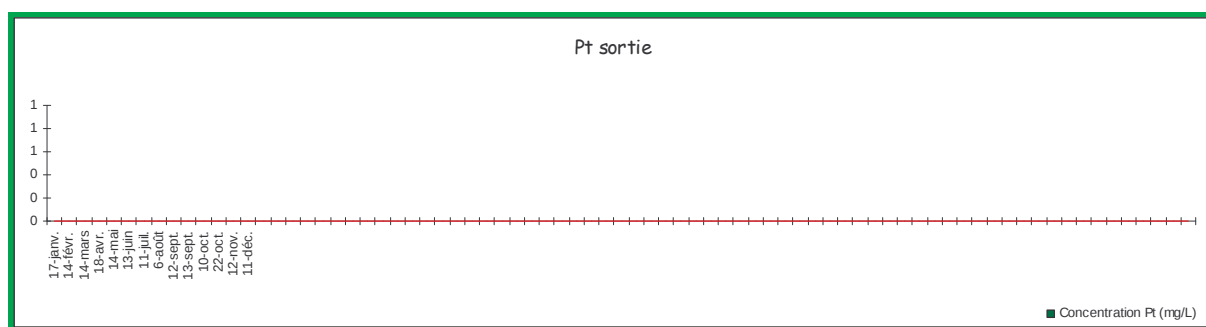
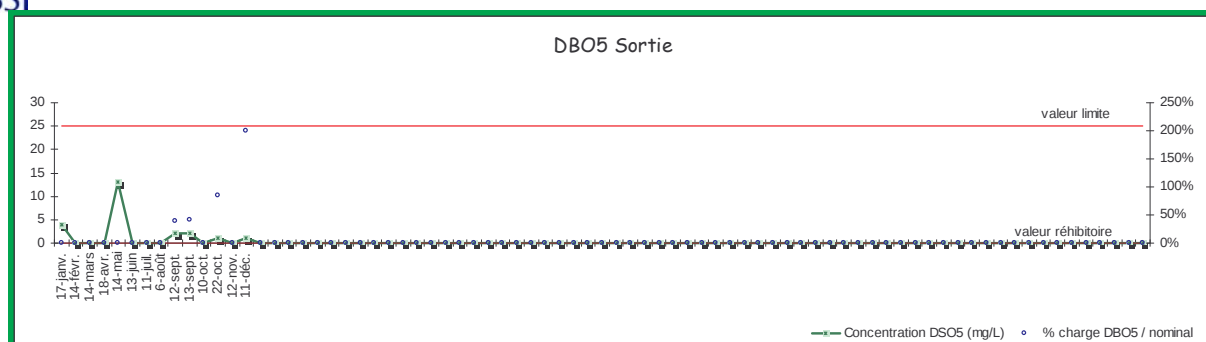
❖ Caractéristiques principales

		Nominal	Charge reçue	Taux de charge (%)
Capacité nominale	Eq/habitant	4 000		
Débit moyen journalier	m ³ /jour		612	
Débit de pointe horaire	m ³ /heure			
DBO5	Kg/jour	216	244	
DCO	Kg/jour	540	534	
MEST	Kg/jour	360	267	
NTK (azote Kjeldal)	Kg/jour			
PT (phosphore total)	Kg/jour			



Commentaires : Remplacement débitmètre. Les résultats lors d'épisodes pluvieux montrent le caractère de perméabilité du collecteur.





Commentaire sur la charge hydraulique de la station :

Les mesures de débit ont été effectuées au cours du 2 semestre. Les épisodes pluvieux montrent bien une perméabilité du réseau de collecte.

❖ Conditions techniques imposées au rejet 22 décembre 1994

Paramètres	Concentration maxi (mg/l)	Rendement minimum (%)
DBO5	35	70 %
DCO	125	75 %
MEST	25	90 %
NTK		
PT		

❖ Qualité du rejet

Paramètres	Concentration (mg/l)			Rendement (%)		
	maxi	moyen	mini	maxi	moyen	mini
DBO5	13	4	1		99	
DCO	71	33	5		91	
MEST	50	17	2		96	
NTK						
PT						

Commentaires sur la qualité des rejets :

Les bilans réalisés montrent une satisfaction de la qualité des rejets, les rendements sont calculés au cours du 2 semestre.

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

Nombre de bilans réalisés : 14
Nombre de bilans conformes : 12

Taux de conformité : 86%

Taux de conformité par paramètre
MEST : 86 % ; DCO : 92 % ; DBO5 : 100 %

❖ Les sous-produits de l'épuration

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration :

Produits de dégrillage : 180 kg

Sables issues de l'installation : 4 m³

Graisses issues de l'installation : 48 m³

Commentaires : Les boues ont été extraites par camion hydrocureur.

❖ Difficultés rencontrées :

Mesurer les débits EB

❖ Travaux réalisés sur la STEP

Remplacement pompes de recirculation et accessoires,

Réparation moteurs électriques aération, moteur pont racleur

Remplacement débitmètre eaux traitées.

❖ Projets pour la STEP

Réparation outil de déshydratation,

Réfection bande de roulement pont clarificateur

V.5.7 Les minis stations

V.5.7.1 STATION D'ÉPURATION DE ROSIERE

i- Son réseau de collecte

Description : type séparatif

Postes de refoulement : 8 dont 2 maîtres

Autorisation rejet établissements industriels : 0

Travaux 2007

❖ Réseaux :

Réhabilitations (ml) : 100

❖ Postes de refoulement :

Suppression d'un poste de relevage

Fin réhabilitation des postes de refoulement

ii- Le système de traitement

Description du système : type boues activées avec oxydation par turbines et réacteurs biologiques séquencés. Extractions des boues assurées par camion vidangeur.

Commune desservie : Saint Joseph

❖ Caractéristiques principales

		Nominal	Charge reçue	Taux de charge (%)
Capacité nominale	Eq/habitant			
Débit moyen journalier	m³/jour			
Débit de pointe horaire	m³/heure			
DBO5	Kg/jour			
DCO	Kg/jour			
MEST	Kg/jour			
NTK (azote Kjeldal)	Kg/jour			
PT (phosphore total)	Kg/jour			

Commentaire sur la charge hydraulique de la station : **Absence de mesures de débit.**

❖ Conditions techniques imposées au rejet 22 décembre 1994

Paramètres	Concentration maxi (mg/l)	Rendement minimum (%)
DBO5	35	70 %
DCO	125	75 %
MEST	25	90 %
NTK		
PT		

❖ Qualité du rejet

Paramètres	Concentration (mg/l)			Rendement (%)		
	maxi	moyen	mini	maxi	moyen	mini
DBO5						
DCO						
MEST						
NTK						
PT						

Commentaires sur la qualité des rejets

Bilans non réalisés pour cause de réhabilitation de l'installation.

❖ Projets pour la STEP

Relance des travaux de réhabilitation

V.5.7.2 LES MINI-STATIONS : LUNETTE BOUILLEE, CHARMILLES DE FORT DE FRANCE, MINI-STEP DE ST-JOSEPH

i- Tableau récapitulatif

Commune	Nom station	Type	Dispositif de traitement	Capacité (EH)	Année	Filière boue
Saint-Joseph	Rosières	Boues activées		2500	1972	Vidangeur
	Presqu'île	Boues activées		50		Vidangeur
	Morne Basset	Boues activées		25	2000	Vidangeur
	Belle Etoile	Boues activées		500	1999	Vidangeur
	Les Hameaux	Boues activées		150		Vidangeur
	Bois Neuf Nord	Boues activées		125		Vidangeur
	Bois Neuf Sud	Boues activées		200		Vidangeur
	Gondeau-Monterose	Boues activées		185		Vidangeur
	Gondeau Bois-Neuf I	Boues activées		200		Vidangeur
	Gondeau Bois-Neuf II	Boues activées		150		Vidangeur
	Choisy	Boues activées		200		Vidangeur
	Bambou Duchamp	Boues activées		100		Vidangeur
	Rivière Monsieur	Décanteur digesteur	Epandage	75		Vidangeur

ii- Leurs réseaux de collecte

Description : type séparatif

Projets : Diagnostique réseau

iii- Leurs systèmes de traitement

Description du système : type à boues activées oxydation par turbine,

Milieu récepteur : Ravine ou canal réseau pluvial

❖ Conditions techniques imposées au rejet arrêté du 22/06/2007

Capacité STEP inférieure à 30 kg de DBO5/J : 1 contrôle tous les 2 ans

Paramètres	Concentration maxi (mg/l)	Rendement minimum (%)
DBO5	35	60 %
DCO		60 %
MEST		50 %

❖ Contrôles des mini STEP

Paramètres	(mg/l)	DBO5	(%)	DCO (%)	MEST (%)
Valeurs des seuils	35	ou	60	60	50
Lunette Bouillée					
Les Charmilles					
Presqu'île					
Morne Basset					
Belle Etoile					
Les Hameaux					
Bois Neuf Nord					
Bois Neuf Sud					
Gondeau-Monterose					
Gondeau					
Bois-Neuf I					
Gondeau					
Bois-Neuf II					
Choisy					
Bambou Duchamp					
Rivière Monsieur					

❖ Qualité du rejet

Résultats et commentaires sur la qualité des rejets : Les bilans réalisés sur toutes les mini STEP montrent que les rejets sont conformes à l'arrêté du 22/06/2007, sauf Bambou Duchamp. Néanmoins, les STEP sont sensibles aux épisodes pluvieux dus à la perméabilité du réseau aux eaux claires parasites.

❖ Difficultés rencontrées :

A-coups hydrauliques sur les STEP lors des épisodes pluvieux

❖ Travaux réalisés sur les mini- STEP

Fin des travaux de réhabilitation

❖ Projets chiffrés pour les mini-STEP :

Dispositifs anti-chutes sur les ouvrages

V.6 Evaluation du service de l'assainissement collectif

Les Indicateurs de performance

QUALITE DE SERVICE A L'USAGER					
Indicateurs de performance	2006 ODYSSI	2007 ODYSSI			Evolution
		Fort-de-France	Schoelcher	Saint-Joseph	
Taux de réclamations		Non Déterminé			
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	ND	ND		ND	
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (‰)	0	ND			

GESTION FINANCIÈRE ET PATRIMONIALE					
Indicateurs de performance	2006 ODYSSI	2007 ODYSSI			Evolution
		Fort-de-France	Schoelcher	Saint-Joseph	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées 10 : existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	10 points	10 points	10 points	10 points	0%
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	ND 5 points identifiés	1,33 %		ND	
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%) Pas de linéaires de réseau renouvelé en 2007	-	-	-	-	-
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0,27	1,28			

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE					
Indicateurs de performance	2006 ODYSSI	2007 ODYSSI			Evolution
		Fort-de-France	Schœlcher	Saint-Joseph	
Indice de connaissance des <u>rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées</u> Éléments communs à tous les types de réseaux Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...) OUI :20 ;	0 Commentaires Action en cours pour une meilleure connaissance du réseau : Schéma Directeur d'Assainissement Programmer ces points de rejet dans le SIG.	Indice = 20	Indice = 20	Indice = 20	
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (%) Les filières de traitement peuvent être (non exhaustif) : la valorisation agricole, le compostage, la décharge agréée, l'incinération.	0% Indicateur non exploitable, à ce jour, en Martinique Aucune de ces filières n'est exploitée en Martinique où les boues sont envoyées à la décharge.	0%	0%	0%	

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau - P254.3

❖ Respect du nombre d'analyses réglementaires

NOMBRE DE PRELEVEMENTS ET D'ANALYSES REALISES POUR L'ANNEE 2007									
STATION D'EPURATION	PARAMETRES DE POLLUTION								
	MES Entrée et sortie	DBO5 Entrée et sortie	DCO Entrée et Sortie	Siccité des boues	NTK Entrée/sor tie	Phosphore Entrée/sortie	NO3 Entrée /sortie	NO2	NH4 Entrée/sortie
DILLON 1	37	20	37	13	12	13	12	12	12
	31	15	31		7	7	7	7	7
	6	5	6		5	5	5	5	5
DILLON 2	74	37	78	14	15	14	15	15	15
	73	37	73		14	14	14	14	14
	1	0	5		1		1	1	1
GODISSARD	27	13	27	24	6	6	6	6	6
	24	12	24	24	6	6	6	6	6
	3	1	3	0	0	0	0	0	0
CHATEAUBOEUF	24	12	29	17	6	6	6	6	6
	24	12	24	24	6	6	6	6	6
LUNETTE BOUILLEE	3	3	3						
	1	1	1						
	2	2	2						
LES CHARMILLES	2	1	2						
	1	1	1						
	1	0	1						
LES MEYNARD	0	0	0						
	1	1	1						
	-1	-1	-1						

Légende :

Nombre d'analyses réalisées
Nombre d'analyses réglementaires
Ecart réalisées / prévues

NOMBRE DE PRELEVEMENTS ET D'ANALYSES REALISES POUR L'ANNEE 2007									
STATION D'EPURATION	PARAMETRES DE POLLUTION								
	MES Entrée et sortie	DBO5 Entrée et sortie	DCO Entrée et Sortie	Siccité des boues	NTK Entrée/sor tie	Phosphore Entrée/sortie	NO3 Entrée /sortie	NO2	NH4 Entrée/sortie
POINTE DES NEGRES	55	28	53	117					
	52	24	52	52	12	12			
	3	4	1	65					
FOND LAHAYE	14	6	13						
	12	4	12						
	2	1	1						

Légende :

Nombre d'analyses réalisées
Nombre d'analyses réglementaires
Ecart réalisées / prévues

❖ Conformité des performances des équipements d'épuration (capacité >2000 éq Hab) au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau - P254.3

STEP ODYSSI	2007
Chateauboeuf	90%
Godissard	94%
Dillon 1	95%
Dillon 2	95%
Pointe des Nègres	88%
Fond-Lahayé	86%
Rosières	ND
STEP SME / LAMENTIN	2007
Gaigneron	81%
Acajou	77%
Pelletier Désirade	33%

❖ Taux de conformité des résultats d'analyses (par paramètre)

Taux de conformité des résultats d'analyses	MEST	DCO	DBO5
Chateauboeuf	95	* 100	100
Godissard	96	100	* 85
Dillon 1	96	100	100
Dillon 2	* 95	100	97
Pointe des Nègres	91	* 98	96
Lunette Bouillée	100	100	100
Charmilles	100	100	100
Fond-Lahayé			
Rosières			
Mini-STEP de Saint-Joseph (sauf Bambou Duchamp & Les Meynard)	100	100	100

* Dépassement : 1 valeur rédhitoire

❖ Conformité des installations :

STEP	RESULTAT	OBSERVATIONS
Station de Chateauboeuf	non-conforme	1 Valeur Rédhitoire en DCO (25/09/07)
Station de Dillon I	conforme	
Station de Dillon II	non conforme	1 Valeur Rédhitoire en MES (07/02/07)
Station de Fond Lahayé	non conforme	
Station de Godissard	non conforme	1 Valeur Rédhitoire en DBO5 (17/09/07)
Station de Pointe des Nègres	non-conforme	2 Valeurs Rédhitoires : en DCO (07/03/07) et en DBO5 (25/04/07)
Mini-Station Les Charmilles	conforme	
Mini-Station Lunette Bouillée	conforme	
Mini Station LES Meynard	non conforme	
Mini Station de Saint-Joseph	conforme	
Mini Station Bambou Duchamp	non conforme	
Station Rosières	non conforme	Pas de bilan réalisé

VI ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



VI.1 Les missions du SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a pour mission d'améliorer, voire résorber la pollution domestique, d'améliorer l'assainissement des eaux usées.

Le SPANC accompagne techniquement les particuliers dans leurs démarches pour la création ou la réhabilitation de leur installation d'une part. Et, d'autre part, il conseille le particulier pour assurer la pérennité de son installation, grâce à un bon entretien notamment.

Conformément à la Loi sur l'Eau et Milieu Aquatique (LEMA) du 30 décembre 2006, les communes de la CACEM devront procéder aux diagnostics des dispositifs existants sur leur territoire avant le 30 décembre 2012.

Pour établir la conformité le SPANC se réfère à trois arrêtés :

- **arrêté du 6 mai 1996**, fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif.
- **arrêté du 24 décembre 2003**, modifiant l'arrêté du 6 mai 1996 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif.
- **arrêté du 22 juin 2007**, relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité, et aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5 .

VI.2 Le SPANC à ODYSSI

Le SPANC a été mis en place le 1er Janvier 2006 par la CACEM.

Deux délibérations ont permis d'approuver la mise en œuvre du S.P.A.N.C. :

- **N° CC. 02-20/2006 du 3 mars 2006** pour le contrôle des dispositifs neufs.
- **N° CC. 03-28/2007 du 16 mars 2007** pour le contrôle des dispositifs existants.

Pour mener à bien ces missions, le service réalise les contrôles obligatoires des installations neuves ou réhabilitées et les contrôles des installations existantes à la demande.

Le SPANC en quelques chiffres :

- **Effectif** : un chef de service, un contrôleur et une secrétaire
- **Nombre de contrôles par an**: environ 350 nouveaux dossiers par an
- **Redevances** : 284,00 € pour les dispositifs neufs, 84,00 € pour le contrôle des dispositifs existants

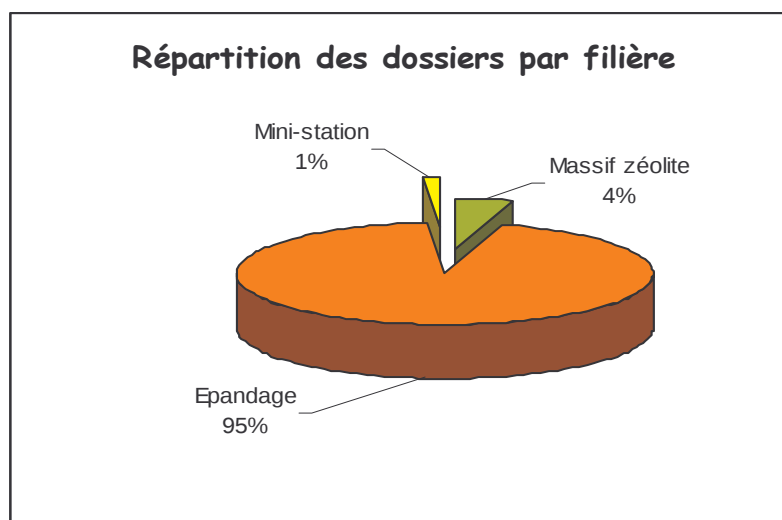
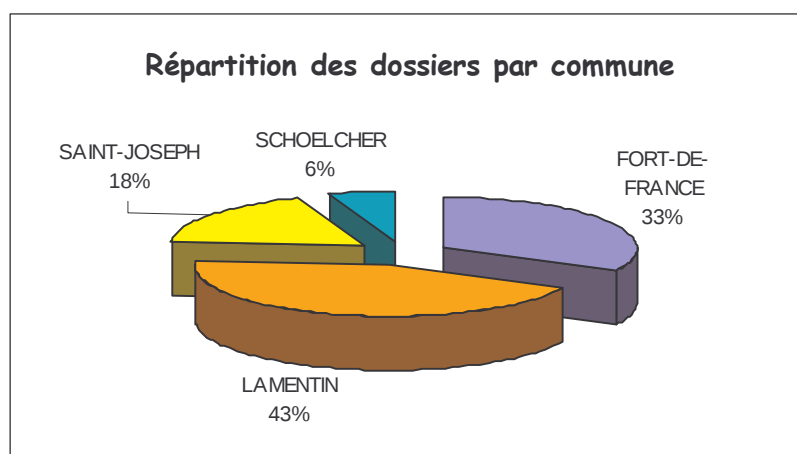
VI.2.1 Contrôle des installations neuves et réhabilitées

Pour l'année 2007, le SPANC a traité 335 dossiers sur la communauté, 19 d'entre eux ont reçu un avis défavorable.

Sur la commune du Lamentin, on constate que la demande est la plus importante.

Il faut souligner que pour 95 % des dispositifs ANC, c'est le système d'épandage à flux vertical drainé qui est préconisé. Les minis stations et le système à massif zéolite sont les solutions retenues quand les surfaces constructibles ne permettent pas d'autre alternative.

COMMUNES	AVIS		TOTAL	FILIERES		
	FAVORABLE	DEFAVORABLE		Massif zéolite	Epandage	Mini-station
FORT DE FRANCE	100	9	109	6	100	3
LAMENTIN	137	10	147	3	143	1
SAINT-JOSEPH	60	0	60	1	59	0
SCHOELCHER	19	0	19	5	13	1
TOTAL	316	19	335	15	315	5



VI.2.2 Contrôles de l'existant

La mise en place du contrôle systématique des installations existantes sera confiée à un bureau d'étude, courant 2008, qui devra réaliser un diagnostic systématique des 20.000 ouvrages d'assainissement non collectifs connus à ce jour.

Des contrôles sont tout de même réalisés à la demande des services de l'état et des particuliers.

Quelques exemples de problèmes rencontrés



VI.2.3 Autres actions réalisées

La communication : L'information représente un tiers de l'activité de notre service.

En 2007, l'accent a été porté principalement sur l'information des usagers et des acteurs de L'ANC afin de les sensibiliser aux techniques de mises en œuvre des dispositifs d'ANC.

Le plan de communication a commencé par un séminaire réalisé en septembre 2007 en partenariat avec l'Office International de l'Eau, l'Office Départemental de l'Eau et le Conseil Général. Le public visé était des prescripteurs, les services d'urbanismes, les artisans, les notaires, les bureaux d'études, les entrepreneurs...

Ce séminaire avait pour but d'informer sur :

- ◆ Le rôle du SPANC
 - ◆ Les prescriptions des arrêtés des 6 MAI 1996, 23 DECEMBRE 2003 et 22 JUIN 2007
- Environ 140 personnes ont pu assister à ce séminaire.

VI.2.4 Les difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées ont été de plusieurs types :

- ◆ L'absence de subventions durant 2 ans d'activité
- ◆ L'absence de schéma directeur d'assainissement à Fort-de-France,
- ◆ La Réforme des permis de construire, qui prévoit deux procédures distinctes « demande de permis de construire » et « demande d'ANC », peut entraîner une contradiction entre l'acceptation du permis de construire et l'avis défavorable donné pour le Dispositif d'ANC.
- ◆ L'ergonomie des terrains (surfaces des terrains trop petites)
- ◆ Relief (terrains en pente)

VI.2.5 les indicateurs de performance

a. Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif

Commune	2007
Fort-de-France	-
Lamentin	-
Saint-Joseph	-
Schœlcher	-
Total	

b. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif : 50

A. - Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif :	Indice	Oui	Non	Total
+ 20 : délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération ;	20		X	0
+ 20 : application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération ;	20	X		20
+ 30 : mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans ;	30	X		30
+ 30 : mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations ;	30		X	0
Total A				50

B. - Eléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif :	Indice	Oui	Non	Total
+ 10 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations ;	10		X	0
+ 20 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations ;	20		X	0
+ 10 : existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	10		X	0
Total B				0

c. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (Uniquement si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif >=100) Taux non calculable en 2007

VI.2.6 le budget

VI.2.7 la charge de personnel

Les 4 Communes de la Cacem	2007
Charges de personnel	120 000 € HT

VI.2.8 les recettes d'exploitation

Les 4 Communes de la Cacem	2007
Recettes d'exploitation	77 292,19 € HT

VI.2.9 les perspectives 2008

- ✓ Réalisation des zonages d'assainissement. (Zonage : document d'urbanisme défini par la commune permettant de délimiter zone d'assainissement collectif et non collectif).
- ✓ Diagnostic des installations existantes : Pour la mise en œuvre de ce diagnostic, il est prévu au niveau de la communication:
 - o Lettre générale d'information et plaquette
 - o Réunion publique
 - o Information dans la presse locale
 - o Information relayée dans les bulletins municipaux et bulletins communautaires.

VI.2.10 En conclusion

Le SPANC a un avenir des plus prometteurs car il sera un vecteur important permettant une meilleure prise en compte de notre sol dans le cadre du développement durable.

Les usagers sont sensibilisés de plus en plus aux systèmes d'assainissement collectif pour leur habitation.

Il reste cependant une nécessité d'harmonisation des pratiques avec les Bureaux d'Etudes, architectes, plombiers ...

Par contre, un effort devra être consenti par nos collectivités qui devront porter leurs contributions par le biais de subventions pour favoriser le développement du SPANC.

VII ETUDES ET TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS REALISES PAR ODYSSI EN 2007

VII.1 Commune de Fort-de-France

■ EAU POTABLE

Nature de l'opération (étude ou travaux)	Intitulé de l'opération	Extension ou renouvellement	Linéaire (mètre linéaire)	Montant €
Travaux	Extension du réseau d'alimentation en eau potable au quartier "Les Nuages"	Extension	1.452 ml	257.373
Travaux -	renforcement de l'alimentation en eau potable des quartiers Plateau Tiberge / Ravine Vilaine / Redoute (R.N. 4)	Renouvellement	2.150 ml	808.623,66
Total				1.065.997

■ ASSAINISSEMENT

Nature de l'opération (étude ou travaux)	Intitulé de l'opération	Extension ou renouvellement	Linéaire (mètre linéaire)	Montant €
Travaux	Extension du réseau d'assainissement à l'avenue des Canéficiers (Bellevue)	Extension	774	256.607
Etude	Extension du réseau d'assainissement au quartier Calvaire (rues Doloir Saint-Zéby - de la Piété - Eugène Philémont Boutrin)			12.400
Total				269.007

VII.2 Commune du Lamentin

■ ASSAINISSEMENT

Nature de l'opération (étude ou travaux)	Intitulé de l'opération	Extension ou renouvellement	Linéaire (mètre linéaire)	Montant €
Travaux	Travaux - Extension réseau EU à Pelletier- T1	Extension	1.250	560.000
Etude	Etude- Transfert EU d'Acajou vers Gaigneron (T2)			206.687
Etude	Etude- Extension réseau EU pelletier (T2)			5.000
Etude	Etude- Extension du réseau EU Mangot Vulcin			29.847
Etude	Etude- raccordement des ZI Californie et Lamentin			7.675
Total				809.209

VII.3 Commune du Schœlcher

■ EAU POTABLE

Nature de l'opération (étude ou travaux)	Intitulé de l'opération	Extension ou renouvellement	Linéaire (mètre linéaire)	Montant €
Travaux	Extension du réseau d'alimentation en eau potable des Rues Colibri, Pasteur prudent et Lorsold, etc	Extension	1.060	450.000
Travaux	Renforcement de l'Adduction d'eau potable du réservoir CAMPUS	Extension	322	95.000
Etude	Adduction Ravine Touza - Fond Rousseau			13.612
Etude	Construction de 2000 m3 de réservoir à Ravine Touza - fond rousseau			10.090
Etude	Reprise distribution Ravine Touza - fond rousseau			12.000
Etude	Reprise distribution Ravine Touza - Norley			12.000
Etude	Réhabilitation et remise en service du réservoir Norley			20.400
Etude	Etude- Equipement des forages			67.200
Total				680.302

■ ASSAINISSEMENT

Nature de l'opération (étude ou travaux)	Intitulé de l'opération	Extension ou renouvellement	Linéaire (mètre linéaire)	Montant €
Travaux	Réhabilitation des postes de refoulement de Schœlcher	Renouvellement		770.000
Travaux	Mise en place de la deuxième centrifugeuse	Extension		250.000
Etude	Extension réseau EU Ravine Kaw	Extension		35.513
Etude	Réhabilitation ouvrages Anse Madame et Grand Village			9.940
Etude	Extension réseau EU rues de Schœlcher			6.300
Etude	Transfert EU Fond Lahayé vers STEP Pointe des Nègres			7.000
	Extension réseau EU Anse Collat			14.000
Total				1.092.753

VII.4 Commune du St-Joseph

■ ASSAINISSEMENT

Nature de l'opération (étude ou travaux)	Intitulé de l'opération	Extension ou renouvellement	Linéaire (mètre linéaire)	Montant €
Travaux urgents	Remise en service correct de la station d'épuration de Rosières et de certains postes de refoulement			365.000
Total				365.000

VIII ETUDES ET TRAVAUX INVESTISSEMENTS PROGRAMMES PAR ODYSSI POUR 2008

VIII.1 Commune de Fort-de-France

■ EAU POTABLE

Nature de l'opération (étude ou travaux)	Intitulé de l'opération	Extension ou renouvellement	Linéaire (mètre linéaire)	Montant €
Travaux	Renforcement de l'alimentation en eau potable des quartiers Tivoli - Post - Colon - Rodate	Renouvellement	8.500	2.700.000
Travaux	Réhabilitation du captage de la source Cristal et modernisation du traitement par chloration du poste de la Médaille	Renouvellement		480.000
Etude	Mise en place des périmètres de protection sur les captages d'eau potable			100.000
Etude	Construction d'un réservoir d'environ 1 000m ³ sur le site de la station de Caféière			104.000
Etude	Réhabilitation des réservoirs d'eau potable tranche 1& tranche 2			75.000
Etude	Construction d'un réservoir d'environ 6 000m ³ sur le site de la station de Durand			200.000
Etude	Suppression de l'unité de traitement de tunnel Didier et raccordement de ce secteur au réseau desservi par la station de Didier			58.000
Total				3.717.000

■ ASSAINISSEMENT

Fort-de-France

Nature de l'opération (étude ou travaux)	Intitulé de l'opération	Extension ou renouvellement	Linéaire (mètre linéaire)	Montant €
Travaux -	Extension du réseau d'assainissement au quartier Calvaire (rues Doloir Saint-Zéby - de la Piété - Eugène Philémont Boutrin)	Extension	535	230.000
Etude	Connaissance, diagnostics et perspectives du réseau d'assainissement de Fort-de-France			433.000
Etude	Extension du réseau d'assainissement au quartier Kerlys - Eaux-Découpées - Tranche 2			144.000
Etude	Extension du réseau d'assainissement au quartier Didier - Tranche 1			90.000
Etude	Mise en place de dégrilleurs automatiques sur 6 postes de refoulement et réhabilitation des postes de refoulement de Ravine Blanche - Montgérald			25.800
Etude	Automatisation des chambres à manœuvres situés sur le tracé du T.C.S.P. (chambres A4, A5, A6, B6, B7, B8, D11, D12, D13)			96.750
Etude	Extension du réseau d'assainissement au quartier Ravine Vilaine - Tranche 2			56.000
Etude	Devenir de la station de Châteauboeuf (Réhabilitation, Suppression ou Reconstruction)			90.000
Total				1.165.550

VIII.2 Commune du Lamentin

■ ASSAINISSEMENT

Nature de l'opération (étude ou travaux)	Intitulé de l'opération	Extension ou renouvellement	Linéaire (mètre linéaire)	Montant €
Travaux	Travaux - raccordement EU hôpital Mangot Vulcin	Extension	1.400	748.000
Etude	Transfert EU d'Acajou vers Gaigneron (T2)			120.000
Etude	Etude- Extension réseau EU pelletier (T2)			37.500
Etude	Etude- Extension réseau EU petit manoir			40.000
Total				945.500

VIII.3 Commune de Schœlcher

■ EAU POTABLE

Nature de l'opération (étude ou travaux)	Intitulé de l'opération	Extension ou renouvellement	Linéaire (mètre linéaire)	Montant €
Travaux	Adduction Ravine Touza - Fond Rousseau	Extension	5.000	1.900.000
Travaux	Equipement des forages			574.500
Etude	Construction de 2000 m3 de réservoir à ravine touza- fond rousseau			40.000
Etude	Reprise distribution Ravine Touza -Fond rousseau			48.000
Etude	Reprise distribution Ravine Touza - Norley			48.000
Etude	Réhabilitation et remise en service du réservoir Norley			25.500
Total				5.472.000

■ ASSAINISSEMENT

Nature de l'opération (étude ou travaux)	Intitulé de l'opération	Extension ou renouvellement	Linéaire (mètre linéaire)	Montant €
Travaux	Extension réseau EU à Ravine Kaw	Extension	333	152.000
Etude	Extension réseau EU rues de Schœlcher			90.000
Etude	Réhabilitation ouvrages Anse Madame et Grand Village			450.000
Etude	Transfert EU Fond Lahayé vers STEP Pointe des Nègres			76.800
Etude	Extension réseau EU Anse Collat			25.000
Etude	Extension réseau Eu cité Saint Georges			25.000
Total				818.800

VIII.4 Commune de Saint-Joseph

■ ASSAINISSEMENT

Nature de l'opération (étude ou travaux)	Intitulé de l'opération	Extension ou renouvellement	Linéaire (mètre linéaire)	Montant €
Etude	Diagnostic complet du réseau de collecte de Saint-Joseph	Diagnostic	3.500	120.000
Etude	Transfert des effluents de Saint-Joseph vers Le Lamentin			232.000
Etude	Etude de maîtrise d'œuvre pour le raccordement au réseau du bourg du quartier Goureau (350 EH)			55.000
Total				407.000

IX SYNTHÈSE DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT RÉALISÉS PAR ODYSSI ENTRE 2005 et 2007

IX.1 Commune de Fort-de-France

Etat des lieux des travaux en eau potable et en assainissement depuis 2005 sur la commune de Fort de France

		COÛT (€)	Mont. Total (€)	20 867 000 €
EAU	Réhabilitation des stations de traitement d'eau potable de Didier, Cafetière, Durand - 2eme tranche - Terminé	2 300 000	10 283 000	
	Réhabilitation du réservoir de la Médaille - Terminé	100 000		
	Renforcement de l'alimentation en eau potable au quartier Ravine Vilaine / Plateau Tiberge – 2 250 ml - Terminé	1 700 000		
	Extension du réseau d'alimentation en eau potable au quartier Les Nuages - 1500ml - Terminé	262 000		
	Renforcement de l'alimentation en eau potable au quartier Tivoli / Post Colon - 8560ml - Etude terminée - Trvx : 2007/2008	700 000		
	Aménagement de la source Cristal - Etude terminée - Trvx : 2008	200 000		
	Fiabilisation du traitement de l'eau du quartier La Médaille - Etude : 2008 - Trvx : 2008	85 000		
	Réhabilitation de la station de traitement d'eau potable de Didier - 3eme tranche - Etude : 2008/2008 - Trvx : 2009/2010	2 900 000		
	Construction d'un réservoir d'une capacité de 500 m3 à Tivoli et d'une bâche de pompage - Etude : terminée - Trvx : 2008/2009	736 000		
Construction d'un réservoir sur la station de traitement de Cafetière d'une capacité de 1000 m3 - Etude : 2007/2008 - Trvx : 2008/2009	1 300 000			
E.U	Raccordement des effluents de la ZAC Rivière Roche à la step de Dillon - Terminé	504 000	10 584 000	
	Extension du réseau d'assainissement au quartier Kerlys / Eaux Découpées - 1er Tranche – 550 ml - Terminé	430 000		
	Extension du réseau d'assainissement au quartier Ravine Vilaine - 1er Tranche – 221 ml - Terminé	125 000		
	Extension du réseau d'assainissement à l'avenue des Canéfiçiers - 1er Tranche – 700 ml - Terminé	355 000		
	Extension du réseau d'assainissement au quartier Calvaire - 1er Tranche – 400 ml - Etude : 2007 - Trvx : 2008	200 000		
	Extension du réseau d'assainissement au quartier Didier - 1er Tranche – 5 300 ml - Etude : 2007/2008 - Trvx : 2008/2009	1 500 000		
	Extension du réseau d'assainissement au quartier Kerlys / Eaux Découpées - 2ème Tranche – 2085 ml - Etude : 2007/2008 - Trvx :2008/2009	750 000		
	Extension du réseau d'assainissement au quartier Ravine Vilaine - 2ème Tranche – 1 800 ml - Etude : 2007/2008 - Trvx : 2008/2009	1 300 000		
	Automatisation du réseau sous vide – 2ème Tranche - Etude : 2008 - Trvx : 2008/2009	1 290 000		
	Mise en place de dégrilleur automatique sur 6 postes de refoulement - Etude 2007/2008 - Trvx : 2008/2009	430 000		
	Transfert des effluents de la station d'épuration de chateauboeuf vers la station d'épuration de Dillon - Etude 2007/2008 - Trvx : 2008/2009	1 200 000		
Mise en place d'une filière de traitement des matières de vidange sur la station d'épuration de Dillon - Etude 2007/2008 - Trvx : 2008/2009	2 500 000			

IX.2 Commune du Lamentin

Etat des lieux des travaux en assainissement depuis 2005 sur la commune du Lamentin

		COÛT (€)	Mont. Total (€)
E.D.	Transfert des Effluents d'acajou et de St Joseph vers Gaigneron Tranche 1 : Trvx réalisés en 2006 - de la STEP Acajou en passant au poste de refoul. Mahaut jusqu'au regard Rue Léopold Bissol	636 498	2 437 789
	Extension du Réseau d'Eaux Usées au Quartier PELLETIER Tranche 1 - Trvx réalisés en 2006/2007 - Quartier Bois-jolimont, création des postes de refoul. EHPAD et Crétinoir	492 500	
	Mise en Place d'un Mur de Soutènement en Gabion - Trvx réalisés en 2007 pour soutenir le poste de refoul. EHPAD. Inclus dans la tranche 1 quartier Pelletier.	55 110	
	Fourniture et Mise en Place des Equipements de Télésurveillance des PR/STEP du Lamentin - Trvx réalisés en 2007 - inclus dans l'opération Acajou Gaigneron Tranche 2	136 871	
	Transfert des Effluents d'acajou et de St Joseph vers Gaigneron Tranche 2. - Phase étude en cours	135 950	
	Extension du Réseau d'Eaux Usées au Quartier PELLETIER Tranche 2 - Phase étude en cours	37 500	
	Raccordement des Effluents de la Z.I. de la Jambette, Californie et Mangles vers STEP Dillon ou Chateauboeuf - Phase étude en cours	43 360	
	Extension du Réseau d'Eaux Usées à Mangot Vulsin - Trvx prévus en mars 2008, sous réserve de l'obtention des signatures des conventions de passage	900 000	

IX.3 Commune de Schoelcher

Etat des lieux des travaux en eau potable et en assainissement depuis 2005 sur la commune de Schoelcher

		COÛT (€)	Mont. Total (€)	11 015 000
EAU	Petit Gd Paradis Ht Plateau Fofo : renouveler 700 ml de canalisations : Trvx réalisés Rue Lorsold, Colibri et Pasteur Prudent (490m de cana. De distribution)	450 000 (a)	6 190 000	
	Plateau-Fofo : renouveler 2000 ml de canalisations : Trvx de renforcement de la cana. De distribution dans la rue Vincent Placol	290 000		
	Ravine-Touza : créer une antenne sur 1200ml en PVC 110mm : Trvx réalisés Rue Fond Goyave (270m de cana. De distribution)	inclus dans (a)		
	Campus/ Madiana/rte de Schoelcher/ Case Navire : renouveler 1000 ml de canalisations : Trvx réalisés Impasse des sapotilles (300m de cana. De distribution)	inclus dans (a)		
	Colline haut : renouveler 2000 ml de canalisations : Trvx réalisés Rue des Glyciridias (430m de cana. De distribution)	inclus dans (a)		
	Ravine-Touza : Construire un réservoir supplémentaire de 1000m3. - Négociation foncière	2 000 000		
	Ravine-Touza / Fond-Rousseau : Renforcer l'adduction par la pose d'un 300mm - Trvx : février 2008	2 600 000		
	Enclos bas/Norley/ Anse collat : séparer l'adduction de la distribution. Renouveler 3500 ml de canalisations - Trvx en 2008	850 000		
E.U	Extension du Réseau d'Eaux Usées à la Ravine KAW : travaux en cours depuis 2007	190 000	4 825 000	
	Suppression de la station de traitement des eaux usées à Fond Lahayé : inclus dans l'opération transfert des effluents vers STEP Pte des Nègres - Phase étude en 2007	inclus dans (b)		
	Réhabilitation des Quatres Postes de Refoulement de Sch/F-d-F : trvx réalisés sur les postes de Madiana, du Bourg, de Gouraud et de Texaco - terminé	835 000		
	Mise en Place d'une Deuxième Centrifugeuse à la STEP de la Pointe-des-Nègres - trvx en cours depuis octobre 2007	500 000		
	Assainissement des quartiers Lido/ Enclos et Fond Collat - Phase Etude en 2007/2008 -	850 000		
	Réhabilitation du système d'assainissement de l'Anse Madame et du Bourg de Schoelcher - Phase Etude en 2007 - Trv en 2008	350 000		
	Transfert des Effluents de Fond-Lahaye vers STEP de Pointe-des-Nègres - Phase étude en 2007	1 200 000 (b)		
	Extension du Réseau EU à certaines Rue de Schoelcher - Phase étude en 2007	900 000		

IX.4 Commune de Saint-Joseph

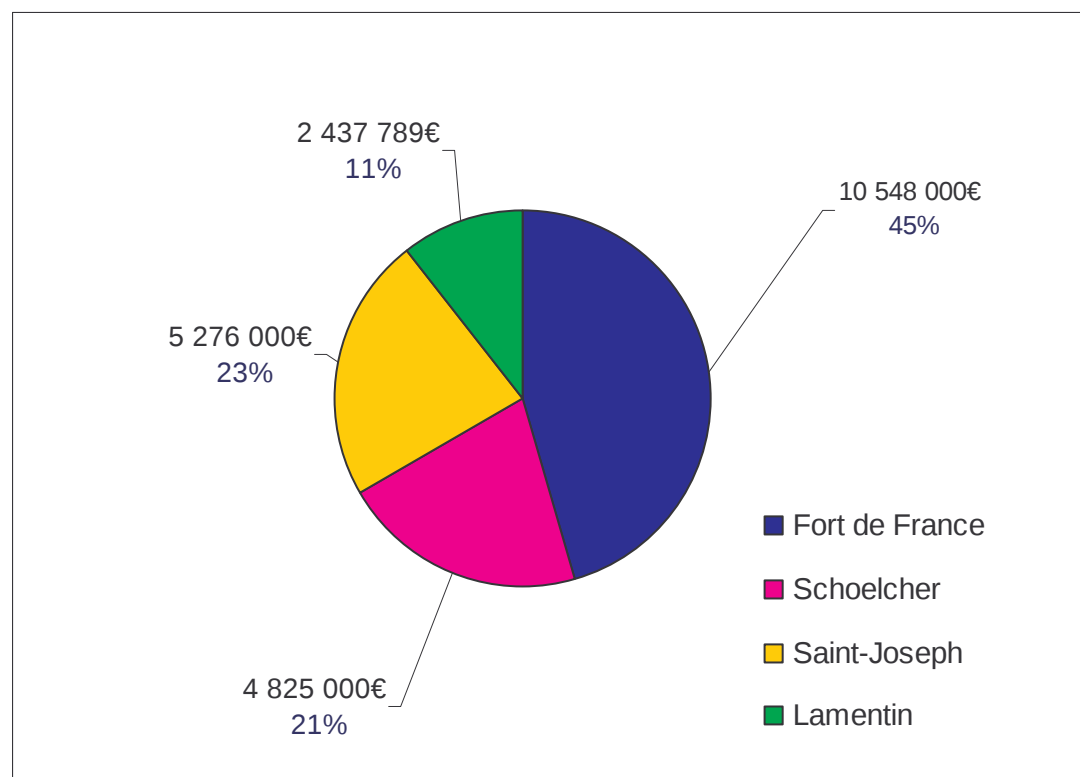
Etat des lieux des travaux en assainissement depuis 2005 sur la commune de Saint-Joseph

	COÛT (€)	Mont. Total (€)
Réhabilitation des 12 mini stations d'épuration de la commune - Trvx terminés	850 000	5 276 000
Réhabilitation urgente de la station d'épuration de Rosière et de certains postes de refoulement - Trvx : 2007-2008	326 000	
Extension du réseau d'assainissement au quartier Goureau - 2000ml - Etude 2007/2008 - Trvx : 2008/2009	1 200 000	
Transfert des effluents de Saint Joseph vers le poste de refoulement de Mahault - Etude : 2008 - Trvx : 2009/2010	2 900 000	

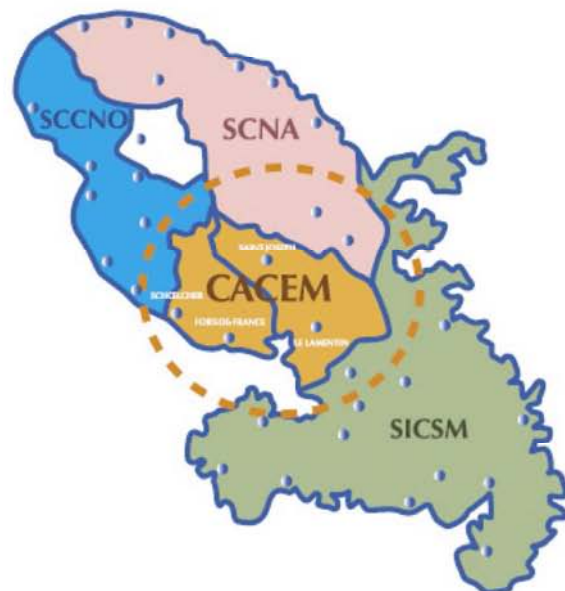
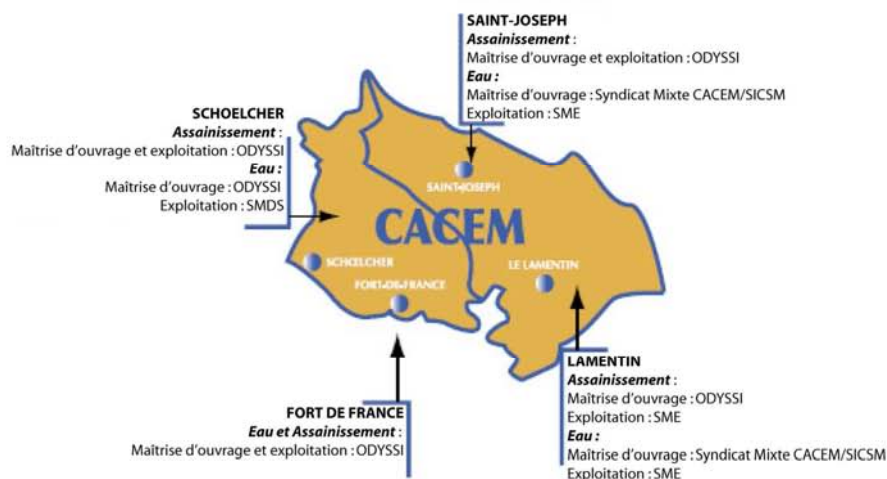
IX.5 Répartition des investissements en eau et en assainissement sur le territoire communautaire entre 2005 et 2007

TOTAL DES INVESTISSEMENTS EAU ET ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE DEPUIS 2005 :

39 595 789€



X PARTENARIAT ODYSSI / SAUR / SME



X.1 Partenariat ODYSSI / Déléataire SAUR - Commune de Schœlcher

■ EAU POTABLE

Sur la Commune de Schœlcher, la collaboration ODYSSI et SAUR Martinique a pris son essor depuis le 1er mai 2006 avec la signature du contrat d'exploitation d'**eau potable** de la Ville de Schœlcher.

Le nouveau contrat prend effet le **1er mai 2006 pour une durée de 10 ans**.

Le délégataire SAUR a pour mission d'assurer l'entretien et le fonctionnement du service d'eau potable ; ODYSSI, les dépenses d'investissement.

■ ASSAINISSEMENT

ODYSSI a en charge la gestion de l'assainissement, sur le territoire de la Ville de Schœlcher.

X.1.1 Indicateurs de performance de la SAUR

Indicateurs descriptifs des services

n° Indicateur	Indicateurs de performance	Schœlcher		
		2006	2007	évolution 2007/2006
	Estimation du nombre d'habitants desservis (habitants desservis) Recensement INSEE 1999	20.839	20.839	
	Nombre d'abonnés domestiques et assimilés (nb)	8.288	8.497	2,52 %
	Prix TTC (redevances et taxes comprises) du service au m3 pour 120 m3 (€)			
		2006	2007	évolution
	Saur : Montant eau facture 120m3 HT <i>(prix du m3 unitaire X 120)</i>	120,00	121,33	
	Saur : Prime fixe annuelle Eau	49,98	50,48	
	Odyssi : Redevance investissement	26,98	47,77	
	Taxe sur la consommation d'eau (1)	2,56	2,56	
	TAOM (2)	0*	0*	
	Taxe ODE (3)	0	12,32	
	Montant Hors TVA	199,52	234,48	
	TVA 2,10%	4,19**	4,92	
	Montant TTC	203,71	239,40	
	Soit le m3 € TTC (eau et assainissement)	1,70	1,99	17 %
	(1) Taxe sur la consommation d'eau : redevance versée au profit du Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau (FNDAE) géré par le Ministère de l'Agriculture pour aider les communes rurales à développer leur propre distribution. Cette redevance s'élève à 0,02134€ HT/m3 vendue pour une consommation comprise entre 0 et 6000m3/an.			
	(2) TAOM : Taxe additionnelle d'Octroi de Mer, Equivalente à 1,5% du montant perçu au titre de la consommation d'eau (redevance + prime fixe) et de la taxe sur la consommation d'eau. TAOM non soumise à la TVA.			
	* Saur non assujetti à la TAOM car ne produit pas d'eau.			
(3) Taxe ODE : Participation à la préservation de la ressource - Schœlcher : 0,1027€ HT /m3				
** Pas de TVA en assainissement à la SAUR en 2006. Prise en compte de la TVA à partir de la facturation de déc. 2007.				
	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (heures ouvrées, ouvrables, horaires ; jours ouvrés, ouvrables, calendaires)	24 h	24 h	

Indicateurs de performance

Indicateurs de performance relatifs à la QUALITE DE SERVICE A L'USAGER

n° Indicateur	Indicateurs de performance	Schœlcher		
		2006	2007	évolution 2007/2006
	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service (%)	100 %	100 %	
	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100 %	100 %	
	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	100 %	100 %	
	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m3) <i>Service Eau Potable</i>	0	0	
	Taux d'occurrence des interruptions de service (fourniture de l'eau) non programmées (0/00) (nombre pour 1000 abonnés)	Non Déterminé ↓ Installation de compteurs, en distribution : en cours. Date butoir: fin déc 2008.	Non Déterminé	
	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%) <i>Eau potable</i>	1,2 %	1,68 %	40 %
	Taux de réclamations <u>écrites</u> (‰) (nombre pour 1000 abonnés)	6,15	1,41	- 77 %

Indicateurs de performance relatifs à la GESTION FINANCIÈRE ET PATRIMONIALE

n° Indicateur	Indicateurs de performance	Schœlcher		
		2006	2007	évolution 2007/2006
8	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (valeur de 0 à 100) <i>Indice de 0 à 100 obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C ci-dessous. Les parties B et C ne sont prises en compte que si les 20 points sont obtenus pour la partie A.</i> <u>Partie A</u> a) 0 point : absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte (quels que soient les autres éléments détenus) ; b) 10 points : existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ; c) 20 points : mise à jour du plan, au moins annuelle. <u>B</u> – Informations sur les éléments constitutifs du réseau (40 points supplémentaires au maximum) Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants : d) +10 points : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ; e) +10 points : connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations ; f) +10 points : localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ; g) +10 points : localisation des branchements sur la base du plan cadastral ; <u>C</u> – Informations sur les interventions sur le réseau (40 points supplémentaires au maximum) h) +10 points : localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) (0 pour une réalisation partielle) ; i) +10 points : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements (0 pour une réalisation partielle) ; j) +10 points : existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (plan pluriannuel de renouvellement = programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans) ; k) +10 points : mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations. ● Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompes ... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice. <u>Commentaires</u> : La qualité des informations disponibles sur le réseau s'améliorera d'année en année avec la mise en place du SIG (Système d'Information Géographique), à ODYSSI.	60 points	60 points	
		<i>Etape franchie : étape g) : « localisation des branchements sur la base du plan cadastral »</i>	<i>Etape franchie : étape g) : « localisation des branchements sur la base du plan cadastral »</i>	
	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	Non Déterminé	0 %	

Indicateurs de performance relatifs à la PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

n° Indicateur	Indicateurs de performance	Schœlcher		
		2006	2007	évolution 2007/2006
	Rendement du réseau de distribution (%)	80,16 %	77,92 %	2,79 %
	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j)	12,53 m3/km/j	11,45 m3/km/j	-8,62%
	Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j)	11,34 m3/km/j	10,15 m3/km/j	-10,49 %

X.2 Partenariat ODYSSI / SME

La coopération ODYSSI / SME (Société Martiniquaise des Eaux) s'opère dans de bonnes conditions.

■ ASSAINISSEMENT

Exploitation :

A ce jour, la SME exploite l'assainissement sur la commune du Lamentin ; et, à ce titre perçoit la redevance assainissement.

Pour la Commune de St-Joseph, ODYSSI exploite et la SME facture. Cependant, les redevances et primes fixes collectées par la SME ne sont pas reversées à ODYSSI.

Investissement :

Les études et travaux sont financés et réalisés par ODYSSI sur les communes du Lamentin et de St-Joseph.

Cependant, ces investissements sont financés par les recettes de Fort-de-France, de Schœlcher et par les subventions.

Considérant que la compétence assainissement relève de la CACEM, un contrat tripartite entre la CACEM, ODYSSI et la SME, pour chacune des communes du Lamentin et de St-Joseph, doit être établi pour clarifier les missions de chacun afin de :

- favoriser un meilleur accès à l'information
- prévoir les modalités de reversement à ODYSSI des redevances et primes fixes
- définir les modalités d'exécution des contrats ...

X.2.1 Le Lamentin : les indicateurs descriptifs du service

Indicateurs	SME / Lamentin		
	2006	2007	Evolution
Nombre d'abonnés domestiques et assimilés (nb)	7 556	7 615	0,8 %
Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées		Non Communiqué	
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées		NC	

Indicateurs	SME / Lamentin		
	2006	2007	Evolution
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) (par STEP) <i>Le tonnage considéré est le tonnage en matière sèche, obtenu par le produit entre le tonnage des boues et la siccité et par défaut sur la base du volume de boues et de la densité</i> La siccité lors du pesage est un paramètre important qui influe directement sur le calcul des tonnes de matières sèches		Gaigneron : 170,7 tMS Acajou : 13,6 tMS Station Long pré : 2,1 tMS Désirade : 6,1 tMS Roche Carrées : 0,1 tMS Club Nautique : 0,0 tMS Sarraut : boues acheminées vers Station Désirade	
Nbre de Km de réseau		65	
Nombre de stations et capacité totale		7 stations 45 500 eq. Hab	
EU facturés en m ³		1 155 329	
Recettes d'exploitation	2 041 341	1 870 259	- 8%

D204.0 Prix TTC du service de l'assainissement collectif

Facture type pour 120m ³ annuel consommés exprimée en € Commune du Lamentin					
	M ³	Prix unitaire 01/01/2008	Montant 01/01/2008	Montant 01/01/2007	Evolution
Prime fixe annuelle assainissement			51,54	50,18	
Redevance Assainissement	120	1,3351	160,21	155,99	
TVA à 2,1%			4,45	4,33	
Total pour 120 m3 TTC			216,20	210,50	2,70 %
Soit le m3 TTC			1,80	1,75	2,85 %
Commentaires sur l'évolution	Date d'actualisation des prix : 2 ^{ème} semestre 2007				

X.2.2 Le Lamentin : Indicateurs de performance de la SME

QUALITE DE SERVICE A L'USAGER			
Indicateurs de performance	SME / Lamentin		
	2006	2007	Evolution
Taux de réclamations <u>écrites</u> (‰) (nombre pour 1000 abonnés)	0	0	0 %
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	NC	NC	

QUALITE DE SERVICE A L'USAGER			
Indicateurs de performance	SME / Lamentin		
	2006	2007	Evolution
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (‰) (nb pour 1000 habitants desservis)	0	0	0 %

GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE			
Indicateurs de performance	SME / Lamentin		
	2006	2007	Evolution
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)		0	
Renouvellement à la charge d'ODYSSI. <u>Commentaire</u> : le Plan Pluriannuel d'Investissement donne priorité aux extensions de réseau afin de raccorder le maximum d'habitants.			
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0,11	0,11	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	ND		

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE			
Indicateurs de performance	SME / Lamentin		
	2006	2007	Evolution
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la <u>police de l'eau</u> (%)		Gaigneron : 81% (35000 eq hab) Acajou : 77% (5000 eq hab) Pelletier désirade 33% (3500 eq hab)	
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (%)	0	0	
Commentaires : Pas de filière d'évacuation des boues conformément à la réglementation en Martinique			
Indice de connaissance des <u>rejets au milieu naturel</u> par les <u>réseaux de collecte</u> des eaux usées	ND		

XI ANNEXES

XI - 1 Tableau de tarification

XI- 2 Règlement général sur les abonnements

XI - 3 Comptes administratifs et comptes de gestion 2007

XI.1 Tableau de tarification

REGIE COMMUNAUTAIRE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT VALABLE A COMPTER DU 1^{er} AVRIL 2007

Diamètre du compteur	Montant H.T.* de la prime fixe semestrielle d'eau	Prix de vente H.T. *du m3 d'eau	Montant H.T* de la prime fixe semestrielle d'assainissement	Prix de vente H.T* du m3 d'assainissement
15 m/m - 20 m/m	31,45 €	1,41 €	20,00€	1,40€
30 m/m	40,15 €	1,41 €	20,00€	1,40€
40 m/m	41,72 €	1,41 €	20,00€	1,40€

* TVA AU TAUX DE 2,10%

Taxes récoltées pour le compte de l'Etat

Taxe sur les consommations

0 à 6 000 mètres cubes	0.0213 €
6 001 à 24 000 mètres cubes	0.0130 €
24 001 à 48 000 mètres cubes	0.0047 €
Au dessus de 48 0000 mètres cubes	0.0026 €

TAOM

1% de 100% de la consommation

DESIGNATIONS	TARIFS H.T. (€)	TARIFS T.T.C
Main d'œuvre	24,69	25,21
Boîtier compteur	127,70	130,38
Regard de compteurs	39,84	40,68
Vérification compteurs	130,50	133,24
Rétablissement après coupure sans travaux	128,13	130,82
Rétablissement après coupure avec travaux	Coût réel	-
Mise en service		
Frais de mise en service	39,17	40,00
Pose de compteurs		
Diamètre 15	191,45	195,47
Diamètre 20	223,35	228,04
Diamètre 30	448,35	457,76
Diamètre 40	521,75	532,71
Prix du branchement sur conduite HP inclus pose		
Diamètre 16x20	913,40	932,58
Diamètre 20x25	922,95	941,36
Diamètre 26x32	1 261,50	1287,99
Diamètre 34x40	1 274,58	1301,35
Diamètre 42x50	1 434,00	1464,11
Branchement sur conduite apparente		
Diamètre 16x20	432,15	441,22
Déplacement de compteur	312,52	319,08
Réparation de casse provoquée par un tiers	Coût réel	-
Frais de fermeture / réouverture d'un branchement	131,00	133,75
Forfait « Retard de règlement »	24,00	24,50
Fermeture volontaire du robinet sous la bouche à clé	78,13	79,77
Consommation d'eau illicite base 180m3	314,00	320,59
Rendez-vous avec un releveur pour lecture du compteur	30,00	30,63

XI.2 Règlement général sur les abonnements - Section Eau Potable



ODYSSI

REGLEMENT GENERAL SUR LES ABONNEMENTS

SECTION EAU POTABLE

Régie Communautaire de l'Eau et de l'Assainissement

Le règlement du service désigne le document établi par Odyssi et adopté par délibération du Conseil d'administration du 09/10/2007 ; il définit les obligations mutuelles d'Odyssi et de l'abonné du service.

Dans le présent document :

- **vous** désigne l'abonné c'est-à-dire toute personne, physique ou morale, titulaire d'un contrat d'abonnement à Odyssi. Ce peut être le propriétaire ou le locataire ou l'occupant de bonne foi ou la copropriété représentée par son syndic.
- **Odyssi** est la régie de la CACEM chargée de la production et de la distribution de l'eau potable et du traitement des eaux usées

DISPOSITIONS GENERALES

1.1 La qualité de l'eau fournie

Odyssi est tenu de fournir une eau présentant constamment les qualités imposées par la réglementation en vigueur sauf circonstances exceptionnelles dûment justifiées.

L'eau distribuée fait l'objet d'un contrôle régulier par la DSDS dont les résultats officiels sont affichés en mairie et vous sont communiqués une fois par an.

Vous pouvez contacter Odyssi à tout moment pour connaître les caractéristiques de l'eau.

1.2 Les règles d'usage de l'eau et des installations

En bénéficiant du service de l'eau, vous vous engagez à respecter les règles d'usage de l'eau.

Ces règles vous interdisent :

- d'utiliser l'eau autrement que pour votre usage personnel. Vous ne devez pas en céder à titre onéreux ou en mettre à la disposition d'un tiers, sauf en cas d'incendie ;
- d'utiliser l'eau pour d'autres usages que ceux déclarés lors de la souscription de votre contrat ;
- de prélever l'eau directement sur le réseau par un autre moyen que le branchement ou à partir des appareils publics.

De même, vous vous engagez à respecter les conditions d'utilisation des installations mises à votre disposition. Ainsi, **vous ne pouvez pas** :

- modifier à votre initiative l'emplacement de votre compteur, en gêner le fonctionnement ou l'accès, en briser le dispositif de protection ;
- porter atteinte à la qualité sanitaire de l'eau du réseau public, en particulier par les phénomènes de retour d'eau, l'introduction de substances nocives ou non désirables, l'aspiration directe sur le réseau public ;
- manœuvrer les appareils du réseau public ;
- relier entre elles des installations hydrauliques qui sont alimentées par des branchements distincts, et notamment relier un puits ou forage privé aux installations raccordées au réseau public ;
- utiliser les canalisations d'eau du réseau public (ou d'un réseau intérieur relié au réseau public) pour la mise à la terre d'appareils électriques.

Le non-respect de ces conditions entraîne la fermeture de l'alimentation en eau après mise en demeure restée sans effet. Odyssi se réserve le droit d'engager toutes poursuites.

Dans le cas de dommages aux installations ou de risques sanitaires, l'alimentation en eau est immédiatement interrompue afin de protéger les intérêts des autres abonnés.

Si, après la fermeture de l'alimentation en eau, vous n'avez pas suivi les prescriptions d'Odyssi ou présenté des garanties suffisantes dans le délai fixé, votre contrat est résilié et votre compteur enlevé.

Vous devez prévenir Odyssi en cas de prévision de consommation anormalement élevée (remplissage d'une piscine, ...).

1.3 Les interruptions du service

Odyssi est responsable du bon fonctionnement du service. A ce titre, et dans l'intérêt général, il peut être tenu de réparer ou modifier les installations d'alimentation en eau, entraînant ainsi une interruption de la fourniture d'eau.

Dans toute la mesure du possible, Odyssi vous informe 24 heures à l'avance des interruptions du service quand elles sont prévisibles (travaux de réparations ou d'entretien).

Pendant tout arrêt d'eau, vous devez garder vos robinets fermés, la remise en eau intervenant sans préavis.

Odyssi ne peut être tenu pour responsable d'une perturbation de la fourniture d'eau due à un accident ou un cas de force majeure. La sécheresse, les inondations, les ouragans ou autres catastrophes naturelles, sont assimilés à la force majeure.

1.4 Les modifications prévisibles et restrictions du service

Dans l'intérêt général, Odyssi peut modifier le réseau public ou son fonctionnement (pression par exemple). Dès lors que les conditions de distribution sont modifiées, Odyssi vous avertit des conséquences correspondantes.

En cas de force majeure ou de pollution de l'eau, Odyssi a le droit d'imposer, à tout moment, en liaison avec les autorités sanitaires, une restriction de la consommation d'eau ou une limitation des conditions de son utilisation pour l'alimentation humaine ou les besoins sanitaires.

1.5 En cas d'incendie

En cas d'incendie ou d'exercice de lutte contre l'incendie, les conduites du réseau de distribution peuvent être fermées sans que

vous puissiez faire valoir un droit à dédommagement. La manœuvre des robinets sous bouche à clé, des bouches et poteaux d'incendie est réservée à Odyssi et au service de lutte contre l'incendie.

RELATION CONTRACTUELLE

Votre contrat

Pour bénéficier du service de l'eau, c'est-à-dire être alimenté en eau potable, vous devez souscrire un contrat d'abonnement à Odyssi.

2.1 La souscription du contrat

Pour souscrire un contrat, il vous appartient

- soit de vous rendre à Odyssi
- soit de faire une demande écrite accompagnée de toutes les pièces justificatives. Vous recevrez le règlement de service, votre contrat et votre facture sous 48H.

Les personnes titulaires d'un abonnement en cours ou résilié précédemment devront régulariser leur compte préalablement à la souscription d'un nouveau contrat. La signature du contrat entraîne l'acceptation du présent règlement.

Un nouvel abonné ne pourra être tenu responsable des sommes dues par le précédent abonné sauf s'il s'agit d'un parent en ligne directe, d'un héritier ou d'une société reprenant le passif.

Frais d'ouverture

Lors de la souscription de l'abonnement, il sera appliqué des frais d'ouverture du branchement. Ils sont fixés forfaitairement à 40 euros TTC (au 01/04/07). La modification du tarif est votée par le Conseil d'Administration et est diffusée par voie d'affichage ; toutes les délibérations de modification sont consultables au département commercial d'Odyssi.

Votre contrat prend effet :

- soit à la date d'entrée dans les lieux (si l'alimentation en eau est déjà effective),
- soit à la date d'ouverture de l'alimentation en eau.

Les indications fournies dans le cadre de votre contrat font l'objet d'un traitement informatique. Vous bénéficiez ainsi du droit d'accès et de rectification prévu par la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

2.2 Les abonnements particuliers

L'abonnement temporaire (chantiers)

Pour l'alimentation en eau de chantiers de construction d'immeubles, de travaux publics

ou particuliers, les entrepreneurs pourront obtenir un abonnement d'une durée égale à celle de l'exécution des travaux. Tant qu'ils n'auront pas formulé une demande écrite de cessation de fourniture d'eau, ils demeureront responsables des redevances à cet abonnement, ainsi que des réparations éventuelles sur le branchement.

L'abonnement pour lutte contre l'incendie

La lutte contre l'incendie relève de la responsabilité du département.

Odyssi peut consentir, s'il juge la chose compatible avec le bon fonctionnement de la distribution, des abonnements pour lutter contre l'incendie, à la condition que les demandeurs souscrivent un contrat d'abonnement ordinaire.

L'abonné renonce à rechercher Odyssi en responsabilité pour quelque cause que ce soit, en cas de fonctionnement insuffisant de ses propres installations et notamment de ses prises d'incendie.

2.3 La résiliation du contrat

Votre contrat est souscrit pour une durée indéterminée.

Vous pouvez le résilier à tout moment au 05 96 71 20 10 ou par lettre simple, avec un préavis de 5 jours ou en vous rendant au service commercial d'Odyssi. Une facture

d'arrêt de compte vous est alors adressée un mois après la résiliation.

En cas de déménagement sans résiliation :

- vous êtes redevable des factures établies jusqu'à la résiliation effective de votre contrat.

- si votre successeur a souscrit un contrat d'abonnement, l'alimentation en eau est maintenue. Votre contrat est résilié de plein droit à la date de prise d'effet de ce nouvel abonnement.

Si vous aviez acquitté un dépôt de garantie, celui-ci vous est remboursé par virement bancaire dans un délai de deux mois suivant la date d'effet de la résiliation, si votre compte est à jour.

Si votre compte n'est pas à jour, le dépôt de garantie sera imputé au règlement de la dette.

Odyssi peut, pour sa part, résilier votre contrat :

- en cas de non règlement de votre dette après 2 périodes de facturation suivant la fermeture de votre branchement pour impayés

- si vous ne respectez pas les règles d'usage de l'eau et des installations

- si le logement est inhabité et les factures non réglées au bout de deux périodes de facturation

2.4 L'individualisation des contrats de fourniture d'eau

Une individualisation des contrats de fourniture d'eau peut être mise en place, à la demande du propriétaire (ou son représentant), d'un habitat collectif (immeuble collectif ou lotissement privé), selon les dispositions de l'article 93 de la loi n° 2000 1208 du 13 décembre 2003, du décret d'application n° 2003-408 du 28 avril 2003, et de la circulaire d'application du 12 janvier 2004.

Cette individualisation est soumise à la mise en conformité des installations intérieures de l'habitat collectif aux prescriptions techniques détaillées, établies par Odyssi. Ces travaux sont à la charge du propriétaire. Chaque logement doit faire l'objet d'un contrat de fourniture d'eau.

Dans le cas où les compteurs individuels ne sont pas situés en limite de propriété, le compteur général est maintenu et doit faire l'objet d'un contrat d'abonnement par le propriétaire ou son représentant. Une convention de prise en charge est signée entre le propriétaire de l'immeuble ou son représentant et Odyssi.

Pour tout logement resté vacant ou dont l'occupant ne sera pas présenté, un contrat d'abonnement sera établi au nom du propriétaire ou son représentant.

Votre facture

Vous recevez, en règle générale deux factures par an. Elles sont établies à partir de votre consommation réelle mesurée par le relevé de votre compteur.

3.1 La présentation de la facture

Votre facture se décompose en 3 grands chapitres

La distribution de l'eau :

- comprend l'abonnement (prime fixe eau, elle varie selon le diamètre du compteur) qui correspond à la location et l'entretien du compteur et des réseaux
- le volume d'eau consommée

La collecte et le traitement des eaux usées :

- comprend la prime fixe assainissement
- le volume d'eau assainie (calculé en fonction de la consommation d'eau relevée)

Les redevances aux organismes publics

La réglementation prévoit que les services de l'eau perçoivent des taxes et des redevances pour le compte de tiers, ayant pour assiette la consommation d'eau des usagers.

- une redevance versée au profit du Fonds National pour le Développement des Adductions d'eau (taxe sur les consommations)
- la TVA perçue pour le compte de l'Etat

- la taxe additionnelle d'octroi de mer perçu au titre versée à la Région
- la redevance « préservation de la ressource » versée à l'ODE

3.2 L'évolution des tarifs

Les tarifs appliqués sont fixés et indexés

- par le Conseil d'Administration
- par décision des organismes publics concernés
- par voie législative ou réglementaire, pour les taxes et redevances.

Si de nouveaux frais, droits, taxes, redevances ou impôts étaient imputés au service de l'eau, ils seraient répercutés de plein droit sur votre facture.

Vous êtes informé des changements de tarifs à l'occasion de la première facture appliquant le nouveau tarif, par voie de presse et par affichage

Toute information est disponible au département commercial d'Odyssi.

3.3 Le relevé de votre consommation d'eau

Le relevé de votre consommation d'eau est effectué deux fois par an. Vous devez, pour cela, faciliter l'accès des agents d'Odyssi chargés du relevé de votre compteur.

Si, au moment du relevé, l'agent d'Odyssi ne peut accéder à votre compteur, il laisse sur place une "carte relevé" (carte orange) à

compléter et à renvoyer dans un délai maximal de 5 jours.

Si celle-ci n'est pas retournée dans le délai indiqué, votre consommation est provisoirement estimée sur la base des périodes antérieures. Votre compte sera alors régularisé à l'occasion du relevé suivant.

Si le relevé de votre compteur ne peut être effectué durant deux périodes consécutives, vous êtes invité par lettre à permettre le relevé dans un délai d'un mois. Si passé ce délai, le compteur n'a toujours pas pu être relevé, l'alimentation en eau peut être interrompue à vos frais.

En cas d'arrêt du compteur, la consommation de la période en cours est estimée sur la base des périodes antérieures sauf preuve du contraire apportée par vos soins.

Vous pouvez à tout moment contrôler vous-même la consommation indiquée au compteur. De ce fait, vous ne pouvez demander aucune réduction de consommation en raison de fuites dans vos installations intérieures.

3.4 Le cas de l'habitat collectif

A la date de prise d'effet de l'individualisation des contrats de fourniture d'eau, un relevé de tous les compteurs est effectué par le prestataire choisi par le propriétaire. Chaque compteur est relevé

individuellement, si un reliquat est constaté, il est facturé au compteur général.

S'il existe un décompteur pour les communs de l'immeuble, l'abonnement du compteur général est établi uniquement pour la facturation de la consommation et des taxes, la prime fixe est supprimée à la date de prise d'effet de l'individualisation.

3.5 Les modalités et délais de paiement

Les redevances d'abonnement sont dues à chaque période de facturation. Les redevances au mètre cube correspondant à la consommation réelle sont payables dès constatation. Ce montant sera payable à semestre échu, en même temps que la redevance d'abonnement du semestre échu.

La prime fixe semestrielle d'abonnement est due en tout état de cause.

Sauf disposition contraire le montant des redevances doit être acquitté dans le délai précisé sur la facture sous l'intitulé « date limite de paiement ». Toute réclamation doit être adressée par écrit à Odysse.

Vous pouvez régler votre facture :

- par prélèvement automatique mensuel ou à l'échéance,
- par carte bancaire,
- par chèque bancaire ou postal,
- en espèces dans le bureau de poste de votre choix ou dans les locaux d'Odysse.

3.6 En cas de non paiement

Les créances sont mises en recouvrement par l'Agent Comptable d'ODYSSI, habilité à en faire poursuivre le recouvrement par tout moyen de droit :

- Lettre de relance
- Avis avant coupure
- Commandement
- Saisie de toute nature

De plus, en cas de non paiement l'alimentation en eau peut être suspendue jusqu'au paiement intégral, auprès de l'Agent Comptable d'Odysse, des factures impayées et des frais correspondants.

Les différents frais à votre charge sont les suivants :

- 24,50 € TTC de frais forfaitaire de retard après la date limite de paiement
- 3% de frais de commandement
- 5% de frais de saisie
- 133,75 € TTC de frais forfaitaire de coupure

Ces frais sont fixés par le Conseil d'Administration et révisés dans les mêmes formes

3.7 Le contentieux de la facturation

En cas de contestation, vous bénéficiez d'un délai de réclamation qui ne peut excéder 2 ans.

Le règlement du contentieux de la facturation est du ressort du tribunal d'instance territorialement compétent.

LES INSTALLATIONS TECHNIQUES

Le branchement

On appelle « branchement » le dispositif qui va de la prise sur la conduite de distribution publique jusqu'au système de comptage.

4.1 La description

Le branchement comprend 5 éléments :

- 1°) la prise d'eau sur la conduite de distribution publique, et le robinet de prise d'eau sous bouche à clé,
- 2°) la canalisation située tant en domaine public qu'en domaine privé,
- 3°) le dispositif d'arrêt (c'est-à-dire un robinet),
- 4°) le système de comptage comprenant : le compteur muni d'un dispositif de protection contre le démontage,
- 5°) le réducteur de pression éventuellement nécessaire en raison des conditions de service, lorsqu'il est situé en amont du compteur.

Votre réseau privé commence au joint situé après le système de comptage. Le robinet après compteur fait partie du réseau public.

Le regard abritant le compteur appartient au propriétaire du fonds sur lequel il est implanté.

Suivant la nature et l'importance des risques de retour d'eau vers le réseau public, Odyssi peut demander au propriétaire ou à la copropriété d'installer un dispositif de disconnexion anti-retour d'eau, en plus du "clapet anti-retour" qui fait partie du branchement.

Pour les immeubles collectifs, le compteur du branchement est le compteur général de l'immeuble. Qu'il y ait eu signature d'une convention d'individualisation des contrats de fourniture d'eau ou non, le branchement de l'immeuble s'arrête au joint du comptage général de l'immeuble. Si l'immeuble comporte plusieurs bâtiments, les compteurs individuels seront raccordés à une nourrice au pied de chaque bâtiment. Les compteurs et la nourrice seront directement accessibles au personnel d'Odyssi.

4.2 L'installation et la mise en service

Odyssi a l'exclusivité de la réalisation des branchements neufs sur les réseaux existants.

Le branchement est établi après acceptation de la demande par Odyssi et après accord sur l'implantation et la mise en place de l'abri du compteur. Les travaux d'installation sont

alors réalisés par Odyssi et sous sa responsabilité, à l'exception des dispositifs de disconnexion anti-retour d'eau (hormis le "clapet anti-retour").

Odyssi peut différer l'acceptation d'une demande de branchement ou limiter le débit de celui-ci, si l'importance de la consommation nécessite des travaux de renforcement ou d'extension du réseau existant. Ces travaux seront réalisés, sous réserve qu'il accepte de desservir en eau l'immeuble.

La mise en service du branchement est effectuée par Odyssi, seul habilité à manœuvrer les robinets de prise d'eau sur la conduite de distribution publique.

4.3 Le paiement

Tous les frais nécessaires à l'établissement du branchement (travaux, fournitures, occupation et réfection des chaussées et trottoirs) sont à la charge du propriétaire ou de la copropriété.

Avant l'exécution des travaux, Odyssi établit un devis en appliquant les tarifs fixés par le Conseil d'Administration.

Le règlement du montant global des travaux est demandé au client dès signature du devis, la mise en service du branchement n'a lieu qu'après paiement des sommes dues.

4.4 L'entretien et le renouvellement

Odyssi prend à sa charge les frais d'entretien, de réparations et les dommages pouvant résulter de l'existence du branchement.

L'entretien à la charge d'Odyssi ne comprend pas :

- les frais de remise en état des installations réalisées postérieurement à l'établissement du branchement ;
- les frais de modifications du branchement effectuées à votre demande.
- les frais résultant d'une faute de votre part

Le renouvellement du branchement est à la charge d'Odyssi

Le propriétaire ou la copropriété est chargé de la garde et de la surveillance de la partie du branchement située en domaine privé.

4.5 La fermeture et l'ouverture

Les frais de fermeture et d'ouverture de l'alimentation en eau sont à votre charge. Ils sont fixés forfaitairement pour chaque déplacement et sont définis par le Conseil d'Administration.

La fermeture de l'alimentation en eau ne suspend pas le paiement de l'abonnement, tant que le contrat n'a pas été résilié.

4.6 Modification du branchement

La charge financière est supportée par le demandeur de la modification du branchement.

Dans le cas où le déplacement du compteur entraîne un transfert de propriété d'éléments du branchement d'Odyssi à votre bénéfice, ce dernier s'engage à les remettre en conformité avant le transfert, sauf si vous les acceptez en l'état. Cette mise en conformité inclut toutes les sujétions de terrassements, et réfections de surface.

Le compteur

On appelle « compteur » l'appareil qui permet de mesurer votre consommation d'eau. Le modèle doit être conforme à la réglementation en vigueur.

5.1 Les caractéristiques

Les compteurs d'eau sont la propriété d'Odyssi.

Même si vous n'en êtes pas propriétaire, c'est vous qui en avez la garde et la surveillance au titre de l'article 1384 du Code Civil.

Vous supporterez les dommages pouvant résulter d'une faute ou d'une négligence de votre part. De même vous devez signaler sans retard à Odyssi tout indice d'un fonctionnement défectueux.

Le calibre du compteur est déterminé par Odyssi en fonction des besoins que vous déclarez. S'il s'avère que votre consommation ne correspond pas à ces besoins, Odyssi remplace le compteur par un compteur d'un calibre approprié.

Les frais de changement de compteur sont à la charge du générateur de la modification.

Odyssi peut, à tout moment, remplacer à ses frais votre compteur par un compteur équivalent. Dans ce cas, Odyssi vous avertira de ce changement et vous communiquera les index de l'ancien et du nouveau compteur.

5.2 L'installation

Le compteur (pour les immeubles collectifs, le compteur général d'immeuble) est généralement placé en limite de propriété, aussi près que possible du domaine public ; il est situé dans la mesure du possible à l'extérieur des bâtiments (ou sinon, à l'intérieur, dans un local parfaitement accessible pour toute intervention).

Le compteur est installé dans un abri spécial conforme aux règles de l'art (assurant notamment la protection contre le gel et les chocs). Cet abri est réalisé à vos frais soit par vos soins, soit par Odyssi.

Nul ne peut déplacer cet abri ni en modifier l'installation ou les conditions d'accès au compteur sans autorisation d'Odyssi.

Tout compteur individuel doit être accessible pour toute intervention.

5.3 La vérification

Odyssi peut procéder, à ses frais, à la vérification du compteur aussi souvent qu'il le juge utile.

Vous pouvez vous-même demander à tout moment la vérification de l'exactitude des indications de votre compteur. Le contrôle est effectué sur place, en votre présence, par Odyssi sous forme d'un jaugage. En cas de contestation, et après avoir pris connaissance des frais susceptibles d'être portés à votre charge, vous pouvez demander la dépose du compteur en vue de sa vérification par un organisme agréé.

Si le compteur est reconnu conforme aux spécifications de précision en vigueur, les frais de vérification sont à votre charge. Si le compteur se révèle non conforme aux spécifications de précision en vigueur (tolérance plus ou moins 5%), les frais de vérification sont à la charge d'Odyssi. La consommation de la période contestée est alors rectifiée.

5.4 L'entretien et le renouvellement

L'entretien et le renouvellement du compteur sont assurés par Odyssi, à ses frais.

Lors de la pose d'un nouveau compteur, Odyssi vous informe par écrit des précautions particulières à prendre pour assurer sa protection. Vous êtes tenu pour responsable de la détérioration du compteur, s'il est prouvé que vous n'avez pas respecté ces consignes de sécurité.

Si votre compteur a subi une usure normale ou une détérioration dont vous n'êtes pas responsable, il est réparé ou remplacé aux frais d'Odyssi.

En revanche, il est réparé ou remplacé à vos frais dans le cas où :

- son dispositif de protection a été enlevé,
- il a été ouvert ou démonté,
- il a subi une détérioration anormale de votre fait (incendie, introduction de corps étrangers, défaut de protection contre les retours d'eau chaude, chocs extérieurs, etc. ...).

Il vous est formellement interdit de pratiquer tout piquage ou orifice d'écoulement sur le tuyau d'amenée de votre branchement, de modifier les dispositions du compteur, d'en gêner le fonctionnement, d'en briser les plombs ou cachets. De même vous ne pouvez pas empêcher l'accès au compteur par le personnel d'Odyssi.

Vos installations intérieures

On appelle « installations intérieures », les installations de distribution situées au-delà du système de comptage. Dans le cas de l'habitat collectif, elles désignent l'ensemble des équipements et canalisations situés au-delà du compteur général d'immeuble, hormis le système de comptage individuel des logements.

6.1 Les caractéristiques

La conception et l'établissement des installations privées sont exécutés à vos frais et par l'entrepreneur de votre choix.

Ces installations ne doivent présenter aucun inconvénient pour le réseau public et doivent être conformes aux règles d'hygiène applicables aux installations de distribution d'eau destinée à la consommation humaine.

Lorsque vos installations intérieures sont susceptibles d'avoir des répercussions nuisibles sur la distribution publique ou de ne pas être conformes à la réglementation en vigueur, la DSDS ou tout autre organisme mandaté par Odyssi peut, avec votre accord, procéder au contrôle des installations.

Odyssi se réserve le droit d'imposer la modification d'une installation privée risquant de provoquer des perturbations sur le réseau public.

Si, malgré une mise en demeure de modifier vos installations, le risque persiste, Odyssi peut limiter le débit du branchement ou le

fermer totalement, jusqu'à la mise en conformité de vos installations.

De même, Odyssi peut refuser l'installation d'un branchement ou la desserte d'un immeuble tant que les installations privées sont reconnues défectueuses.

Si vous disposez dans votre immeuble de canalisations alimentées par de l'eau ne provenant pas de la distribution publique (puits, irrigation), vous devez en avvertir Odyssi. Toute communication entre ces canalisations et celles de la distribution publique est formellement interdite.

6.2 L'entretien et le renouvellement

L'entretien, le renouvellement et la mise en conformité des installations privées n'incombent pas à Odyssi. Il ne peut être tenu pour responsable des dommages causés par l'existence ou le fonctionnement des installations privées ou par leur défaut d'entretien, de renouvellement ou de mise en conformité.

DISPOSITIONS GENERALES

Le présent règlement est mis en vigueur à compter du 9 octobre 2007, tout règlement antérieur étant abrogé.

Des modifications au présent règlement peuvent être décidées par le Conseil d'Administration et adoptées selon la même procédure que celle suivie pour le

règlement initial. Toutefois ces modifications ne peuvent entrer en vigueur qu'après avoir été portées à la connaissance des abonnés. Ces derniers peuvent user du droit de résiliation qui leur est accordé par l'article 2.3 ci-dessus. Les résiliations qui interviennent dans ces conditions ont lieu, de part et d'autre, sans indemnité.

Le Président, le Directeur Général, les agents d'Odyssi habilités à cet effet, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement, délibéré et voté par le Conseil d'Administration d'ODYSSI.

NOS ENGAGEMENTS DE SERVICE

En livrant l'eau chez vous, Odyssi vous garantit la continuité du service sauf circonstances exceptionnelles : accidents et interventions obligatoires sur le réseau, incendie, mesures de restriction imposées, cas de force majeure.

Les prestations qui vous sont garanties sont les suivantes :

- un contrôle régulier de l'eau avec des analyses complémentaires de la qualité sur le réseau public qui s'ajoutent au contrôle réglementaire déjà effectué par les services du Ministère chargé de la Santé,
- une information régulière sur la qualité de l'eau, de même des informations ponctuelles en cas de dégradation de la qualité, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur,
- une pression minimale de 1 bar au niveau de votre compteur, sous réserve des capacités technique des installations

- une pression statique maximale de 10 bars au compteur,
- un accueil téléphonique de 7h15 à 18h00 du lundi au vendredi et de 8H à 12H le samedi.
- une réponse à vos courriers dans les 15 jours ouvrés sauf en cas d'investigation approfondie
- la réalisation d'un devis de branchement dans les 15 jours ouvrés après visite de notre agent chez le client
- la réalisation des travaux de branchement dans les 4 semaines après réception des autorisations administratives et paiement du devis
- la mise en service d'un nouvel abonnement dans les 24 heures suivant la demande,
- une information de toute consommation anormale constatée après relevé des compteurs,
- l'information des clients de toute interruption de service programmée 24 heures avant intervention.

XI.3 Comptes administratifs et comptes de gestion

2007

Le compte administratif est établi à partir de la comptabilité administrative de l'ordonnateur. Il fait ressortir le résultat global de clôture qui est un résultat comptable auquel il faut ajouter les restes à réaliser correspondant aux dépenses engagées non mandatées qui sont détaillées dans le compte administratif

Le compte de gestion est établi à partir de la comptabilité générale en partie double tenue par l'agent comptable.

Il a deux finalités :

- présenter les opérations budgétaires de dépenses et de recettes selon une présentation identique à celle du compte administratif
- présenter une situation patrimoniale et financière de l'établissement à savoir le bilan et le compte de résultat.

BUDGET EAU

*** SECTION D'EXPLOITATION**

Titres émis	12 099 225,63
Mandats émis	11 996 557,28

En conséquence, le résultat de fonctionnement de l'exercice est excédentaire pour : 102 668,35 €.

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs de 2 000 279.59 €, le résultat global de clôture à affecter s'élève à 2 102 947,94 €.

Au cours de cet exercice, une provision exceptionnelle de 500 000 € a été mandatée afin de tenir compte de la problématique de la dette d'Odyssi vis-à-vis de la ville de Fort de France dont le montant n'était pas encore déterminé à l'époque, de façon définitive.

La dotation aux amortissements s'est élevée à la somme de 817 929.77 €.

Le total des dotations aux amortissements et aux provisions représente donc un montant de 1 317 929.77 €.

RECETTES D'EXPLOITATION

Elles se répartissent de la façon suivante :

RECETTES D'EXPLOITATION	PREVISION	REALISATION	%EXECUTION
Vente produits prestations de service	13 199 059,50	11 904 803,94	90%
Subvention d'exploitation	-	2 250,00	
Autres produits de gestion courante	25 000,00	42 734,79	171%
Produits exceptionnels	-	35 152,31	
Reprises sur amortissements et provisions	-	114 284,59	
TOTAL	13 224 059,50	12 099 225,63	91%

DEPENSES D'EXPLOITATION

Elles se répartissent de la façon suivante :

DEPENSES D'EXPLOITATION	PREVISION	REALISATION	%EXECUTION
Charges à caractère général	5 592 688,00	3 634 926,36	65%
Charges de personnel	6 483 000,00	6 293 133,12	97%
Autres charges de gestion courante	460 550,00	169 830,27	37%
Charges financières	400 000,00	283 683,81	71%
Charges exceptionnelles	373 555,00	297 053,95	80%
Dotations amortissements et provisions	1 500 000,00	1 317 929,77	88%
TOTAL	14 809 793,00	11 996 557,28	81%

* SECTION D'INVESTISSEMENT

Titres émis	4 558 328.63
Mandats émis	5 478 572.48

Le solde d'exécution de la section d'investissement fait donc ressortir un besoin de financement de 920 243.85 €

Compte tenu de la reprise du solde d'exécution reporté des exercices antérieurs de 1 027 684.57 € le solde à reporter s'élève à 107 440.72 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles se répartissent de la façon suivante :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	PREVISION	REALISATION	%EXECUTION
Dotations et réserves	549 717,00	-	0%
Subvention d'investissement	1 378 433,50	590 703,12	43%
Provisions pour risques et charges	500 000,10	500 000,00	100%
Emprunts et dettes assimilées	4 316 482,36	2 649 695,74	61%
Amortissements des immobilisations	1 000 000,00	817 929,77	82%
TOTAL	7 744 632,96	4 558 328,63	59%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles se répartissent de la façon suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	PREVISION	REALISATION	%EXECUTION
Capital et réserves	1 576 000,00	1 149 695,74	73%
Emprunts et dettes assimilées	1 290 999,60	789 699,01	61%
Immobilisations incorporelles	143 960,18	17 917,16	12%
Immobilisations corporelles	1 738 266,58	874 701,86	50%
Immobilisations en cours	4 433 505,51	2 646 558,71	60%
TOTAL	9 182 731,87	5 478 572,48	60%

Les restes à réaliser en investissement s'élèvent à :

- 1 608 014.27 € en dépenses
- 732 810.06 € en recettes

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

*** SECTION D'EXPLOITATION**

Titres émis	7 906 633.94
Mandats émis	7 246 396.49

Le résultat de fonctionnement de l'exercice est de 660 237.45 €

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs de 7 285 586.05 €, le résultat global de clôture est de 7 945 823,50 €

La dotation aux provisions s'élève à 200 000 € et concernent la dette vis-à-vis de la ville de Fort de France

La dotation aux amortissements s'élève à 917 609.78 €

RECETTES D'EXPLOITATION

Elles se décomposent comme suit :

RECETTES D'EXPLOITATION	PREVISION	REALISATION	%EXECUTION
Vente produits et prestations de services	5 696 710,50	7 792 302,02	137%
Autres produits de gestion courante	-	7 759,74	
Produits exceptionnels	-	25 167,08	
Reprises sur amortissements et provisions	-	81 405,10	
TOTAL	5 696 710,50	7 906 633,94	139%

DEPENSES D'EXPLOITATION

Elles se décomposent comme suit :

DEPENSES D'EXPLOITATION	PREVISION	REALISATION	%EXECUTION
Charges à caractère général	3 463 417,26	2 428 944,07	70%
Charges de personnel	3 048 970,00	2 800 063,22	92%
Autres charges de gestion courante	383 500,00	83 356,69	22%
Charges financières	480 000,00	316 869,18	66%
Charges exceptionnelles	575 755,00	499 553,55	87%
Dotations amortissements et provisions	1 200 000,00	1 117 609,78	93%
TOTAL	9 151 642,26	7 246 396,49	79%

*** SECTION D'INVESTISSEMENT**

Titres émis	5 442 864.11
Mandats émis	8 739 284.70

Le solde d'exécution de la section d'investissement fait donc ressortir un besoin de financement de 3 296 420,59 €

Toutefois, compte tenu de la reprise du solde reporté des exercices antérieurs de 3 385 699.98 € le solde à reporter s'élève à 89 279.39 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles se décomposent comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	PREVISION	REALISATION	%EXECUTION
Subventions d'investissement	5 013 423,45	1 385 986,76	28%
Provisions pour risques et charges	200 000,00	200 000,00	100%
Emprunts et dettes assimilées	3 345 000,00	2 939 267,57	88%
Immobilisations en cours	7 500,00	-	0%
Amortissement des immobilisations	1 000 000,00	917 609,78	92%
TOTAL	9 565 923,45	5 442 864,11	57%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles se décomposent comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	PREVISION	REALISATION	%EXECUTION
Capital et réserves	3 345 000,00	2 939 267,57	88%
Emprunts et dettes assimilées	1 270 000,00	857 415,87	68%
Immobilisations incorporelles	759 000,00	-	0%
Immobilisations corporelles	3 479 345,07	1 686 806,56	48%
Immobilisations en cours	5 993 026,93	3 255 794,70	54%
TOTAL	14 846 372,00	8 739 284,70	59%

Les restes à réaliser s'élèvent :

- en dépenses à 1 808 369,89 €
- en recettes à 3 837 817,12 €

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

• SECTION D'EXPLOITATION

Titres émis	77 292.19
Mandats émis	164 480.67

En conséquence le résultat de fonctionnement est déficitaire à hauteur de 87 188.48 €

RECETTES D'EXPLOITATION

Elles se décomposent comme suit :

RECETTES D'EXPLOITATION	PREVISION	REALISATION	%EXECUTION
Vente produits et prestations de services	102 412,00	1 132,19	1%
Subvention d'exploitation	200 000,00	76 160,00	38%
TOTAL	302 412,00	77 292,19	26%

DEPENSES D'EXPLOITATION

Elles se décomposent comme suit :

DEPENSES D'EXPLOITATION	PREVISION	REALISATION	%EXECUTION
Charges à caractère général	179 412,00	44 460,97	25%
Charges de personnel	120 000,00	120 000,00	100%
Dotations amortissements et provisions	3 000,00	19,70	1%
TOTAL	302 412,00	164 480,67	54%

• SECTION D'INVESTISSEMENT

Titres émis	19.70
Mandats émis	2294.83

Le solde d'exécution de la section d'investissement fait donc ressortir un besoin de financement de 2 275.13 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles se décomposent comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	PREVISION	REALISATION	%EXECUTION
Subventions d'investissement	9 700,00	-	0%
Amortissement des immobilisations	3 000,00	19,70	1%
TOTAL	12 700,00	19,70	< 1%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles se décomposent comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	PREVISION	REALISATION	%EXECUTION
immobilisations corporelles	12 700,00	2 294,83	18%
TOTAL	12 700,00	2 294,83	18%

COMMENTAIRES

1°) POURCENTAGES D'EXECUTION

EXERCICE	BUDGET EAU				BUDGET ASST COLLECTIF			
	Exploitation		Investissement		Exploitation		Investissement	
	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses
2005	82%	86%	40%	22%	86%	57%	17%	19%
2006	93%	83%	29%	41%	82%	44%	21%	46%
2007	91%	81%	59%	60%	139%	79%	57%	59%

Pour le Budget Eau les pourcentages d'exécution des dépenses et recettes de la section d'exploitation restent stables et à un niveau très satisfaisant. Les dépenses et recettes de la section d'investissement ont connu une forte progression en particulier sur l'exécution des dépenses d'investissement qui sont passées de 22% à 60%

Pour le Budget Assainissement collectif les pourcentages d'exécution des dépenses et recettes d'exploitation sont également en nette progression. On note également la très forte progression du pourcentage d'exécution des recettes et des dépenses d'investissement qui passe de 19 à 59 %.

Globalement on peut donc conclure une meilleure évaluation de nos besoins en termes budgétaires mais il faut également souligner le résultat d'un travail de fond sur le suivi de l'encaissement des fonds européens et sur l'accélération de nos projets d'investissement

2°) EVOLUTION DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION

EXERCICE	BUDGET EAU		BUDGET ASST COLLECTIF	
	Charges réelles d'exploitation		Charges réelles d'exploitation	
	Montant en K€	Evolution	Montant en K€	Evolution
2005	11 418		4 837	
2006	9 974	-12,64%	4 381	-9,42%
2007	10 609	6,36%	6 120	39,69

Entre 2005 et 2006 les dépenses réelles de fonctionnement du Budget Eau ont connu une relative stabilité.

Par contre les dépenses réelles de fonctionnement du Budget Asst collectif ont connu une très forte augmentation de l'ordre de 39%. Cette augmentation sur l'exercice 2007 s'explique d'une part par la prise en charge par le Budget assainissement d'une partie des charges communes (communication, gardiennage...) soit 500 K€ en 2007 et d'autre part par un montant très élevé d'annulation de titres ou de factures (en particulier des titres au nom de la SEMAF émis entre 1999 et 2002 pour des taxes de raccordement : 229 K€)

EXERCICE	BUDGET EAU		BUDGET ASST COLLECTIF	
	Charges réelles d'exploitation		Charges réelles d'exploitation	
	Charges de personnel	% des charges réelles	Charges de personnel	% des charges réelles
2005	5 696	49,88%	2 403	49,67%
2006	6 200	62,16%	2 682	61,21%
2007	6 293	59,31%	2 800	45,75%

Si l'on rapproche le pourcentage des charges de personnel de l'ensemble des charges réelles de fonctionnement on constate une évolution assez atypique avec une forte augmentation en 2006 et une relative diminution en 2007

On peut toutefois noter la nécessité de contenir la masse salariale du Budget Eau qui avoisine les 60%

Une nouvelle répartition du personnel en 2008 devrait assurer un rééquilibrage entre les deux budgets

EXERCICE	BUDGET EAU		BUDGET ASST COLLECTIF	
	Charges réelles d'exploitation		Charges réelles d'exploitation	
	Personnel intérimaire	Evolution	Personnel Intérimaire	Evolution
2005	108		16	
2006	177	63,88%	68	325%
2007	201	13,55%	72	5,88%

Après une croissance exponentielle en 2006 sur les deux budgets, les charges relatives au personnel intérimaire semblent s'être stabilisées en 2007 mais devront faire l'objet d'un suivi particulier pour en maîtriser l'évolution

3°) EVOLUTION DES PRODUITS REELS D'EXPLOITATION

EXERCICE	BUDGET EAU		BUDGET ASST COLLECTIF	
	Produits réels d'exploitation		Produits réels d'exploitation	
	Montant en K€	Evolution	Montant en K€	Evolution
2005	10 550		6 244	
2006	11 334	7,43%	6 132	-1,79%
2007	11 947	5,40%	7 825	27,60%

Les produits réels d'exploitation ont connu une progression constante depuis 2005

L'augmentation très importante de ces produits réels en 2007 sur le Budget Assainissement s'explique par une augmentation des travaux de raccordement à l'égout qui sont passés de 14 224 € en 2006 à 1 376 570 € en 2007

4°) L'ENDETTEMENT

Au 1^{er} Janvier 2007 la Régie Communautaire a intégré le capital restant du sur l'ensemble des emprunts contractés pour des investissements dans le domaine de l'eau et de l'assainissement avant sa création

L'exercice 2007 est donc le premier exercice sur lequel il est possible d'effectuer des ratios significatifs

Le nombre des emprunts est de 43 répartis sur 6 établissements prêteurs

BUDGETS	CAPITAL RESTANT au 31/12/2007	TAUX MOYEN	DUREE RESIDUELLE
EAU	5 137 487,60	5,19%	11,77 ans
ASST NON COLLECTIF	2 978 372,41	5,01%	7,87 ans
TOTAL	8 115 860,01		

La dette est majoritairement domiciliée auprès de l'Agence française de développement (46%) et le Crédit Mutuel (32%)

La dette est composée à 90% d'emprunts à taux fixe

La durée de vie moyenne de la dette (5,37 ans) est à ce jour légèrement inférieure à la moyenne nationale qui se situe aux alentours de 8 ans

Le flux de remboursement de la Régie Odyssi diminue de manière régulière sur les 10 prochaines années avant de connaître une chute plus importante en 2018

La collectivité dispose donc de capacités de recours à l'emprunt ne serait-ce que si elle veut maintenir un flux de remboursement constant.

Une pondération plus forte de la partie variable de la dette pourra être envisagée lors des nouvelles mobilisations d'emprunts pour profiter d'une éventuelle baisse des taux anticipée par les économistes fin 2008

5°) EVOLUTION DU RESULTAT COMPTABLE

Après avoir été déficitaire en 2005, le résultat comptable du Budget EAU est légèrement excédentaire en 2007 (102 688.35 €)

Il est à noter que le besoin de financement de la section d'investissement a pu être satisfait cette année grâce à un solde d'exécution reporté suffisant mais qu'il conviendra d'anticiper dans les prochaines années le moyen de répondre à un niveau d'investissement toujours plus élevé

Le résultat comptable du Budget Assainissement Collectif demeure largement excédentaire. Toutefois là encore il convient de remarquer que le besoin de financement de la section d'investissement a absorbé l'intégralité des soldes d'exécution reportés et que si le niveau des investissements se maintient, une marge d'autofinancement plus importante devra être trouvée

Le Budget Assainissement non Collectif termine l'exercice avec un résultat déficitaire de 87 188,48 €

Les recettes d'exploitation ont été de 77 292 € mais les recettes réelles d'exploitation ont représenté moins de 2% de ce chiffre (1 132.19€) Dans le même temps les dépenses réelles d'exploitation s'élevaient à 164 460 € dont 140 000 € de charges de personnel

La trésorerie du service a été uniquement alimentée par des avances remboursables du Budget Assainissement Collectif qui s'élèvent au 31/12/2007 à un total de 120 000 € et qui n'ont pu faire l'objet d'aucun remboursement même partiel

Compte tenu de ce qui précède et pour assurer la pérennité de la structure, il devra être envisagé de demander la prise en charge par la CACEM, comme le prévoit l'article L2224-2 du CGCT pendant les quatre premiers exercices, d'un certain nombre de dépenses de fonctionnement et en particulier les salaires.

L'agent comptable informe les membres du Conseil d'Administration de la concordance entre les comptes administratifs et les comptes de gestion des services de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif.